

AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

CONTRAT DE  
PROXIMITÉ



CHARENTE-MARITIME

# CONTRAT DE PROXIMITÉ 2022-2026

## AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

# AU CŒUR DE LA CHARENTE- MARITIME

AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

CONTRAT DE  
PROXIMITÉ



CHARENTE-MARITIME

# CONTRAT DE PROXIMITÉ 2022-2026

# AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

ANGOULINS

AYTRÉ

BOURGNEUF

CHÂTELAILLON-PLAGE

CLAVETTE

CROIX-CHAPEAU

DOMPIERRE-SUR-MER

ESNANDES

L'HOUMEAU

LA JARNE

LA JARRIE

LAGORD

MARSILLY

MONTROY

NIEUL-SUR-MER

PÉRIGNY

PUILBOREAU

LA ROCHELLE

SAINT-CHRISTOPHE

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

SAINT-ROGATIEN

SAINTE-SOULLE

SAINT-VIVIEN

SAINT-XANDRE

SALLES-SUR-MER

THAIRÉ

VÉRINES

YVES

**ENTRE**

**Le Département de la Charente-Maritime**, représenté par Sylvie MARCILLY, Présidente du Département de la Charente-Maritime, en application de la délibération n° 101 de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant élection de la Présidente,

- d'une part, désigné ci-après : Le Département,

ET

**L'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**, représentée par son Président Jean-François FOUNTAINE, autorisé par délibération en date du 16 juillet 2020.

- d'autre part, désignée ci-après : l'Intercommunalité,

ET

**La Commune d'Angoulins-sur-Mer**, représentée par M. Jean-Pierre NIVET, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune d'Aytré**, représentée par M. Tony LOISEL, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Bourgneuf**, représentée par M. Paul-Roland VINCENT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Châtelailon-Plage**, représentée par M. Stéphane VILLAIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Clavette**, représentée par Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Croix-Chapeau**, représentée par M. Patrick BOUFFET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Dompierre-sur-Mer**, représentée par M. Guillaume KRABAL, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune d'Esnandes**, représentée par M. Didier GESLIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Lagord**, représentée par M. Antoine GRAU, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de La Jarne**, représentée par M. Vincent COPPALANI, agissant vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de La Jarrie**, représentée par M. David BAUDON, agissant vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de La Rochelle**, représentée par M. Jean-François FOUNTAINE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune L'Houmeau**, représentée par M. Jean-Luc ALGAY, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Marsilly**, représentée par M. Hervé PINEAU, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Montroy**, représentée par Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Nieul-sur-Mer**, représentée par M. Marc MAGNE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Périgny**, représentée par Mme Marie LIGONNIERE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Puilboreau**, représentée par M. Alain DRAPPEAU, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Saint-Christophe**, représentée par M. Philippe CHABRIER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Saint-Médard d'Aunis**, représentée par M. Roger GERVAIS, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Saint-Rogatien**, représentée par M. Didier LARELLE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Saint-Vivien**, représentée par M. Vincent DEMESTER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Saint-Xandre**, représentée par Mme Evelyne FERRAND, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Sainte-Soulle**, représentée par M. Bertrand AYRAL, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Salles-sur-Mer**, représentée par Mme Chantal GUILLEBAUD, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

**La Commune de Thairé**, représentée par Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

**AR Prefecture**

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

**La Commune de Vérines**, représentée par Mme Line MEODE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

**La Commune d'Yves**, représentée par M. Didier ROBLIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

- d'autre part, désignées ci-après : les Communes,

## Préambule

Le Département de la Charente-Maritime est un acteur historique de l'aménagement et du développement du territoire au service de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des charentais-maritimes.

Au-delà de ses compétences, c'est une vision et un programme d'accompagnement qu'il partage avec les autres Collectivités dans une action de proximité qui est la marque de fabrique de son identité et de son engagement.

Le Département doit répondre aux grands enjeux qui se posent dans les territoires charentais-maritimes, dans le respect de l'intégrité de leurs caractéristiques géographiques éminentes.

Fidèle à sa vocation solidaire et à son dynamisme social, le Département se projette dans l'avenir avec une volonté de créer des nouveaux ressorts d'action publique applicables aux parcours de vie de chacune et de chacun de ses habitants.

Un véritable bloc d'actions au service des territoires est donc mobilisé pour amener la puissance reconnue des compétences du Département, relayée par les Conseillers départementaux, à être la plus efficace possible.

Cette nouvelle ambition se concrétise par le lancement de Contrats de Proximité qui intègrent les grands axes de la politique départementale conjuguée à ceux des Communes et leurs groupements.

En termes financiers, cela se traduit par la mobilisation des règlements départementaux d'aides aux petites Communes, dans le cadre des fonds d'aides aux Communes (revitalisation, logement, tourisme, plan santé, défense extérieure contre l'incendie...) et des projets structurants des Intercommunalités. Ainsi, dans l'optique d'une convergence des politiques communes formalisée dans le Contrat de Proximité, le seuil réglementaire de 5 000 habitants des aides départementales peut être dépassé notamment pour les Petites Villes de Demain.

Ces contrats passés entre le Département, les Intercommunalités et les Communes d'un territoire, ont vocation à faire la déclinaison des politiques départementales en dynamisant les projets des différents territoires, dans les configurations qui leur sont propres, en matière d'insertion et d'accompagnement des personnes les plus fragiles, de mobilités, de santé, de logements, d'accès aux services publics, d'équipements culturels et sportifs, de la place des aînés et de la jeunesse dans la société, de soutien des personnes handicapées, du droit à l'enfance, de la politique de l'eau, de la protection de l'environnement, de l'inclusion numérique et tout autre défi d'importance pour la cohésion sociale et territoriale.

La mise en œuvre rapide des engagements réciproques inscrits dans le présent Contrat de Proximité sera le gage de la réussite de ce nouvel élan fondateur en faveur du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

D'autres projets, non-inscrits lors de la signature de ces Contrats, pourront être étudiés et ajoutés en accord avec les élus départementaux, l'EPCI et en lien avec les Maires du territoire concerné.

## Article 1 – Objectif du Contrat

Le Contrat de Proximité a pour objectif de mobiliser pour la Communauté de d'Agglomération et les projets communaux qui y concourent toutes les dimensions humaines, géographiques, sociales et économiques des politiques départementales afin que, ainsi préservés, le territoire rochelais et ses habitants vivent pleinement leur dynamisme et leur épanouissement.

Ce Contrat se décline en "fiches objectifs" (annexe 1) et en "fiches actions" (annexe 2) selon le degré de maturité des actions. Les actions matures détaillent la participation des différents partenaires.

Par ailleurs, seront également joints au présent Contrat :

- La programmation des aménagements routiers (annexe 3),
- La programmation des travaux dans les collèges 2023-2026 (annexe 4),
- La programmation des travaux dans les centres d'incendie et de secours (annexe 5),
- Un récapitulatif des demandes d'aide reçues par le Département et concernant les Communes de l'Agglomération, au 28 février 2023 (annexe 6),
- Liste des projets Energie du territoire (annexe 7).

## Article 2 – Autonomie et Grand âge

Les évolutions démographiques du Département nécessitent de faire toute la place aux aînés en inventant une articulation pertinente des solidarités citoyennes de proximité pour anticiper des situations d'isolement et répondre au sentiment de solitude.

La crise sanitaire nous a rappelé que le maintien à domicile est privilégié par les séniors et leurs familles.

De même, l'accompagnement des adultes handicapés vers une société plus inclusive est également une priorité départementale, en adaptant l'évolution de l'offre d'établissements et de services, en proposant des parcours personnalisés, en mobilisant l'ensemble des acteurs autour de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le Département souhaite intensifier ses dispositifs pour faciliter ces choix de vie :

- en s'appuyant sur l'habitat inclusif et les liens intergénérationnels,
- en mobilisant la mission Citoyenneté sur l'aide aux personnes âgées et en faveur des aidants.
- en développant l'accueil familial pour les séniors et les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui le territoire ne bénéficie que de 2 accueillants familiaux proposant un accueil total de 3 personnes âgées et de 6 accueillants familiaux proposant un accueil total de 11 personnes handicapés. Il est important de pouvoir développer cette offre sur le territoire.
- en dynamisant la communication sur toutes les aides et actions financées par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,
- en soutenant les 24 services d'aide à domicile du territoire (aides à la professionnalisation et à la modernisation, aides à la mobilité, revalorisations salariales),
- en incitant les jeunes à s'orienter vers les filières du médico-social et en favorisant l'accès à la formation sur tout le territoire,
- en faisant découvrir les potentiels métiers et emplois de la filière liée au grand âge (domaines de la prévention, des activités physiques adaptées, des aidants etc.).

Afin de poursuivre cet effort, le Département s'engage à décliner ces actions dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en revalorisant le salaire des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, en apportant des aides à la mobilité des personnels, par la contribution à l'achat ou à la location de véhicules, en menant à bien les appels à projet en cours en matière d'habitat inclusif notamment le projet porté. 23 communes de l'agglomération ont créé un groupement de coopération des services médico-sociaux dit "partage" pour gérer en commun les 4 services d'aide à domicile publics de l'agglomération, qui comprend 200 salariés, et 1 400 bénéficiaires. Ce groupement a passé avec le Département un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ce contrat arrive à échéance courant 2023, il convient de le renouveler.

Par ailleurs, le Département, conscient des difficultés rencontrées par le CCAS de La Rochelle (4 EHPAD et 2 résidences autonomie), s'engage à réexaminer la politique de tarification dans le cadre du prochain CPOM. Il s'engage également à soutenir l'EPHAD "Les Jardins du Gô" dans le rachat de ses bâtiments à la Commune de Nieul sur Mer.

La Communauté d'Agglomération accompagne le maintien à domicile des séniors et des personnes à mobilité réduite par le service "isigo" de transport à la demande. Actuellement, ce transport n'est possible que dans le cadre des loisirs. La CDA s'engage à étudier avec la CPAM une meilleure couverture des trajets médicaux qui sont actuellement insuffisamment couverts.

Les Communes s'engagent à relayer autant que faire se peut, les démarches d'animation et de promotion que le Département initie dans sa politique de recrutement d'accueillants familiaux. Il s'agit globalement de mieux communiquer sur les dispositifs existants pour favoriser le maintien à domicile, contribuer à l'amélioration de l'attractivité des métiers du grand âge et retisser des liens intergénérationnels.

A cet égard, les Communes investiront du mieux possible, les modèles de solidarité de proximité concourant à la lutte contre la solitude des aînés à l'instar de « l'Heure civique ». Elles pourront favoriser ce dispositif initié par l'association « voisins solidaires » et aujourd'hui accompagné par le Département et l'Association des Maires de la Charente-Maritime. Cette initiative encourage les Charentais-Maritimes à offrir une heure par mois pour une action de solidarité en faveur d'un voisin de la commune signataire. Sur le territoire rochelais, ce sont, au 1er octobre 2022, 10 communes et 556 volontaires qui constituaient ce réseau local.

#### Références :

[Fiche Objectif – 01-02-01 : Accueil familial](#)

[Fiche Action – 01-02-01 : Habitat inclusif La Rochelle et L'Houmeau.](#)

### **Article 3- Accès à la médecine générale**

Le Département développe un « Plan Santé » ambitieux en faveur des collectivités pour améliorer l'accès aux soins des populations : aide à la création de logements pour les internes et/ou remplaçants, aide au fonctionnement des centres de santé, aide à l'investissement des maisons de santé pluri professionnelles, aide au rachat de cabinets médicaux, aide au développement de la téléconsultation.

Tout le territoire bénéficie de mesures qui s'amplifient en fonction de l'état de désertification médicale propre à chaque zonage. En effet, un zonage de la Charente-Maritime différencie les territoires qui sont durement confrontés au manque de médecins de ceux qui le sont moins. Ainsi, le territoire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle fait partie des territoires les mieux pourvus en nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants, néanmoins la répartition des médecins est très inégale du fait de la création de zones franches dans les années 2000. La densité de la population et la répartition inégale de médecins engendrent des délais de rendez-vous trop importants pour assurer une prévention efficace.

Le Département assure la gestion du Centre de santé sexuelle (anciennement Centre de planification et d'éducation familiale) situé avenue Briand et s'engage dans le réseau pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Certaines aides du Plan Santé ne prennent pas en compte le critère de zonage et sont applicables à toutes les Communes du Département. L'agglomération de La Rochelle, est ainsi éligible aux aides suivantes : aide à la création de logements pour les internes/remplaçants, aide au fonctionnement d'un centre de santé, aide au rachat de cabinets médicaux pour les Communes de plus de 4000 habitants et aide à la formation de maître de stage universitaire.

Si des maisons de santé publiques devaient voir le jour sur l'agglomération de La Rochelle (portées par des communes, EPCI ou des associations), le Département s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 35 K€ par an pendant 3 ans. L'agglomération de La Rochelle signera en 2023 cette année un Contrat Local de Santé à l'échelle des 28 communes. Il vise à réaliser un état des lieux des besoins de soin et à construire avec les différentes parties prenantes un plan d'action. Le Département sera intégré à la gouvernance de ce contrat pour sa problématique de médecine générale.

#### Références :

[Fiche Objectif - 01-03-01 : Développer les actions et la connaissance en santé](#)

## Article 4 – Logement et Habitat

L'habitat est une composante essentielle du développement territorial.

Le Département entend mettre l'accent sur l'exigence d'équilibre et d'équité territoriale dans sa politique du logement en aidant les Communes à reconquérir les centres-bourgs et en accompagnant les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique en complément du soutien de l'Intercommunalité en accord avec les dispositions du Plan Départemental de l'Habitat (PDH).

L'Agglomération de La Rochelle a, de son côté, établi un PLH qui a récemment été relancé et le PLUi de fin 2019 promeut également la construction de logements de qualité.

Le Territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est par ailleurs concerné par l'enjeu de performance énergétique du cadre bâti, même si le parc de logements est relativement récent. 24% des résidences principales ont été construites entre 1991 et 2005, contre 16% en France et 17% en Nouvelle-Aquitaine. 47% des logements datent d'avant 1975, date de la première réglementation thermique au niveau national. Ce sont 36 740 logements construits avant 1975 et donc potentiellement concernés par des enjeux de rénovation thermique.

Dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général, le Département a adopté des mécanismes de soutien financier à destination des Charentais-Maritimes dans leurs projets de rénovation énergétique. Ce dispositif conventionnel, construit en relation étroite avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a permis l'amélioration de l'habitat privé des propriétaires occupants. Depuis 2018, ce sont 235 ménages propriétaires occupants qui ont bénéficié de subventions départementales directes sur le Territoire de la CdA.

Les habitants du territoire ont également accès à une Plateforme Rochelaise de la Rénovation Énergétique (PRRE – Espace France Rénov'), portée par l'Intercommunalité et qui est chargée de renseigner, d'accompagner et de rediriger vers le bon interlocuteur l'ensemble de la population sur les dispositifs mobilisables dans le cadre de travaux d'économies d'énergie.

Aujourd'hui, l'échelon intercommunal est de plus en plus considéré comme l'échelle pertinente de mise en œuvre des politiques de l'habitat. Cette évolution a contribué à un accroissement des dispositifs d'aides portés par les collectivités locales en Charente-Maritime.

Pour soutenir les initiatives locales et inscrire les aides départementales dans un cadre de complémentarité avec les actions conduites par les intercommunalités, le Département et l'Etat ont décidé d'élaborer un Plan Départemental de l'Habitat. L'objectif est de fixer un cadre stratégique prenant en compte les spécificités territoriales afin d'apporter des réponses opérationnelles construites en cohérence avec les programmes d'actions locales (*Cf. Fiche objectif Garantir la cohérence et la complémentarité des politiques habitat*). Concrètement, ce plan se traduira par une analyse des besoins des territoires, la définition d'une stratégie départementale en coopération étroite avec l'échelon intercommunal et la traduction des actions dans une feuille de route opérationnelle partagée avec la CdA pour s'assurer de son appropriation.

Le PDH devra donc s'inscrire en cohérence avec les documents cadres élaborés au niveau de chaque territoire. Soulignons à ce titre l'impulsion donnée à la politique de l'habitat par la CdA, dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui tend notamment à faciliter la rénovation énergétique performante de l'habitat privé. Pour amplifier cette dynamique, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est engagée dans un travail de co-construction d'un dispositif de facilitation avec les acteurs du territoire. Les objectifs sont ambitieux : d'ici 2030, réduire de 16% la consommation d'énergie du secteur résidentiel et de 18% la consommation d'énergie des bâtiments, et encourager la rénovation de l'habitat.

Dans le prolongement de ce document cadre, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est dotée d'un programme d'aides (subventions directes aux propriétaires occupants) afin de favoriser la rénovation des logements. La CdA a par ailleurs lancé en 2023 une étude pré opérationnelle dans l'objectif de mettre en place un programme d'aides plus étendue via une contractualisation avec l'Anah. Ce programme sera opérationnel en 2024.

Enfin, le Département comptabilise près de 30 000 logements locatifs sociaux. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle en concentre près de 18 000 (60% de l'offre départementale). Le Département et la CdA soutiennent fortement la production de logements locatifs sociaux. Le développement de l'offre locative abordable est un enjeu majeur de nos politiques habitat. Depuis 2018, le Département a participé au financement de 75 opérations de logements sociaux publics constituant un total de 1 137 logements pour 6,4 M€ sur le Territoire de la CdA. Sous réserve des orientations du Plan Départemental de l'Habitat, en cours d'élaboration, le Département et la CdA poursuivront leur appui financier pour soutenir la production locative sociale et travailleront à ajuster leur stratégie et leur programmes d'actions de manière à répondre aux enjeux du Territoire, notamment identifiés dans le Programme Local de l'Habitat de la CdA : Optimiser la lutte contre le logement vacant, peu performant ou indigne, densifier et diversifier la prise en charge du vieillissement, développer l'habitat dans le respect des exigences de la sobriété, accueillir et maintenir les publics jeunes sur le territoire et développer l'habitat au service des

équilibres du territoire. Ils poursuivront également la dynamique de renouvellement urbain engagée à Villeneuve-les-Salines, dans la perspective d'une transformation urbaine et sociale profonde de ce quartier prioritaire de la politique de la ville.

Par ailleurs, le Département s'engage à réserver l'emprise foncière de l'ancienne caserne des pompiers de Mireuil pour un projet concerté associant l'office communautaire et Habitat 17 et la Ville de La Rochelle annexe.

#### Références :

[Fiche Objectif 01-04-01 – Encourager les comportements solidaires et écoresponsables des habitants](#)

[Fiche Action 01-04-01 – Revitalisation des centres bourgs](#)

### Article 5 – Insertion et Action Sociale

Le potentiel d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi doit être partout encouragé afin de dessiner un véritable « Horizon travail » pour les bénéficiaires du rSa en faisant de leur retour sur le marché de l'emploi une priorité qui passe par :

- la facilitation de l'accès aux dispositifs d'insertion via la mise à disposition d'une solution logicielle partagée entre tous les acteurs et déployée par le Département,
- le retour à l'emploi du plus grand nombre par un partenariat renforcé avec Pôle Emploi,
- un meilleur recours à l'offre de formation pour tous les demandeurs d'emploi en développant des actions de communication avec la Région,
- la mise en relation privilégiée entre les demandeurs d'emploi et les employeurs des secteurs d'activité en tension en s'appuyant sur la plateforme Emploi 17,
- l'aide aux jeunes en insertion (service logement jeune, soutien financier, aides à la mobilité, parrainage),
- l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté sociale.

La CdA est particulièrement mobilisée sur la question de l'emploi, une stratégie de développement actionnant plusieurs leviers efficaces a été mise en place tendant à renforcer l'attractivité du territoire, à soutenir les filières et à dynamiser l'économie locale. La situation de l'emploi s'est améliorée de manière significative en Charente-Maritime, le Territoire de l'Agglomération de La Rochelle ne fait pas exception. Selon les données de l'Observatoire Régional de l'emploi, le Territoire comptabilisait 14 443 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues (-8,5 % en un an) en septembre 2022. Par ailleurs, sur la période de janvier à décembre 2022, 16 852 offres d'emploi ont été déposées (en augmentation de 16,6% sur un an). Si les demandeurs d'emploi de longue durée ont vu leur nombre diminuer de manière significative (-14,2%) sur la même période, ils représentent encore une cohorte importante puisqu'ils étaient 6 582 à être inscrits depuis au moins un an, fin 2022. Enfin le taux de chômage se situe à un niveau historiquement bas, à 6,7%, en recul de 0,9 points en un an.

La CdA et le Département travailleront à établir et enrichir un cadre collaboratif en recherchant la mise en commun des savoir-faire et des outils, pour progresser et conduire ensemble des actions individuelles et collectives, en s'appuyant notamment sur le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'enjeu consiste à provoquer la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs, à mettre en place de nouvelles modalités de rencontres. La CdA et le Département ont un rôle clé de coordination, d'ingénierie et de portage du projet. Ils devront agir en collaboration privilégiée avec Pôle Emploi. Le dispositif Lab de l'emploi pourra être utilisé pour encourager les emplois et reconversion dans les métiers en tension du soin à domicile afin de concilier retour à l'emploi et maintien des seniors à domicile.

La CdA se propose également de partager son expérience dans l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics.

La réussite de cette stratégie collective en faveur d'un « Horizon travail », est par ailleurs très liée à la bonne articulation des acteurs de l'accueil social de proximité (Cf. *Fiche objectif Formaliser l'engagement des acteurs locaux au service de l'accueil social de proximité*). Les Centres Communaux d'Action Sociale, les Maisons France services du Territoire et les Centres sociaux assurent un premier accueil social, en coordination avec le service départemental d'action sociale et mènent des accompagnements spécialisés et adaptés au public qui relèvent de leurs compétences. En tant que chef de file de l'action sociale et en matière d'amélioration de l'accessibilité aux droits sociaux dans les territoires, le Département souhaite organiser et consolider, avec ces acteurs locaux, les actions mises en place afin de garantir l'accueil social inconditionnel et généraliste de proximité et développer la concertation entre les partenaires, l'aller-vers et l'information des usagers. Le Département s'appuiera en ce sens sur les dispositifs conventionnels qui le lient au Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle et à l'ensemble des Centres sociaux du Territoire.

L'accès aux droits et aux services est un enjeu partagé dans le cadre de l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale (CTG 2023-2027) pilotée par la Communauté d'Agglomération, la CAF, le Département, l'Education Nationale et les CCAS. Les enjeux de l'inclusion relevant des freins périphériques à l'emploi de l'exclusion numérique, la mobilité, les modes de garde d'enfants seront considérés. Il s'agit également de faciliter la conciliation "vie familiale" et "vie professionnelle" en prenant en compte des places d'accueils ordinaires et spécifiques (crèches à vocation d'insertion professionnelle), ou d'accompagner toutes les parentalités (mono parentale, en situation de handicap). Des structures d'accueils spécialisés sont à saturation et une inclusion en milieu ordinaire difficile à mettre en place alors que le nombre d'enfants en situation de handicap augmente (+19% entre 2015 et 2019). Les objectifs partagés viseront à articuler l'action sociale de droit commun, l'aide sociale (CCAS, MDPH, etc), le Contrat Local de Santé, au bénéfice du projet de services aux familles sur le territoire.

Dans le cadre du plan d'actions départemental pour un numérique inclusif, le Département et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engagent à mettre en place des outils mutualisés pour favoriser les échanges (cartographie de l'offre d'inclusion numérique, annuaire des acteurs, portail internet,...) et assurer une veille des dispositifs et appels à projets supra départementaux, ainsi qu'à contribuer à l'ingénierie de projet suivant les priorisations conjointement définies.

Le Département pourra ainsi déployer/déploiera l'intervention des conseillers numériques départementaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en concertation avec elle la Communauté d'agglomération (Cf. Fiche Inclusion Numérique). La lutte contre l'exclusion numérique étant un enjeu social pour le territoire, le Département et la CdA agiront de concert pour le maintien des conseillers numériques.

Les France Services implantées sur le territoire de Communauté d'Agglomération de La Rochelle accompagnent les usagers dans toutes leurs démarches administratives, lors de permanences régulières. A ce titre, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engage à faciliter la complémentarité des actions des Conseillers Numériques avec les France Services. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 3 espaces France Services sont labellisés et se situent sur les communes de La Rochelle, La Jarrie, Sainte-Soulle.

La lutte contre l'exclusion numérique passe également par des dispositifs de médiation numériques (apprendre à se servir d'un ordinateur, à naviguer sur internet, à réaliser ses démarches en ligne....). Le territoire a ainsi développé le recours aux PAss numériques #APTIC. Le Département et la CdA agiront ensemble pour conforter ce dispositif.

Les mairies de proximité des quartiers prioritaires et les antennes des Délégations Territoriales du Département sont des sites d'accueil pour soutenir les personnes en difficultés sociales.

Références :

[Fiche Objectif – 01-05-01 – Clauses sociales dans les marchés publics](#)

[Fiche Objectif – 01-05-02 – LAB de l'emploi](#)

[Fiche Objectif – 01-05-03 – Apporter des réponses adaptées et pérennes à toutes les familles, y compris les plus fragiles, sur toutes les communes de l'agglomération](#)

[Fiche Objectif – 01-05-04 – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi \(PLIE\)](#)

[Fiche Objectif – 01-05-05 – Lien social de proximité](#)

[Fiche Action – 01-05-01 – Lien social de proximité](#)

[Fiche Action – 01-05-02 – Tarification sociale et solidaire dans les transports en commun](#)

## Article 6 – Enfance et petite enfance

La hausse des signalements et des informations préoccupantes est un signal d'alerte de l'enfance en danger. Face à cette problématique, le Département est engagé dans un renforcement de la prévention et des mesures alternatives au placement :

- en soutenant des mesures complémentaires au placement institutionnel grâce, par exemple, au Placement Educatif à Domicile,
- en menant des actions éducatives à domicile et en milieu ouvert, des actions collectives via les services de la Protection Maternelle Infantile et les Délégations territoriales.

Par ailleurs, une campagne de promotion du métier d'assistant familial en vue de l'agrément et du recrutement des assistants familiaux sera lancée pour faire face à la diminution progressive des effectifs dans ce métier. Le foyer de l'enfance du Département situé sur la commune de Puilboreau joue un rôle essentiel dans l'accueil de première urgence et il a besoin de s'associer de famille d'accueil pour bien fonctionner.

La Communauté d'Agglomération et les Communes participent au renfort de la prévention. Elles apportent également leur soutien à la protection de l'enfance par leurs actions et leur engagement à promouvoir le programme départemental de recrutement d'assistants familiaux qui sont actuellement 38 et peuvent accueillir 72 enfants.

Plus largement, le diagnostic territorial concernant les modes d'accueil de la Petite Enfance (0-3 ans) a révélé également une pénurie de professionnels (-3,5% d'assistantes maternelles par an depuis 5 ans avec une moyenne d'âge de 55 ans), un nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) saturé, alors que les besoins sont en hausse.

Concernant l'Enfance (3-15 ans), les constats sont identiques sur des accueils périscolaires ou extrascolaires saturés avec des besoins spécifiques sur l'accueil des collégiens (11-15 ans)

La Communauté d'Agglomération, les Communes, la CAF, le Département, l'Education Nationale et les CCAS, croiseront leurs ambitions dans le cadre de la future Convention Territoriale Globale (CTG 2023-2027) pour notamment viser à développer les capacités d'accueil sur le territoire, à développer l'emploi durable et la formation de nouveaux professionnels, organiser le maillage du territoire et faciliter l'information sur les services aux familles.

Par ailleurs, Le Département et la Communauté d'Agglomération poursuivent leur coopération à développer une offre de formation en direction des assistantes maternelles agréées (3200 en Charente-Maritime et 200 agréments /an délivrés par le CD17). Ainsi 50 assistantes maternelles suivent une formation obligatoire chaque année à la médiathèque Michel Crépeau dans le cadre du respect de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant incluant les expériences culturelles.

#### Références :

Fiche Objectif – 01-06-01 – "Petite Enfance – Développer des réponses plurielles et de proximité aux besoins de mode d'accueil des tout-petits": créer un maillage d'équipements, développer l'accompagnement des assistantes maternelles (Relais Petite Enfances, Maisons d'Assistants Maternelles, Crèches familiales), CTG

Fiche Objectif – 01-06-02 : "Enfance - Faciliter l'accès à une offre éducative variée et de qualité accessible pour les tous les enfants du territoire" (rénover étendre les structures existantes, développer la coordination et la mutualisation d'emploi, faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap, améliorer la lisibilité de l'offre. CTG

Fiche Objectif – 01-06-03 : Renforcement du partenariat entre la Prévention de la délinquance portée par la CDA et l'ALPMS et la Prévention spécialisée du Département, portée par l'Association ADEI

Fiche Action 01-06-01 : "Protection de l'Enfance - Formation des Assistants Maternelles" Médiathèque "Michel Crépeau"

## Article 7 – Jeunesse

### 7-1 Le Plan jeunesse

Cette force vive charentaise-maritime est attachée à son territoire qu'elle est amenée trop souvent à quitter pour poursuivre ses études et s'engager dans la vie active. Altruiste et investie dans les sujets contemporains, une partie se sent éloignée des dispositifs d'excellence et du fonctionnement des institutions qui encadrent leurs parcours d'étudiant et leur vie sociale. En ce sens, le Département compte insuffler une nouvelle dynamique avec une politique jeunesse de proximité, relevant d'une approche transversale avec les acteurs du territoire tant associatifs qu'institutionnels. Cette politique fera l'objet d'un Plan dédié, en cours d'élaboration.

A l'âge des choix et de l'engagement, la jeunesse est une période d'apprentissage des responsabilités, de construction d'une identité autonome et le moment des premières expériences. Ainsi, par la promotion de nouveaux dispositifs ou de soutien à la vie associative, la politique jeunesse du Département doit favoriser l'émergence d'espaces de dialogue et impliquer les jeunes dans les choix qui les concernent. Il s'agira donc d'encourager et de soutenir un dialogue constructif avec les jeunes en reconnaissant leur statut d'acteurs à part entière, afin que cette jeunesse trouve toutes les bonnes raisons de vivre ses rêves, de se réaliser en tant que citoyen.

Faciliter leurs démarches, lever les obstacles, en simplifiant l'accès aux dispositifs d'aides qui leurs sont dédiés, en lien avec l'Etat et la Région, faire valoir la richesse de leurs initiatives en Charente-Maritime, tels sont les enjeux du Plan jeunesse dont l'ambition est de :

- soutenir l'engagement des jeunes et améliorer le mieux "vivre ensemble" avec le déploiement de dispositifs (cadets de la sécurité, cadets de la gendarmerie, services civiques, passeport citoyen, appels à projets "Jeunes Citoyens" dans les collèges...),
- favoriser le développement personnel par le sport et la culture (Horizon vacances jeunesse, passeport sport-culture...),

- accompagner progressivement et sereinement la jeunesse vers l'autonomie et la vie professionnelle, en valorisant l'exemplarité de toutes les filières professionnelles et la réussite des plus audacieux (stages de 3ème, stages étudiants, porter à connaissance du champ des possibles...),
- sensibiliser à la prévention santé avec des actions de terrain permettant de mettre en synergie toutes les forces vives du territoire.

La Communauté d'Agglomération et les Communes, toutes fortement investies en faveur de la jeunesse, alimenteront utilement le Plan départemental de leur retour d'expérience et de leur recommandation.

## 7-2 Les collèges

A la rentrée de septembre 2022, les 11 collèges publics du territoire Rochelais accueillent 280 classes et 7156 élèves.

Le Département poursuivra son engagement pour l'équipement des établissements et plus largement l'amélioration continue des conditions d'accueil des élèves. (Les principaux travaux sont présentés en annexe 4)

Par ailleurs, le Département continuera également d'accompagner les projets pédagogiques concourant à l'épanouissement culturel et sportifs des collégiens.

La modification de la carte scolaire est un chantier nécessaire pour soulager les collèges les plus tendus de l'agglomération vers les collèges qui ont encore des capacités d'accueil.

L'enjeu dans la sectorisation des collèges consiste à équilibrer l'accueil des élèves dans les différents collèges de la CDA tout en anticipant l'évolution démographique en lien avec la planification urbaine. Pour cela les collectivités s'engagent à partager leurs données en termes de perspectives démographiques.

Par ailleurs, l'Agglomération s'engage, à adapter au mieux l'offre de transports scolaires et éventuellement régulière aux modifications de carte scolaire envisagée.

Par ailleurs, les éléments de contexte sur la jeunesse livrent une augmentation légère et constante du nombre de jeunes, un taux de pauvreté plus important (24%) que pour le reste de la population (12%), un taux de jeunes isolés (39%) plus important que la moyenne nationale (21%), une offre de services dense mais peu lisible et centrée sur La Rochelle.

Les enjeux porteront notamment sur une meilleure prise en compte de la place des jeunes dans l'espace social, améliorer l'accès aux soins, à la formation, à l'emploi, à la mobilité, au logement.

### Références :

[Fiche Objectif – 01-07-01 – Accompagner les jeunes à s'engager, vivre et s'installer sur toutes les communes du territoire](#)

## Article 8 – Exemplarité énergétique

Le Département engage une nouvelle impulsion dans ses politiques de lutte contre le réchauffement climatique par le biais du développement des énergies renouvelables locales, de la promotion de l'innovation énergétique et du traitement de la précarité énergétique :

- en se positionnant en rôle d'animateur du Fonds Chaleur de l'ADEME afin d'en faire profiter toutes les Communes dont les projets sont difficilement éligibles et de massifier la production de chaleur renouvelable et ce, à compter de 2023,
- en soutenant l'innovation technologique.

Le Département accompagne les Collectivités du Territoire de La Rochelle avec son expertise technique en matière d'énergie, en partenariat avec le Conseiller en énergie partagée de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Ses interventions en ce sens peuvent être multiples :

- soit pour fournir un appui logistique dans le suivi et l'exploitation des installations existantes.
- soit dans le cadre d'études d'aide à la décision pour substituer les énergies fossiles et faire évoluer la production de chaleur, à l'instar de ce qui a été réalisé en faveur de la commune de St Xandre pour l'extension de la Maison de l'Enfance, ou pour les chaufferies collectives à granulés bois des communes de La Jarne et de Vérines.
- Le Département souhaite développer le recours aux énergies renouvelables pour la production de chaleur. A ce titre, il accompagne financièrement, via le Fonds Energie, les Collectivités de moins de 5 000 habitants dans leurs projets d'installations bois, géothermiques ou solaires thermiques et de réseaux de chaleur.

Il entend également poursuivre la mise à disposition de son ingénierie pour l'amélioration énergétique auprès des Collectivités du territoire de La Rochelle en partenariat avec le Conseiller en énergie partagée de la Cda qui met également à disposition des communes un fond de concours ENR.

Le territoire de l'agglomération de La Rochelle s'est donné un objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire sans une implication forte de l'ensemble des acteurs. La rénovation des bâtiments est un levier majeur de ce dispositif et les collectivités ont un devoir d'exemplarité. À travers un programme de rénovation thermique des collèges mais également de la lutte contre les îlots de chaleur par la désimperméabilisation des cours, le Département s'engage à partager cette ambition.

Par ailleurs, la CdA créera dans les prochains mois une SEM "énergie" afin de déployer des solutions de développement d'énergie renouvelable en intégrant des participations citoyennes.

#### Références :

[Annexe 7 - Liste des projets Energie du territoire](#)

[Fiche Objectif 01-08-01 CEP-Fond Chaleur](#)

[Fiche Objectif 01-08-02 SEM Energie](#)

## Article 9 – Environnement et territoire

La question de la préservation de l'environnement est plus que jamais essentielle. Elle se pose également en termes de projet de société.

Les risques littoraux (érosion et submersion marine) invitent à ajouter aux objectifs de préservation et de valorisation la notion d'utilisation de ces espaces.

De même, le rôle des sites naturels sensibles (ENS) doit être considéré au regard des bouleversements climatiques qui impactent le Département.

Le plan départemental "arbre et paysage" s'inscrit dans cet aménagement stabilisateur.

En lien avec les Communes, un effort de végétalisation des bourgs comme de l'espace rural, et de désartificialisation des sols sera ainsi engagé.

L'ensemble de ces préoccupations est également intimement lié à la politique de l'eau et de la préservation des sols.

## 9.1 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Au titre de la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département travaille en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et les communes littorales de l'agglomération, pour des opérations de gestion, d'aménagement et de valorisation des ENS définis au Schéma Départemental des ENS, ainsi qu'avec des associations et Etablissements Publics pour des actions de préservation sur ces sites. Ces opérations s'inscrivent dans les cadres suivants :

- un contrat d'objectif entre la Ville de La Rochelle et le Département pour la préservation et la mise en valeur des 2 sites ENS de Chef de Baie (appartenant au Département et dont la Ville est gestionnaire) et du Marais de Pampin (propriété de la Ville de La Rochelle, géré par la Ville), Pour le Marais de Pampin, également ENS (propriété de la Ville de La Rochelle, géré par la Ville) un projet d'aménagement et de gestion en lien avec le CTMA est projeté sur 2023-2026, avec la participation du Département.
- un projet d'aménagement d'ampleur pour la requalification de l'accueil du Public autour d'une future maison de site de la Baie d'Yves, la ferme du rocher pour lequel l'ensemble des acteurs doivent se positionner en fonction de leur arbitrage politique : Département, Conservatoire du Littoral, Commune d'Yves, LPO et la Communauté d'agglomération de l'Agglomération),
- les sites de la Baie d'Yves et de la Baie d'Aytré bénéficient de financements du Département pour leur préservation via les Associations de protection de la Nature et le Conservatoire du Littoral,
- 12 autres ENS sont inscrits en sites candidats dans le Schéma départemental dont notamment les MARAIS DE CHATELAILLON, MARAIS DE LAUZIÈRE, MARAIS DE SALLES SUR MER, MARAIS DE TASON, MARAIS DOUX D'AYTRE ainsi que LES FALAISES et MARAIS DU PERTUIS BRETON, pour lesquels un positionnement de l'Agglomération pourrait être attendu en termes d'animation dans le cadre des CTMA.

## 9.2 - Arbre, paysage, forêt et aménagement foncier

Qu'il s'agisse de la requalification des bourgs et des entrées de ville, du développement du maillage bocager dans l'espace rural, du confortement des projets routiers, de la création d'îlots de fraîcheur dans les collèges, de la requalification des Espaces Naturels Sensibles, de la gestion du réseau fluvial et de la frange littorale, de la valorisation touristique des sites emblématiques, le Département est un acteur majeur de la valorisation paysagère du territoire.

Au titre du soutien et de l'accompagnement techniques des Communes, le Département travaille en partenariat avec plusieurs Communes pour des opérations de gestion, d'aménagement et de valorisation du paysage communal, selon les termes précisés dans la fiche objectif n°01-09-02 "Plan Arbre".

Ce partenariat pourrait également porter sur la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles en compléments des cours des collèges, des îlots de chaleur et en accompagnement des projets d'aménagement de voirie (prise en compte de la gestion intégrée des eaux de pluie en privilégiant la déconnexion du réseau pluvial).

L'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (anciennement remembrement) est devenu, depuis le 1er janvier 2006, une compétence obligatoire des Départements. Les opérations d'aménagement foncier peuvent être engagées à la demande d'une Commune ou bien être exigées par l'Etat dans la Déclaration d'Utilité Publique pour compenser les effets déstructurants d'un ouvrage sur les exploitations agricoles (Ouvrage routier, par exemple).

Par ailleurs, le Département conduit une politique en faveur de l'aménagement durable des forêts, par l'appui à l'animation forestière auprès des propriétaires privés et des collectivités, via le Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime. Sur le territoire de la CDA de La Rochelle, l'animation forestière a permis la mobilisation de 371 Tonnes de bois, et la création d'un groupement de forestier ces dernières années (voir fiche action N°01-09-02 "Plan Arbre").

### 9.3 - Transition alimentaire et circuits courts

L'Agglomération de La Rochelle, les Communautés de Communes voisines de l'Aunis et de l'Île de Ré, la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente Maritime et des Deux-Sèvres, la Fédération régionale Bio Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Mixte du Port de Chef de Baie La Rochelle, se sont engagés dans un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour développer une agriculture durable et rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux. L'ambition des acteurs mobilisés sur ce projet s'intitule "objectif Santé à 360" : des aliments sains, produits dans le respect de la terre et de l'environnement, rémunérant justement les agriculteurs, et consommés ici.

Le Département a également mis en place une politique en faveur des circuits courts et de proximité depuis 2016. Cette politique se traduit par des dispositifs d'aide financière pour soutenir et faciliter les initiatives locales, permettre aux producteurs de vivre dignement de leur métier, sensibiliser les consommateurs aux enjeux du "manger local" et faciliter l'accès aux produits locaux, pour tous les publics, du particulier à la restauration collective.

Le site internet "manger17.fr", la plateforme Agrilocal17 et la marque "+ de 17 dans nos assiettes" sont trois outils complémentaires qui ont été mis en place à cet effet, associés à une démarche d'animation et d'accompagnement auprès des acteurs locaux.

De nombreux producteurs du territoire utilisent ces outils :

- 136 acheteurs et 182 fournisseurs inscrits sur la plateforme AGRILocal
- 20 producteurs référencés sur le site Manger17 dont 6 producteurs "+de17 dans nos assiettes"

Les outils du Département sont détaillés dans la fiche objectif n°01-09-01 « Alimentation durable et Circuits courts ».

## 9.4 - Lutte contre le moustique tigre

Le Département mène une politique de lutte contre les moustiques et intervient à ce titre dans les marais des 14 communes de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle.

Une action coordonnée des collectivités locales et du Département apparaît également pleinement nécessaire pour contenir la nuisance du "moustique tigre" en phase d'installation définitive dans plusieurs communes de la CDA (Nieul-sur-Mer, Châtelailon-Plage, Périgny et La Rochelle). Pour ralentir sa prolifération, le Département accompagnera les Communes dans l'élaboration de plans d'actions adaptés (voir Fiche Objectif n°01-09-04 "Lutte contre le "moustique tigre").

Références :

[Fiche Objectif – 01-09-01 – Alimentation durable et circuits courts](#)

[Fiche Objectif – 01-09-02 – Plan Arbres et Paysage](#)

[Fiche Objectif – 01-09-03 - Stratégie biodiversité](#)

[Fiche Objectif - 01-09-04 - Lutte contre le moustique tigre](#)

[Fiche Action – 01-09-01 - Préservation et mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles](#)

[Fiche Action – 01-09-02 – Aide aux plantations](#)

## Article 10 – Infrastructures et Mobilités

Les projets routiers engagés par le Département sont la déclinaison d'une véritable vision du développement du territoire. L'ensemble des projets en cours, déjà prévus ou en phase d'élaboration (convention "travaux" ou "études et travaux" à signer avec la communauté d'agglomération et les communes) sont présentés en annexe 3 ainsi que dans les fiches actions des projets structurants ( )

Ces différents tableaux présentent les cofinancement et l'état d'avancement des projets.

Par ailleurs, une fiche présente les conditions de déclassements d'axes départementaux qui ont vocation à rejoindre le réseau communal.

La somme de l'ensemble de ces projets témoigne de l'engagement du Département pour la mise en sécurité des axes routiers, la fluidification de la rocade et la mise en valeur des accès aux Communes de l'agglomération.

L'action des collectivités doit aussi porter sur certains ouvrages d'art nécessitant une restructuration ou une réhabilitation afin d'en assurer la sécurité et d'y inclure les mobilités douces. Ainsi, le pont de Tasdon à la Rochelle, après réhabilitation permettra une traversée des voies SNCF plus sécurisée pour tous les modes.

L'essor des nouveaux modes de transport et le besoin croissant de désenclavement incitent à porter une vision d'aménagement du territoire moderne en vue d'établir un réseau départemental de transport qui intègre toutes les mobilités :

- en donnant une impulsion à la mobilité douce au quotidien via la réalisation d'un schéma de déplacement intégrant le vélo comme mode de transport,
- en agissant en lien avec les intercommunalités et la Région Nouvelle-Aquitaine pour affiner le maillage du territoire.

Un plan de mobilité s'attachera à renforcer et mettre en synergie l'ensemble de l'offre de transports alternatifs à la voiture, à l'instar de la navette maritime, des navettes estivales des plages, de la création d'un service de transport à la demande et le déploiement de véhicules autonomes. Le maillage des itinéraires cyclables sera également un élément déterminant de cette offre intermodale et bénéficiera d'un soutien du Département sur les itinéraires d'intérêt

départemental. Dans ce domaine, une attention particulière sera accordée par le Département à la desserte des collèges, notamment via le Plan vélo départemental.

Le Département et les Communes de La Jarrie et de Croix-Chapeau ont identifié l'intérêt d'une liaison cyclable entre Croix-Chapeau et La Jarrie en réutilisant des voies existantes permettant de proposer une alternative à la voiture. Le Département s'engage à accompagner financièrement ce projet dans le cadre de son plan "Vélo du quotidien" (voir fiche Action n°01-10-09 "Plan vélo du quotidien" : Etape 1 (Expérimentation))

Les pôles d'échanges et les aires de covoiturage seront un des axes du plan de mobilité, de même que le déploiement des installations de recharge des véhicules électriques et l'étude ZFE sur l'agglomération. Le Département s'engage dans une nouvelle programmation de créations et d'extensions des aires existantes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération déjà dotée de 9 aires soit 221 places dédiées situées dans les communes de Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle, La Rochelle, Saint-Xandre, Périgny, Châtelailon-Plage, Saint-Vivien, Angoulins et Vérines,

En parallèle, la valorisation des grands itinéraires vélos, de la randonnée pédestre et équestre est un véritable enjeu pour accroître l'attractivité et le développement touristique des territoires ruraux. Au titre de son Schéma départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnée, le Département met en place un partenariat constructif avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour mener des projets de création et réhabilitation des grands itinéraires et boucles locales ainsi que des actions de gestion, d'entretien, d'animation et de promotion du réseau d'itinéraires cyclable, pédestre et équestre. Ces opérations s'inscrivent dans les cadres suivants (Cf. fiche-action et cartographie) :

- Projets de création et de réhabilitation de tronçons inscrits dans les grands itinéraires et les boucles locales sous maîtrise d'ouvrage départementale et intercommunale : La Vélodyssée® EV1, La Vélo Francette® V43, Le Chemin des Pertuis breton, le GR8® littoral et de développement des aires de services ainsi que le déploiement du label Accueil Vélo®.
- Gestion, entretien, promotion et animation des grands itinéraires (La Vélodyssée® EV1, La Vélo Francette®, Le Chemin des Pertuis breton) via les contrats d'objectifs.

#### Références :

[Fiche Objectif – 01-10-01 – Plan vélo du quotidien](#)

[Fiche Objectif – 01-10-02 – Amélioration de l'accessibilité tous modes de déplacements aux Minimes par le Boulevard de la République – Communes d'Aytré et de La Rochelle](#)

[Fiche Objectif 01-10-03– Axe RD108 \(séquence ZI Périgny\) – Echangeur de Périgny \(RN137/RD108\)](#)

[Fiche Objectif – 01-10-04 – Prolongement de la RD9 – Communes de Saint-Rogatien, Aytré, La Jarne, Angoulins – Etudes d'opportunité](#)

[Fiche Objectif –01-10-05 Véhicule autonome](#)

[Fiche Action – 01-10-01 – RN 237-RD104e3 Lagord échangeur Fief Rose](#)

[Fiche Action – 01-10-02 – La Rochelle – Pont de Tasdon](#)

[Fiche Action – 01-10-03 – RD137 Angoulins entrée Nord / RN137 Aytré accès Sud](#)

[Fiche Action – 01-10-04 – RN237–RD104 – Lagord requalification entrée La Rochelle/Accès future caserne de pompiers](#)

[Fiche Action – 01-10-05 – RN11-RD137 Sainte-Soulle - amélioration liaison, création échangeur \(faisabilité\)](#)

[Fiche Action – 01-10-06 – RD108-109-110-204 – Croix Fort amélioration de la desserte](#)

[Fiche Action 01-10-07 - Sécurisation et création d'accès aux parcs d'activités communautaires](#)

[Fiche Action 01-10-08 – Classement-déclassement du réseau routier départemental](#)

[Fiche Action- 01-10-09- Expérimentation Plan vélo du quotidien](#)

[Fiche Action – 01-10- 10 - Requalification de l'aire du Bois de Pins](#)

[Fiche Action- 01-10-11- Schéma Véloroutes Voies Vertes et Randonnée](#)

## Article 11 – Politique de l’eau

L’eau est omniprésente dans le Département et constitue un élément de son identité en même temps qu’un bien commun inestimable. La quantité et la qualité de la ressource sont des enjeux de société majeurs. Une réflexion sur ses différents usages relève non seulement de la nécessité de la préservation de la ressource mais de l’anticipation de conflits d’usage.

A cet égard, les Communes peuvent, à titre d’exemple, mettre en place des zones de préemption, afin de permettre au Département d’acquérir des parcelles nécessaires à la préservation de la ressource en eau

En décembre 2022, le Département a souhaité réaffirmer sa stratégie à travers une feuille de route et un programme d’actions partagés avec les acteurs locaux, tenant compte des impacts du changement climatique et de la nécessaire préservation de l’eau pour le futur (Fiche Objectif Protection et gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques).

En ce sens, le Contrat de Proximité permettra aux collectivités signataires de conjuguer leurs actions pour répondre aux enjeux qualitatifs et quantitatifs de la gestion de la ressource. Ce sera par exemple le cas pour l’animation des CTMA, du PTGE Curé, le programme Re-Sources de l’Aire d’Alimentation des Captages de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais et celui de l’Aire d’Alimentation des Captages de Coulonge Saint-Hippolyte, les projets de réutilisation des eaux traitées de la station de Châtelailon pour un rechargement de nappe et celui de la station de chef de Baie.

De même, le Département est prêt à étudier les conditions de la réutilisation de ses ouvrages construits pour l’opération de dévasement de la Charente si ces derniers peuvent être utiles dans le cadre de la sécurisation de l’alimentation en eau potable du territoire rochelais.

### Références :

[Fiche Objectif – 01-11-01 – Protection et gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques](#)

[Fiche Objectif – 01-11-02 – Eau de baignade – Baie d’Aytré](#)

[Fiche Objectif – 01-11-03- Réutilisation des eaux usées traitées](#)

## Article 12- Sécurité

Le Département est un acteur incontournable de la sécurité et de la protection des personnes et des biens en Charente-Maritime. Le Plan Dignes, programme de réfection des ouvrages de protection contre les submersions marines, impulsé par le Département après la tempête Xynthia est le plus important de cet ordre en France. Sur le Territoire de La Rochelle, ces travaux sont en voie de finalisation avec ceux de la digue de retrait d’Esnandes, prévus en 2023.

Le département de la Charente-Maritime compte 67 Centres d’Incendie et de Secours (CIS) sur son territoire.

Le Département est engagé auprès du Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) et des Communes pour organiser un service public optimal contribuant à assurer une protection et une sécurité de la population dans tout le territoire.

A ce titre, les projets de construction, d’extension et d’amélioration des casernements doivent permettre aux sapeurs-pompiers de disposer de locaux et de matériels adaptés aux contraintes opérationnelles, techniques, technologiques, d’hygiène et de sécurité.

Le Département finance ces travaux immobiliers dans le cadre d'une programmation pluriannuelle ambitieuse. Depuis 2011, ce sont 62,8 M€ qui ont été votés par l'Assemblée départementale. A échéance de l'année 2034, une enveloppe globale de près de 106 M€ sera consacrée au programme bâtimentaire des CIS.

La liste des centres d'incendie et de secours concernant le territoire de Communauté d'Agglomération de La Rochelle est présenté en annexe 6.

Au-delà de l'investissement immobilier, le développement du volontariat doit être appuyé par les employeurs publics que sont le Département, les Communes et les EPCI.

A ce jour, 186 sapeurs-pompiers volontaires agents publics départementaux, communaux ou intercommunaux bénéficient d'un contrat d'engagement et de disponibilité auprès du SDIS.

Pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ce sont 14 sapeurs-pompiers volontaires agents publics qui sont engagés. Afin d'assurer une couverture opérationnelle qui réponde aux besoins de la population, les Communes et la CDA s'engagent à favoriser le recrutement de pompiers volontaires.

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, de nouvelles gendarmeries pourraient être créées ; le secteur Est de l'agglomération pourrait bénéficier d'une nouvelle caserne. En fonction du portage qui sera réalisé, l'aide financière du Département pourra être sollicitée.

#### Références :

[Fiche Objectif – 01-12-01 – Gestion du trait de côte](#)

### Article 13 – Tourisme

Avec ses plus de 65 000 lits touristiques et près de 20 000 lits marchands, le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle représente environ 10% de la capacité d'accueil de la Charente-Maritime. Le territoire est marqué par une forte attraction touristique de la ville de La Rochelle complétée par un tourisme balnéaire à Châtelailon-Plage. Pour autant, les autres Communes de l'agglomération disposent d'une offre touristique marquée par différentes activités de loisirs et d'espaces naturels.

Compte-tenu de l'importance stratégique de l'économie touristique, le Département a souhaité refonder sa politique en la matière, dans le cadre d'un schéma en cours d'élaboration qui reposera sur trois grands principes :

- la consolidation du positionnement de son Comité Départemental, Charentes-Tourisme, en tant qu'Agence Départementale porteur de la mise en œuvre de la politique touristique Départementale,
- la Mission de Charentes Tourisme d'être un accélérateur d'une ingénierie touristique globale au service des acteurs publics et parapublics ainsi que des socio-professionnels de la filière,
- une coopération sur mesure adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Dans ces conditions, le Département et la CDA de La Rochelle conviennent d'ores et déjà :

- que Charentes Tourisme soit mobilisé au service des Collectivités et des acteurs touristiques de l'agglomération dans le cadre d'une complémentarité stratégique et opérationnelle établie en lien avec les Offices de Tourisme Communautaires de La Rochelle et de Châtelailon-Plage. La CdA pourra par exemple se rapprocher de Charentes Tourisme pour développer le plan d'action de l'axe Tourisme durable du projet La Rochelle Territoire Zero Carbone,

- que le Plan Patrimoine du Département soit mobilisé afin de soutenir la stratégie valorisation patrimoniale portée par l'OT, la CDA et l'ensemble des Communes de l'agglomération. Il s'agit ainsi de faire émerger des projets qui pourront concourir à la mise en valeur de l'authenticité du territoire dans sa globalité.

L'Agglomération de La Rochelle souhaite développer une activité touristique soutenable pour les espaces les plus fréquentés (la ville de La Rochelle) s'inscrivant plus globalement dans une politique zéro carbone à horizon 2040.

Dans ce cadre, l'usage des mobilités douces, notamment vélo, en tant que produit touristique et solution de transport, pourrait continuer à constituer une orientation forte du soutien du Département vis-à-vis du territoire. Parallèlement et dans une volonté d'irriguer l'ensemble du territoire, un déploiement d'un maillage d'accueil des campings caristes pourrait être une orientation.

Par ailleurs, la diversification de l'offre d'hébergement (notamment sur les communes périphériques de la ville préfecture) en complément notamment à celle présente à La Rochelle (hébergements de plein air et collectifs) autoriserait une certaine déconcentration des flux tout en permettant un accès plus aisé à la destination.

Si la dimension maritime (portuaire ou balnéaire) est très présente à La Rochelle et à Châtelailon-Plage, son caractère pourrait encore être affirmé par un travail de réaménagement de certains fronts de mer, baignades et la "mise en tourisme" de petits ports. En complément, l'offre fluviale de loisirs et d'animation le long du canal de Rompsay pourrait également être affirmée. Le Département s'engage à proposer à la vente la maison éclusière du canal à la Commune de Périgny.

L'amélioration qualitative de l'offre visant à une plus grande satisfaction des clientèles du territoire pourrait naturellement être également recherchée en lien avec une politique du « mieux » touristique. Dans ce cadre, le Département pourra également être au côté des collectivités pour rechercher de nouvelles solutions à la problématique de l'emploi et du logement des travailleurs saisonniers.

Références :

[Fiche Objectif – 01-13-01 – Ports départementaux](#)

## Article 14 - Sport et Culture

Avec ses équipements, son tissu associatif et la volonté des Communes et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle d'animer leur territoire, le pays rochelais est une place forte de la Culture et du Sport en Charente-Maritime.

Le Département accompagne ce dynamisme avec plus de 300 projets soutenus chaque année.

14.1 Au plan sportif, le Département déploie sa politique en appui des projets portés par les associations, les Communes et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin de :

- aménager le territoire d'équipements offrant des conditions optimales pour tous les publics et pour tous types d'activités (13 projets ont été soutenus en 2022 dont la création d'un terrain de football synthétique pour les collégiens à Châtelailon-Plage, la réhabilitation du gymnase Henri Péricaud à La Jarrie, les travaux de réfection des équipements sportifs de la plaine des sports Gaston Aujard à Marsilly, l'aménagement et l'extension de la tribune présidentielle et de la tribune Port Neuf du stade Marcel Deflandre à La Rochelle,

- la requalification du plateau nautique et sportif des Minimes livrera un bâtiment à haute performance énergétique, mis aux normes PMR, et fonctionnel pour optimiser les pratiques des clubs au bénéfice de 1400 licenciés, 4000 scolaires et l'accueil d'athlètes (dont le Centre départemental de voile, centre d'excellence voile et équipe Charente-Maritime Elite.
- la réhabilitation et construction des piscines communautaires visant à mettre aux normes les équipements vieillissants, assurer le « savoir nager », assurer une offre de pratique de loisirs et sportives et conserver une offre touristique de qualité (72 000 entrées estivales pour Châtelaiillon et Périgny),
- la pratique des personnes en situation de handicap,
- favoriser la pratique des jeunes,
- accompagner le mouvement sportif local vers le Haut Niveau (52 athlètes boursiers),
- accompagner les clubs de sport collectif Haut Niveau et à ce titre, poursuivre le soutien au :
  - "Stade Rochelais Basket" à La Rochelle,
  - "Les Boucaniers Baseball Club" de La Rochelle,
  - "Rugby club" de Puilboreau,
  - "l'Atlantique stade rochelais",
  - "Rupella Basket" à La Rochelle,
  - "UGS club La Rochelle Châtelaiillon" pour la pratique du Volley Ball,
  - club de "l'Aunis Hand Ball La Rochelle Périgny",
  - "Roller Hockey club" La Rochelle
  - club des "Canards rochelais",
- accompagner le sport individuel pratiqué en équipe au niveau national (Le club Aunis Athlétisme La Rochelle, Le club Aviron de Mer La Rochelle, le Triathlon La Rochelle, le Lagord Tennis Squash, le pétanque club de Châtelaiillon-Plage, ),
- développer les sports nautiques (9 clubs nautiques soutenus pour l'acquisition de matériel nautique à Châtelaiillon-Plage, Angoulins et La Rochelle),
- soutien pour le développement de l'activité professionnelle course au large et de l'accueil des coureurs par l'accompagnement du syndicat mixte pour le déploiement des infrastructures nécessaires.
- organiser des compétitions et événements sportifs fédérateurs (en moyenne 70 manifestations soutenues par an, dont :
  - la coupe Galéa,
  - le championnat du monde de class 40 à La Rochelle,
  - le rallye d'Automne sur les communes de la CDA,
  - le marathon de la Rochelle,
  - le festival du cerf-volant et du vent à Châtelaiillon-Plage)

Références :

[Fiche Objectif –01-14-01 – Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse](#)

[Fiche Objectif – 01-14-02 - Pôle de Course au Large](#)

[Fiche Objectif – 01-14-03- Construction des piscines communautaires](#)

[Fiche Action- 01-14-01 -Réfection de la tribune Charente-Maritime du Stade Deflandre](#)

[Fiche Action- 01-14-02 - Requalification de la plateforme nautique et sportive des Minimes](#)

14.2 Au plan culturel, le Département accompagne les initiatives portées par les associations, les Communes et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin de :

- maintenir et/ou développer une programmation de saison culturelle dans 6 salles de spectacle :
  - La programmation culturelle de la salle Beauséjour à Châtelaiillon-Plage,
  - La programmation de la saison culturelle de l'Agora à Saint-Xandre,
  - La programmation de la scène Nationale "La Coursive" et de la scène de Musiques Actuelles "La Sirène" à La Rochelle,
  - La saison de la salle "L'horizon" et la programmation du café théâtres "L'Azile" à La Rochelle,
- favoriser la pratique artistique des jeunes en soutenant :
  - Le projet de nouveau conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental de l'agglomération de La Rochelle, l'achat et le renouvellement du parc instrumental et de matériel, dans le cadre du futur Schéma Départemental de Musique et de Danse
  - 5 écoles de musique et de danse associatives : l'association "Musicadanse" à Châtelaiillon-Plage, l'association musicale "Sainte Cécile" à Lagord, l'école "Mille et une Note" à Puilboreau, l'association "Danse Attitude" à Sainte Soule, l'école de Musique à Périgny,
  - 4 Orchestres et Groupes vocaux associatifs : "la Batterie Fanfare" et "l'Orchestre Harmonie" à Châtelaiillon-Plage, l'association Musicale "Sainte Cécile" de Lagord, "Cœur à Cœur" à La Rochelle,
- accompagner les événements culturels (environ 164 projets soutenus chaque année) :
  - les Francofolies de La Rochelle,
  - le Festival International du Film et du Livre d'Aventure,
  - le festival International du Film à La Rochelle,
  - le festival international de la création documentaire,
  - l'éco festival Notes en vert à Aytré Périgny,
  - le spectacle de chevalerie "Les légendes d'autrefois" à Yves,
  - le festival de Musiques Actuelles à La Jarrie,
- mettre en valeur le patrimoine par l'opération Sites en Scène avec le soutien de l'événement organisé tous les étés à Châtelaiillon-Plage,
- favoriser la lecture publique en accompagnant le développement des bibliothèques municipales (5 projets soutenus en 2022 dont les travaux de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque municipale à Esnandes).

14.3 Au plan Patrimonial, le Département accompagne les initiatives portées par les Communes et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, en soutenant en 2022, 4 projets dont la restauration du clocher St Sauveur, des cloches et du beffroi de l'église Saint Sauveur de La Rochelle, les travaux du musée des Beaux Arts de La Rochelle.

Les Communes et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle mobilisent les dispositifs du Département pour porter une politique sportive et culturelle dynamique et partagée, accessible au plus grand nombre, permettant ainsi de favoriser le lien social et de valoriser l'attractivité de la Charente-Maritime.

Au titre de l'accès de tous à la Culture, la Ville et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Département, le Rectorat et la DRAC, poursuivent leur coopération dans le cadre de la convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire rochelais (CTEAC 2022-2025). Elle vise à mieux articuler les politiques culturelles et faire converger les initiatives portées par l'ensemble des collectivités et par les acteurs culturels. Les publics prioritaires concernent la petite enfance, les adolescents et leurs familles, dans un souci de démocratisation culturelle, d'équité et de solidarité territoriales (quartiers prioritaires de la politique de la Ville et communes éloignées de l'offre), et ce sur tous les temps de vie de l'enfant.

Références :

[Fiche Objectif –01-13-04 –FESTIPREV](#)

[Fiche Action- 01-14-03 - Carré Amelot](#)

[Fiche Action- 01-14-04 - Espace Climat Océan](#)

[Fiche Action- 01-14-05 - Réhabilitation de la Coursive](#)

[Fiche Action- 01-14-06 - Rénovation du Musée des Beaux-Arts](#)

[Fiche Action- 01-14-07- Extension de la Sirène](#)

[Fiche Action- 01-14-08 - Nouveau Conservatoire](#)

## Article 15 – Gouvernance

Elle est constituée d'un Comité de Suivi présidé par la Présidente du Département et composée des élus suivants :

- le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- des représentants de chaque Commune membre,
- la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Département,
- les Vice-Présidents du Département,
- les Conseillers Départementaux,

Ce Comité de Suivi sera chargé d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre et d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions aux différentes assemblées délibérantes.

## Article 16 – Engagements

Le Département, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les Communes s'engagent à :

- assurer la réalisation des actions inscrites à ce Contrat,
- partager l'information relative à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre,
- mobiliser les moyens, tant humains que financiers nécessaires au bon déroulement du Contrat de Proximité, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les Communes s'engagent pour chacune des orientations à :

- communiquer sur la programmation pluriannuelle des projets,
- rechercher des cofinancements,
- prioriser les projets,
- contribuer à la mise en œuvre des politiques départementales déployées au profit du territoire,
- déployer la marque Charente-Maritime,
- associer le Département aux événements financés.

**AR Prefecture**

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

**Article 17 – Entrée en vigueur et durée du Contrat de Proximité**

L'entrée en vigueur du Contrat de Proximité est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin à l'échéance des mandats communaux.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

**Article 18 - Résiliation du Contrat de Proximité**

D'un commun accord entre les parties signataires du Contrat de Proximité, il peut être mis fin au présent contrat.

## Signatures

A.....,

Le .....

|  |  |
|--|--|
| <b>Sylvie MARCILLY</b><br><b>Présidente du Département</b><br><b>de la Charente-Maritime</b> | <b>Jean-François FOUNTAINE</b><br><b>Président de la Communauté</b><br><b>d'Agglomération de La Rochelle</b> |
| <b>Jean-Pierre NIVET</b><br><b>Maire d'Angoulins-sur-Mer</b>                                 | <b>Tony LOISEL</b><br><b>Maire d'Aytré</b>   |
| <b>Paul-Roland VINCENT</b><br><b>Maire de Bourgneuf</b>                                      | <b>Stéphane VILLAIN</b><br><b>Maire de Châtelailon-Plage</b>   |
| <b>Sylvie GUERRY-GAZEAU</b><br><b>Maire de Clavette</b>                                      | <b>Patrick BOUFFET</b><br><b>Maire de Croix-Chapeau</b>  |
| <b>Guillaume KRABAL</b><br><b>Maire de Dompierre-sur-Mer</b>                                 | <b>Didier GESLIN</b><br><b>Maire d'Esnandes</b>  |
| <b>Antoine GRAU</b><br><b>Maire de Lagord</b>  | <b>Vincent COPPOLINI</b><br><b>Maire de La Jarne</b>   |
| <b>David BAUDON</b><br><b>Maire de La Jarrie</b>   | <b>Jean-François FOUNTAINE</b><br><b>Maire de La Rochelle</b>  |
| <b>Jean-Luc ALGAY</b><br><b>Maire de l'Houmeau</b>   | <b>Herve PINEAU</b><br><b>Maire de Marsilly</b>  |
| <b>Viviane COTTREAU-GONZALES</b><br><b>Maire de Montroy</b>                                  | <b>Marc MAIGNE</b><br><b>Maire de Nieul-sur-Mer</b>  |
| <b>Marie LIGONNIERE</b><br><b>Maire de Périgny</b>   | <b>Alain DRAPPEAU</b><br><b>Maire de Puilboreau</b>  |
| <b>Philippe CHABRIER</b><br><b>Maire de Saint-Christophe</b>                                 | <b>Roger GERVAIS</b><br><b>Maire de Saint-Médard d'Aunis</b>   |

**AR Prefecture**

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

|   |   |
|---|---|
| <b>Didier LARELLE</b><br><b>Maire de Saint-Rogatien</b>     | <b>Vincent DEMESTER</b><br><b>Maire de Saint-Vivien</b>   |
| <b>Evelyne FERRAND</b><br><b>Maire de Saint-Xandre</b>      | <b>Bertrand AYRAL</b><br><b>Maire de Sainte-Soulle</b>    |
| <b>Chantal GUILLEBAUD</b><br><b>Maire de Salles-sur-Mer</b> | <b>Marie-Gabrielle NASSIVET</b><br><b>Maire de Thairé</b> |
| <b>Line MEODE</b><br><b>Maire de Vérines</b>                | <b>Didier ROBLIN</b><br><b>Maire d'Yves</b>               |

## **SOMMAIRE DES ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Fiches Objectifs**

**ANNEXE 2 – Fiches Actions**

**ANNEXE 3 – Programmation des aménagements routiers**

**ANNEXE 4 – Programmation des travaux dans les collèges 2023-2026**

**ANNEXE 5 – Programmation des travaux dans les Centres de Secours et d'Incendie**

**ANNEXE 6 - Récapitulatif des demandes d'aides reçues par le Département et concernant les Communes de l'Agglomération au 28 février 2023**

**ANNEXE 7 – Liste des projets Energie du Territoire**

## FICHE OBJECTIF N° 01-02-02 : Accueil Familial

### CONTEXTE

Le Département propose une offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement : l'accueil familial.  
Cette alternative permet à des personnes âgées et / ou en situation de handicap de conserver un quotidien à domicile tout en étant aidées par une personne formée et agréée par le Département.

### OBJECTIFS

- Objectif 1 : maintenir une offre soutenue d'accueillants familiaux
- Objectif 2 : soutenir la promotion du métier d'accueillant familial par la mise en place d'actions de communication
- Objectif 3 : favoriser des actions et des animations en faveur des accueillants familiaux et des personnes accueillies

### DESCRIPTION DE L'ACTION

|   |   | Maître d'ouvrage | Direction / Service concerné    |
|---|---|------------------|---------------------------------|
| 1 | Maintenir une offre soutenue d'accueillants familiaux : 8 accueillants familiaux pour un total de 14 places d'accueil (pour personnes âgées et /ou personnes en situation de handicap)  | Département      | D17 : DA / PVAD<br>CDA Communes |
| 2 | Soutenir la promotion du métier d'accueillant familial par la mise en place d'actions de communication (attractivité du métier lors de forums, campagnes d'affichage, flyers, rencontres avec les demandeurs d'emploi)                    | Département      | D17 : DA / PVAD<br>CDA Communes |
| 3 | Favoriser des actions et des animations en faveur des accueillants familiaux et des personnes accueillies (organisation d'ateliers, d'animations et de spectacles dans le cadre de la promotion et la valorisation de l'accueil familial) | Département      | D17 : DA / PVAD<br>CDA Communes |
| 4 |   |                  |                                 |
| 5 |   |                  |                                 |
| 6 |   |                  |                                 |

## Thématique : Accès à la Médecine générale

### FICHE-OBJECTIF N°01-03-01 : Développer les actions et la connaissance en santé

| CONTEXTE  | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>   | Services concernés  |
|---|---|---------------------|
| <b>OBJECTIF</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Promotion du soin de proximité</b></li><li>- <b>Connaissance fine de la santé sur le territoire de l'agglomération</b></li></ul> | <b>1</b> Soutien à la création de centre de santé ou autres projets pouvant promouvoir le soin de proximité<br>En 2023 => Identification des zones sous dotées en professionnels de 1 <sup>er</sup> recours, sur lesquelles faciliter l'implantation d'équipements de santé.<br>Nécessite de préciser l'existant et de synthétiser les données détenues par les différentes institutions : CD, ARS, CPAM, professionnels de santé, Collectivité   | <b>D17</b>          |
|   | <b>2</b> Maison(s) publique(s) de médecins<br>Première réflexion à travers un dispositif de médiation santé (1 infirmière municipale) permettant de renforcer l'accès aux soins pour les habitants des QPV (financement : CGET, CdA , VLR , ARS).<br><br><b>3</b> Diagnostic santé à l'échelle du département<br>Diagnostic santé sur le périmètre Cda qui vient d'être finalisé par l'ORS et va alimenter les actions du contrat local de santé<br>Enjeu : maintien d'une observation locale en santé et de la collecte régulière de quelques indicateurs qui permettrait aux acteurs d'orienter / réorienter les actions de prévention, d'accès aux soins | <b>Collectivité</b> |

## Thématique : logement et habitat

### FICHE-OBJECTIF N°01-04-01 : Encourager les comportements solidaires et écoresponsables des habitants

|   | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>   | Services concernés  |
|---|---|---|
| <p><b>CONTEXTE GENERAL</b><br/>           Les communes de l'Agglomération sont en cours d'élaboration d'un projet de services aux familles porté par la Convention Territoriale Globale –CTG 2023-2027 piloté par l'Agglomération, la CAF, le Département, l'Éducation Nationale et les CCAS.<br/>           Ce projet de services aux familles de la CDA de La Rochelle s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Services aux familles porté par la CAF et le Département.</p> <p><b>CONTEXTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande de logement sociaux plus importante que l'offre</li> <li>- Difficulté de logement des jeunes</li> <li>- Un développement limité des associations (manque de locaux et soutien financier différent selon leur commune d'implantation)</li> <li>- Une offre socioculturelle riche mais parfois méconnues</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner place aux habitants dans l'espace sociale, encourager l'engagement citoyen et associatif</li> <li>- Soutenir le tissu associatif local</li> <li>- Faciliter le maillage et/ou la mobilité vers les services et les activités</li> </ul> | <p>1- <b>Développer l'accès aux logements sociaux</b>, aux logements étudiants, à l'habitat inclusif en <b>favorisant les mixités sociales et intergénérationnelles</b></p> <p>2- <b>Maillé le territoire de structures favorisant la solidarité et le lien social</b> (Espace de vie sociale, centre sociaux...) avec un soutien équitable pour toutes les structures (financier et/ou mise à disposition de locaux)</p> <p>3- <b>Développer des actions à forte identité locale permettant de développer les coopérations et le faire ensemble des acteurs du territoire</b> (socioculturel, culture, sport...)</p> <p>4- <b>Développer les mobilités douces</b> et les transports collectifs, penser les <b>transports de groupes</b> (associations, sortie extrascolaires...)</p> <p>5- <b>Rendre accessible à tous les comportements écoresponsables</b> (mobilité alternative, alimentation en circuit court...)</p> <p>6- <b>Renforcer la communication</b> sur les actualités culturelles, sportives... à l'échelle de l'agglomération (La Rochelle au bout des doigts)</p> | <p><b>CD17</b></p> <hr/> <p><b>Collectivité</b></p> <p><b>CDA La Rochelle Communes</b></p> <p><b>Autres partenaires</b></p> <p>CAF<br/>           Éducation Nationale – Service Départemental de la Jeunesse, de l'engagement et des sports</p> |

**Thématique : Logement et habitat****FICHE OBJECTIF N°01-04-02 : Revitalisation des centres bourgs****- Contexte et objectifs :**

La communauté d'agglomération de La Rochelle a lancé une étude portant sur la revitalisation des centres bourgs pour aider les communes hors unité urbaine centrale à définir une stratégie locale de revitalisation des centres bourgs, en les aiguillant vers des outils d'aide à la décision et opérationnels en cernant les enjeux du territoire.

Les objectifs sont de mener une réflexion globale sur l'attractivité des centres bourgs, d'identifier les axes nécessaires à leur dynamisation, et d'interpeler les partenaires adéquats pour la mise en œuvre de leurs projets.

**- Modalités de mise en œuvre et services référent :**

L'étude de revitalisation des centres bourgs, dont le collectif Fais la ville est mandataire, se compose en trois temps :

- volet 1 : diagnostic territorial
- volet 2 : élaboration de scénarii d'aménagement
- volet 3 (sous impulsion et volonté des communes) : plan d'action

Le pilotage technique de l'étude est rattaché au Pôle de Développement Urbain.

=> Service départemental référent :

Annick Lostec – Direction des Collectivités et du Développement des Territoires  
Participation au COTEC de suivi.

**- Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde) |
|---|--|
| Seront déterminées suivant les scénarii retenus et le plan d'actions que voudront porter les communes | -  |

**- Calendrier de mise en œuvre :**

Le volet 1 : janvier à Juin 2023

Le volet 2 : Juin à Septembre 2023

Le volet 3 : 1,5 mois par commune

**- Public visé :**

Centres bourg des communes hors unité urbaine centrale, voulant bénéficier de cet accompagnement :  
Angoulins / Bourgneuf / Châtelailon / Clavette / Croix Chapeau / Dompierre / La Jarne / L'Houmeau /  
Montroy / Nieul / Saint-Christophe / Sainte-Soulle / Saint-Médard / Saint-Rogatien / Saint-Xandre /  
Salles-sur-Mer / Thairé / Vérines / Yves

## Thématique : Insertion et action sociale

### FICHE-OBJECTIF N°01-05-01 : Clauses sociales dans les marchés publics

#### PRINCIPES D' ACTIONS

#### CONTEXTE

#### OBJECTIFS

**Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi**

- Retour à l'emploi des BRSA
- Retour à l'emploi des femmes
- Retour à l'emploi des del

**Les clauses sociales dans les marchés publics, accélérateur du retour à l'emploi.**

La CDA, la Ville de La Rochelle et les bailleurs sociaux Immobilière Atlantic Aménagement et l'Office Public de l'Habitat de la CDA se sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche d'achat socialement responsable avec l'instauration de clauses sociales dans leurs marchés. Ces clauses constituant l'un des dispositifs de lutte contre le chômage en étroite articulation avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération.

En 2016, ces 4 partenaires s'associent et créent le « guichet unique clauses sociales » piloté par la CDA au sein de la Direction de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur. Une convention de partenariat est signée le 13 juillet 2016 ayant pour objet de définir les missions, les modalités de fonctionnement, le financement du « guichet unique » ainsi que les instances de pilotage et de suivi de la mission sur la période 2016-2020.

Depuis, le cercle des partenaires financeurs s'est élargi avec l'arrivée de nouveaux membres permanents. En 2018, le Port Atlantique La Rochelle rejoint le « guichet unique », suivi en 2020 par Habitat 17 dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de Villeneuve-les-Salines. En 2021, Alstom 17 manifeste à la CDA sa volonté de devenir partenaire du Club de l'Achat Social et Solidaire pour la période 2021-2026.

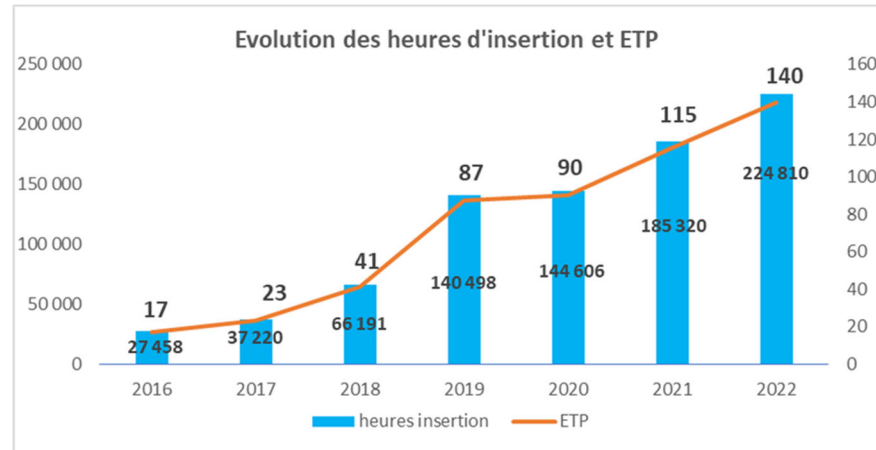
Ce sont aujourd'hui 7 partenaires permanents engagés jusqu'en 2026 dans cette démarche, nouvellement intitulée « le Club de l'Achat Social et Solidaire ».

Le Club de l'Achat Social et Solidaire a généré sur la période 2016-2022 plus de **826 000 heures** d'insertion soit **514 ETP** (équivalents temps plein).

#### Services concernés

CD17  
DASLI

Collectivité



Comment mieux utiliser ces situations de travail pour les BrSa ?  
 Aujourd'hui il n'existe pas de partenariat spécifique avec le Département sur le sujet pour repérer les personnes qui pourraient prétendre à ces situations de travail, comment le Département peut se saisir de ce dispositif ? Quelles modalités opérationnelles peuvent être trouvées ?

# Thématique : Insertion et action sociale

## FICHE-OBJECTIF N° 01-05-02 : LAB DE L'EMPLOI

| CONTEXTE  | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>   | Services concernés      |
|---|---|-------------------------|
| <b>OBJECTIFS</b><br><br><b>Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Retour à l'emploi des BRSA</li><li>- Retour à l'emploi des femmes</li><li>- Retour à l'emploi des deld</li></ul> | <b>Le Lab de l'emploi</b><br><br>L'expérimentation « Le Lab' de l'emploi » s'appuie sur les contrats Parcours Emploi Compétences (35 heures hebdomadaires) et sur un partenariat entre l'Etat, Pôle emploi et la CdA conclut pour une durée de trois ans. Ainsi, entre 2021 et 2023, 100 contrats Parcours Emploi Compétences seront dédiés à ce dispositif, cofinancés par l'Etat et la CdA.<br><br>Durant la période du contrat, les collectivités et les partenaires s'engagent à faire monter en compétences les personnes et à mettre en œuvre tous les dispositifs pour les conduire vers l'emploi dans les entreprises locales.<br><br>L'accompagnement de proximité de la personne en contrat Lab' est un point fort du dispositif. Une fois recrutés, les agents en contrat PEC sont encadrés par un tuteur, Pôle Emploi et une accompagnatrice du PLIE. L'accompagnement se fait à 2 niveaux : pendant le contrat et jusqu'à 6 mois après l'intégration en entreprise : Un accompagnement « sur mesure » des salariés selon leur projet avec un suivi croisé de Pôle emploi et du PLIE (entretiens tripartites, clubs, immersions, VSI, etc.) mais également travail sur les freins périphériques à l'emploi.<br>Alors que le taux de sortie emploi des PEC classiques s'établit environ à 25% (1 mois de contrat est pris en compte), avec le Lab nous enregistrons un taux de sortie de 44% grâce à l'accompagnement renforcé ; alors que les critères d'entrée dans le dispositif sont plus contraignants que pour un PEC classique : demandeurs d'emploi de longue durée, de très longue durée, BRSA ...<br>A ce jour 7 Brsa sont entrées dans le dispositifs sur 55 contrats signés.<br><br>L'expérimentation se termine 2023, l'idée serait de pouvoir poursuivre ce dispositif, en associant plus étroitement le Département avec un nombre minimum de BRSA à faire entrer avec un cofinancement du Département. | D17<br><br>Collectivité |

## Thématique : Insertion et action sociale

### FICHE-OBJECTIF N°01-05-03 : Apporter des réponses adaptées et pérennes à toutes les familles, y compris les plus fragiles, sur toutes les communes de l'agglomération

#### CONTEXTE GENERAL

Les communes de l'Agglomération sont en cours d'élaboration d'un projet de services aux familles portée par la Convention Territoriale Globale –CTG 2023-2027 piloté par l'Agglomération, la CAF, le Département, l'Éducation Nationale et les CCAS. Ce projet de services aux familles s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Services aux familles porté par la CAF et le Département.

#### CONTEXTE INCLUSION

- Des communes littorales (Esnandes, La Rochelle, Châtelailon) avec des indices de fragilités plus fort (précarité énergétique, taux de familles monoparentales, taux d'allocataire minima sociaux, fragilité numérique...)
- Des freins périphériques à l'emploi en lien avec l'exclusion numérique, la mobilité, les modes de gardes d'enfants
- Une augmentation de 19% des enfants en situation de handicap entre 2015 et 2019
- Des structures d'accueils spécialisées à saturation et une inclusion en milieu ordinaire difficile à mettre en place
- Augmentation des informations préoccupantes

#### OBJECTIFS

- Articuler les interventions entre action social de droit commun et aide sociale (CCAS, MDPH etc...)
- Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap
- Prioriser les développements (mobilité, numérique etc...) sur les communes présentant des indices de fragilités

#### PRINCIPES D' ACTIONS

##### 1- Faciliter la conciliation vie familiale/vie professionnelle :

- Développer les places d'accueils ordinaires et spécifiques (crèches à vocation d'insertion professionnelle, nombres de places en accueil spécialisé des enfants en situation de handicap)
- Agir sur les freins périphériques à l'emploi (atelier numérique, point relais France service, itinérance et proximité des services santé, emploi etc...)

2- **Articuler l'action sociale** (mode d'accueil ordinaire et structures de droit commun) **et l'aide sociale** (CCAS, Instituts spécialisée handicap...), assurer une couverture et un accès sur tout le territoire

3- **Soutenir financièrement l'accueil des enfants en situation de handicap** au sein de structures spécialisée ou non (périscolaire et restauration scolaire et accueil de vacances)

4- **Accompagner toutes les parentalités** par des informations collectives ou un accompagnement individuel (Parent en milieu rural, Parent d'enfant en situation de handicap, Parent en famille monoparentale, Parent en situation de vulnérabilité - deuil, séparation, perte d'emploi, violence etc...)

5- **Développer le nombre d'hébergement d'urgence**

6- **Faciliter les passerelles entre le projet de services aux familles et le projet inclusion numérique** de la CDA et le **Contrat local de santé**

Services concernés

CD17/MDPH

Collectivité

**CDA La Rochelle  
Communes  
CCAS**

Autres partenaires

CAF

# Thématique : Insertion et action sociale

## FICHE-OBJECTIF N° 01-05-04 : PLIE

| CONTEXTE   | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>  | Services concernés                    |
|--|--|---------------------------------------|
| <b>OBJECTIFS</b><br><br><b>Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Retour à l'emploi des <b>BRSA</b></li><li>- Retour à l'emploi des <b>femmes</b></li><li>- Retour à l'emploi des <b>deld</b></li></ul> | <b>Le Plan Local pour l'insertion et l'emploi</b><br><br>Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif inscrit dans le Code du travail, il est cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE). A l'initiative d'une collectivité ou d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), un Protocole d'Accord est signé avec l'État et le Conseil Départemental afin de mettre en commun un plan d'action destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion professionnelle du territoire et éviter ainsi le chômage de très longue durée. Le Protocole d'Accord est le texte fondateur d'un PLIE. Ensemble, l'État, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) y déterminent le nombre de personnes à suivre sur la durée du protocole, leurs caractéristiques, les objectifs poursuivis, les actions à mettre en œuvre, les modalités de financement ainsi que sa gouvernance.<br><br>En 2022 614 personnes ont été suivies dont 270 hommes et 344 femmes. 284 étaient bénéficiaires du RSA soit un peu plus de <b>46%</b> de personnes accueillies et suivies alors que le Protocole fixe à 40% de taux de BRSA à suivre.<br><br>Véritable levier pour l'emploi durable, les modalités d'articulation des parcours (sorties des mesures départementales) peuvent être améliorées afin que les BRSA puissent encore plus utiliser tous les outils développés dans le cadre du PLIE. | <b>D17</b><br><br><b>Collectivité</b> |

## Thématique : Insertion et Action Sociale

### FICHE-OBJECTIF N° 01-05-05 : Lien social de proximité

| CONTEXTE   | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>  | Services concernés  |
|--|--|---|
| <b>OBJECTIFS</b><br><br>- Renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles pour maintenir l'accès aux droits | <b>① Renforcer le lien avec les habitants et les associations d'insertion</b><br><br><b>② Proposer une première réponse de proximité</b> | <b>D17</b><br><br><b>Collectivité : Mairie de Proximité</b> |

## Thématique : Enfance et Petite enfance

### FICHE-OBJECTIF N° 01-06-01 : Développer des réponses plurielles et de proximité aux besoins de mode d'accueil des tout-petits

#### CONTEXTE GENERAL

Les communes de l'Agglomération sont en cours d'élaboration d'un projet de services aux familles portée par la Convention Territoriale Globale –CTG 2023-2027 piloté par l'Agglomération, la CAF, le Département, l'Education Nationale et les CCAS.

Ce projet de services aux familles s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Services aux familles porté par la CAF et le Département.

#### CONTEXTE PETITE ENFANCE

- Un besoin de mode d'accueil en hausse (légère augmentation démographique, augmentation du taux d'activité, augmentation des amplitudes d'accueil)
- Une baisse moyenne de 3.5% des assistantes maternelles par an depuis 5 ans avec une moyenne d'âge de 55 ans
- Un nombre de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sans développement depuis 5 ans.
  - Accueils saturés
  - Communes sous dotées en équipements
- Pénurie de professionnels

#### OBJECTIFS

- Développer l'offre de mode d'accueil individuel (assistante maternelle) et collectif (EAJE)
- Développer l'emploi durable dans le secteur petite enfance de la formation à l'emploi
- Faciliter l'accès à l'information de toutes les familles sur les offres existantes du territoire

#### PRINCIPES D' ACTIONS

- ❶ **Créer un maillage d'équipements d'accueil collectif du jeune enfant sur tout le territoire**
- ❷ **Développer les structures d'accompagnement des assistantes maternelles** pour faciliter leur installation et la pérennisation de ces métiers :
  - Développer des Relais Petite Enfance
  - Accompagner à l'installation de Maisons d'Assistante Maternelle
  - Réflexion sur le développement de Crèches familiales
- ❸ **Faciliter les échanges et/ou tendre vers une mutualisation des 8 guichets uniques** d'information Petite Enfance existants au sein des communes et couvrir les zones blanches.

#### Services concernés

CD17  
CAF

Collectivité

CDA La Rochelle  
Communes

## FICHE-OBJECTIF N° 01-06-02 : Faciliter l'accès à une offre éducative varié et de qualité accessible pour tous les enfants du territoire

### CONTEXTE GENERAL

Les communes de l'Agglomération sont en cours d'élaboration d'un projet de services aux familles portée par la Convention Territoriale Globale –CTG 2023-2027 piloté par l'Agglomération, la CAF, le Département, l'Education Nationale et les CCAS.

Ce projet de services aux familles s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Services aux familles porté par la CAF et le Département.

### CONTEXTE ENFANCE

- Un besoin de mode d'accueil en hausse (forte augmentation démographique, augmentation du taux d'activité des parents, forte augmentation des amplitudes d'accueil)
- Des accueils péri et extrascolaire saturés :
  - Capacité des locaux
  - Pénurie de professionnel
- Un bon maillage pour l'accueil des 3-11 ans avec 27 communes sur 28 bénéficiant d'un accueil sur son territoire
- Un maillage d'accueil de structure 11-15 ans (collégiens) à développer (12 structures)

### OBJECTIFS

- Développer les capacités d'accueils de l'existants
- Développer l'emploi durable de la formation à l'emploi
- Organiser un fonctionnement de territoire

### PRINCIPES D' ACTIONS

- ① **Rénover, créer des extensions des structures existantes** pour développer des places d'accueils 3-11 ans et des accueils 11-15 ans
- ② **Développer une coordination** permettant :
  - Une **concertation sur les périodes de fermeture** (été et fin d'année) pour garantir un accueil de permanence sur chaque bassin de vie : organiser le transport ?
  - **L'accès aux offres éducatives variés et de qualités (culture, sport, éducation à l'environnement et à la santé / transport)** pour toutes les structures à tarifs négociés.
  - **La mutualisation d'emploi / brigade de remplacement** pour garantir des taux d'encadrements suffisant pour accueillir selon les besoins (accompagner de la formation à emploi)
  - **Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap** sur tous les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire
- ③ **Donner de la lisibilité à l'offre d'accueil de loisir** (structures existantes, programme, tarifs, périodes d'ouverture etc...) : espace famille, application...

### Services concernés

CD17 / MDPH  
CAF  
Pôle-emploi  
Education Nationale –  
Service Départemental de  
la Jeunesse, de  
l'engagement et des  
sports  
DRAC

Collectivité

CDA La Rochelle  
Communes

## Thématique : Jeunesse

### FICHE-OBJECTIF N°01-06-03 : Renforcement du Partenariat entre la Prévention de la délinquance portée par la CDA et l'ALPMS, et la Prévention spécialisée du Département, portée par l'association ADEI

#### CONTEXTE

Même si la prévention spécialisée portée par l'ADEI (Accompagner Développer Eduquer Insérer) connaît des difficultés de fonctionnement (équipes réduites, fragilisées...), elle reste un acteur clé de la stabilité des quartiers sensibles, aux côtés des forces de l'ordre, de la Ville, de l'ALPMS, mais aussi des bailleurs et des centres sociaux.

Parmi les actions phares de la prévention spécialisée, il y a le dispositif « Collectif Hors les murs », initié fin 2018 avec le soutien et l'ingénierie de la Direction Tranquillité Publique de la Ville.

Ce projet a permis de fédérer, de rassembler, et d'accompagner l'ensemble des professionnels des quartiers de Mireuil, de Villeneuve les Salines et de Port Neuf dans un travail partenarial étroit.

Ce dispositif doit désormais s'inscrire durablement dans le temps, en s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires.

A son actif, le Collectif Hors les Murs a mis en évidence l'efficacité et la réactivité des partenaires lors de situations de crise dans les quartiers (Incendies volontaires, caillassage RTRC, squats de halls d'immeuble, fêtes de fin d'année...)

#### OBJECTIFS

- Aller plus loin dans le rapprochement des missions de Prévention de la délinquance (CDA) et de Prévention spécialisée (Département)
- Contractualiser ce partenariat via la constitution par exemple de Cellules de veille éducative et d'alerte, pour que les acteurs de terrain soient encore plus réactifs en cas d'incidents majeurs dans les quartiers
- Demander au Département d'implanter des éducateurs spécialisés également en centre-ville.

#### PRINCIPES D' ACTIONS

1. Développer un partenariat institutionnel entre la CDA et le Département sur la thématique de la Prévention
2. Travail en transversalité sur le terrain, en premier lieu sur les quartiers prioritaires, notamment entre la CDA, l'ALPMS, l'ADEI, sans oublier la Police, les bailleurs, et les structures socio-éducatives
3. Maintien des moyens alloués par la Prévention de la Délinquance à l'échelle de la CDA (principalement via le financement communautaire de l'ALPMS...avec une vingtaine de postes de médiateurs) et des moyens alloués par la Prévention Spécialisée du Département (principalement via le financement départemental de 6 postes d'éducateurs spécialisés dans les quartiers rochelais)

#### Services concernés

D17

Collectivité

CDA + Ville de LR

## Thématique : Jeunesse

### FICHE-OBJECTIF N° 01-07-01 : Accompagner les jeunes à s'engager, vivre et s'installer sur toutes les communes du territoire

| CONTEXTE GENERAL   | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>   | Services concernés  |
|--|---|---|
| <p>Les communes de l'Agglomération sont en cours d'élaboration d'un projet de services aux familles portée par la Convention Territoriale Globale -CTG 2023-2027 piloté par l'Agglomération, la CAF, le Département, l'Education Nationale et les CCAS.</p> <p>Ce projet de services aux familles s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Services aux familles porté par la CAF et le Département.</p> <p><b>CONTEXTE JEUNESSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation légère mais constante sur les 10 dernières années</li><li>- Un taux de pauvreté plus important (24%) que pour le reste de la population (12%)</li><li>- Un taux de jeunes isolés (39%) plus important que la moyenne nationale (21%)</li><li>- Une offre dédiée à la jeunesse dense mais peu lisible et centralisée sur La Rochelle</li></ul> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Donner place aux jeunes dans l'espace social</li><li>- Développer l'accès aux soins, à l'emploi, à la mobilité, à la formation, au logement y compris pour les jeunes hors La Rochelle</li><li>- Organiser un fonctionnement de territoire</li></ul> | <p><b>① Développer un maillage de structures</b> d'accueil et d'information jeunesse sur tous les bassins de vie de l'agglomération délivrant <b>une information globale</b> sur l'existant à l'échelle de l'agglomération</p> <p><b>② Animer un réseau des acteurs jeunesse en favorisant la participation des jeunes eux-mêmes</b><br/>Développer les passerelles et les orientations entre professionnels logement /emploi /mobilité /formation etc...</p> <p><b>③ Soutenir les projets de jeunes et l'engagement citoyens</b></p> <p><b>4- Prévenir les risques de décrochages de la santé, du numérique et de la formation</b> notamment pour les plus fragiles et ceux les plus éloignés des services</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenir et développer la maison départementale de jeunes et des jeunes adultes pour répondre à toutes les demandes</li><li>- Développer les actions « d'aller vers »</li></ul> <p><b>5- Faciliter l'installation des jeunes sur toutes les communes de l'agglomération</b> (logement et mobilité accessible)</p> | <p>CD17<br/>CAF<br/>Pôle-emploi<br/>Mission locale<br/>Centre<br/>départemental<br/>information<br/>jeunesse<br/>Education<br/>Nationale – Service<br/>Départemental de<br/>la Jeunesse, de<br/>l'engagement et<br/>des sports</p> <p>Collectivité</p> <p><b>CDA La Rochelle<br/>Communes</b></p> |

## Thématique : Exemplarité énergétique CEP -Fond Chaleur

| Section                          | Objectifs  | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote   |
|----------------------------------|--|---------------------------|--|
| Investissement<br>Fonctionnement | Accompagnement à la rénovation énergétique et au développement des Energies Renouvelables à destination des communes (lien avec le Contrat de Développement Territorial) |                           | Service<br>Transition<br>Énergétique et<br>Résilience<br>Écologique CDA<br>Mission Energie<br>CD17 |

### FICHE Objectif 01-08-01 : Accompagnement rénovation énergétique

#### ① - Contexte et objectifs :

Plus de 75% des consommations d'énergie des communes sont liées à leur patrimoine bâti. C'est un secteur qui pèse lourd à la fois économiquement (2e poste de dépense après la masse salariale) et en termes de carbone (1er poste d'émissions de gaz à effet de serre).

La rénovation énergétique des bâtiments communaux apparaît donc comme une priorité mais elle reste une entreprise lourde et coûteuse, surtout si l'ambition des projets est à la hauteur des enjeux.

Si la plupart des communes de la CdA sont volontaires et ont des projets qu'elles souhaiteraient engager, toutes n'ont pas les moyens humains pour passer à l'action. La CdA a donc mis à leur disposition un Conseiller en Energie Partagé qui aura à la fois un rôle d'animateur de terrain et de technicien. Ses missions portent notamment sur la mise en place de groupements de commandes (contrats de fourniture d'énergie, audits énergétiques, réalisation de Bilans Carbone...), l'accompagnement à l'accès des dispositifs d'aides mobilisables (FEDER, DSIL, CEE, Fonds de concours communautaire,...), la mise en place d'un dispositif mutualisé de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie (valorisation financière et sécurisation des performances minimales), la mise en place d'un suivi des consommations d'énergie, des actions de sensibilisation auprès des élus...

Il reviendra également au CEP d'assurer la coordination avec les autres dispositifs d'accompagnement auxquels peuvent prétendre les communes, à l'image de la mission énergie du Département.

La plupart des communes de la CdA ont au moins un projet de rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti pour les prochaines années, qu'il concerne la rénovation ou l'extension d'une école, de la mairie ou d'un autre site.

Elles sont également nombreuses à avoir engagé des actions sur l'éclairage public, poste qui représente environ 20% de leurs consommations d'énergie, notamment par l'intermédiaire du SDEER (syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural 17) dont elles sont toutes adhérentes.

Les communes ont souvent des opportunités pour la réalisation de projets EnR du fait de leur maîtrise d'un foncier plus ou moins important. Leurs projets portent le plus souvent sur la réalisation d'installations solaires photovoltaïques (en toiture, au sol voire sur ombrières), ou thermiques

Quels que soient le degré d'implication et les moyens financiers qu'elles souhaitent y consacrer, elles disposent aujourd'hui d'un éventail complet de solutions en matière de :

montage du projet : portage en propre, recours à des sociétés de tiers-financement privées, citoyennes (exemple des Lucioles) ou mixtes...

valorisation de l'énergie produite : revente sur le réseau, autoconsommation totale ou partielle, individuelle ou collective...

Les communes peuvent également bénéficier d'un accompagnement technique financé par la CdA visant notamment à la réalisation d'études d'opportunité assurées par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) ou l'association Atlantech.

## ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

**Service référent :** Service Transition Energétique et Résilience Ecologique

=> Service départemental référent : Mission Energie, chargée d'études Energie, Audrey Desport-Khoury

### Rappel des différents dispositifs d'accompagnement des communes de la CdA pour la rénovation énergétique :

#### **Outils de diagnostic / aide à la décision :**

Chargé de Mission Energie Partagé au sein de la CdA : Suivi énergétique et Bilan Energétique, accompagnement décret tertiaire, valorisation des actions via les CEE, lien avec autres dispositifs/services

Mission énergie du CD17 : Les Communes de la CDA peuvent faire appel à la mission énergie du département,

#### **Outils financiers :**

Fonds aux Equipements Structurants : La CDA soutien un ou plusieurs projets par mandat par commune (jusqu'à 250 000 euros)

DSIL : La DSIL a vu son enveloppe renforcée pour les projets de rénovation énergétique via le programme France Relance

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : A partir de janvier 2023, la CDA accompagne les communes dans la recherche et le montage de dossier des CEE, un dispositif national qui permet de récupérer un montant financier proportionnel aux économies d'énergies réalisées

### Rappel des différents dispositifs d'accompagnement des communes de la CdA pour le développement des énergies renouvelables :

#### **Outils de diagnostic / aide à la décision :**

Etudes d'Opportunité EnR : Dans le cadre de l'adhésion de territoire de la CDA au CRER, ce prestataire réalise des études d'opportunité EnR (solaire, bois-énergie, etc) sans surcoût pour toutes les communes demandeuses

Autoconsommation Collective : Dans le cadre de la recherche de « boucles énergétiques » sur le territoire, l'association Atlantech accompagne les projets d'autoconsommation collective pour les communes intéressées par ce nouveau moyen de produire et consommer

#### **Outils financiers :**

Fonds EnR : La CDA peut soutenir jusqu'à trois projets d'installation EnR par mandat par commune pour un maximum de 75 000€ (max 50% du coût du/des projets). Toutefois en raison d'un arrêté gouvernemental, les projets solaires en revente totale ou partielle de l'électricité à EDF ne peuvent être soutenus par la CDA

Contrat de Développement Territorial (CDT) pour le Fonds Chaleur de l'ADEME (service et gratuit, et sans conditions liées au nombre d'habitants) : Toutes les communes de l'agglomération sont invitées à envoyer leurs

## AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

projets au CD17, qui a contractualisé avec l'ADEME pour permettre d'agrèger tous les dossiers de chaleur renouvelable du territoire. Les petits projets peuvent alors bénéficier du financement fonds chaleur alors même qu'ils n'atteignent pas les seuils imposés par l'ADEME. [En annexe](#), est fourni la présentation de la CdA en tant que partenaire du CDT.

Fonds Energie du Département : (Communes de – de 5000 habitants uniquement) Le département peut financer vos projets de chaleur thermique

Les Lucioles : La SCIC soutenue par la CDA et plusieurs communes propose d'installer et de financer des projets solaires citoyens sur vos toitures, sans investissement de votre part

Société d'Energie sur le territoire : Une étude CDA est en cours pour la mise en place d'une société d'énergie locale qui pourrait intervenir sur les projets des collectivités. Sa mise en place est prévue au 2<sup>eme</sup> semestre 2023

## Thématique : Exemplarité énergétique

| Section                          | Objectifs   | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote   |
|----------------------------------|---|---------------------------|--|
| Investissement<br>Fonctionnement | Mise en place d'une structure pour le portage de projets énergétiques |                           | Service Transition<br>Énergétique et<br>Résilience<br>Écologique |

### FICHE OBJECTIF 01-08-02 : SEM Energie

#### 1 - Contexte et objectifs :

Le travail sur l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a mis en évidence la nécessité d'accélérer le développement des Energies Renouvelables et de Récupération sur le territoire. Par ailleurs, lors du conseil du 29 septembre 2022, la motion sur l'adaptation de la stratégie énergétique s'appuie sur les fondements suivants :

la planification énergétique territoriale : Privilégier le développement de projets ENR portés par les collectivités

la participation citoyenne : Associer les citoyens à la démarche d'ensemble et en amont

l'énergie partagée : Privilégier l'autoconsommation collective pour partager la valeur créée

Afin de répondre à ces constats et enjeux, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a souhaité étudier l'opportunité de mettre en place un opérateur, contrôlé par la collectivité, pour accompagner les porteurs de projets, faciliter le développement des projets et s'assurer de la prise en compte de l'intérêt du territoire.

Le portefeuille d'activités issues des recensements de projets serait d'environ 48 M€ pour 32 MW entre 2023 et 2026 correspondant à la consommation électrique de 13 000 logements.

Suite à l'analyse de différents scénarii, il ressort que l'outil Société d'Economie Mixte (SEM) permet de répondre à l'ensemble des besoins et a l'avantage de l'effet de levier financier du fait de capitaux privés.

#### 2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Une étude de préfiguration est actuellement en cours. Cette étude est portée par la SCET.

**Service référent :** Service Transition Énergétique et Résilience Écologique

#### 3 - Calendrier de mise en œuvre :

Mars – juin 2023 : Tour des tables des actionnaires potentiels

Décembre 2023 : création de la structure

#### 4 - Public visé :

Collectivité, entreprise, organisme public, ...

**FICHE OBJECTIF N° 01-09-01 : Alimentation Durable et Circuits Courts**

**CONTEXTE**

La CDA de la Rochelle est impliquée dans un Projet Alimentaire Territorial ambitieux, qui rejoint les objectifs de la politique portée par le Département en faveur des circuits courts et de proximité.  
Le succès de la politique mise en place en faveur de l'alimentation durable et locale repose sur le travail partenarial avec les territoires et toutes les parties prenantes qui se mobilisent sur cette transition agricole et alimentaire. L'objectif de l'action est de développer des synergies entre les actions mises en oeuvre à l'échelle locale et départementale.

**OBJECTIFS**

- Développer les synergies entre en faveur de l'agriculture et de l'alimentation locale  
- Développer la visibilité de producteurs locaux, notamment via le site manger17.fr
- Faciliter l'identification des producteurs locaux avec la marque « +de17 dans nos assiettes »
- Développer l'approvisionnement en circuits courts de la restauration collective
- Développer l'offre locale

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

|   |  | Maître d'ouvrage                          | Direction / Service concerné   |
|---|--|---|--|
| 1 | <p><b>Faciliter l'identification des producteurs locaux en lien avec le site MANGER17.fr et la marque "Plus de 17 dans nos assiettes"</b><br/>Organisation commune pour la valorisation des producteurs locaux sur le site manger17.fr et les outils locaux (guide des producteurs, sites web des collectivités et Offices du Tourisme, bulletins municipaux...) et l'information auprès des producteurs locaux et du grand public</p>   | D17 / Collectivités / Offices du Tourisme | D17 : Direction / Service Agriculture Forêt Paysage<br>CdA : Direction / Service |
| 2 | <p><b>Développer l'approvisionnement en circuits courts de la restauration collective - en lien avec la plateforme AGRILocal17</b><br/>Travail collaboratif entre collectivités et Département - avec l'appui de la Chambre d'agriculture - pour :<br/>Sensibiliser les publics scolaires, les personnels et les élus, ainsi que les élèves à l'alimentation locale et durable (portes ouvertes, Actions pédagogiques...)<br/>Favoriser les rencontres et les échanges entre producteurs et acheteurs<br/>Contribuer aux réflexions sur la logistique et la coordination entre acheteurs<br/>Mettre en oeuvre d'une politique de l'alimentation durable en lien avec les collèges(animation et aides financières pour les collèges)<br/>Assurer la coordination entre acheteurs et mise en place de solutions logistiques : mise en place d'une réflexion mutualisée avec l'EPCI</p> | D17 / Collectivités / Offices du Tourisme | D17 : Direction / Service Agriculture Forêt Paysage<br>CdA : Direction / Service |
| 3 | <p>Développer l'offre locale par l'installation, la transmission des exploitation et le développement d'ateliers de transformation de produits agricoles par des aides financières (PCAE, LEADER, ou autres dans le cadre du PAT...)</p>   | D17 / Collectivités / Offices du Tourisme | D17 : Direction / Service Agriculture Forêt Paysage<br>CdA : Direction / Service |
| 4 | <p>Soutenir des solutions innovantes permettant la constitution d'une offre alimentaire de proximité saine et durable accessible pour tous, en facilitant les échanges de bonne spratiques, les études et l'expérimentation<br/>Aides financières envisageables en contrepartie du LEADER ou autres dans le cadre du PAT</p>   | D17 / Collectivités / Offices du Tourisme | D17 : Direction / Service Agriculture Forêt Paysage<br>CdA : Direction / Service |

## FICHE OBJECTIF N°01-09-02 : Lutte contre le changement climatique et plan arbre et paysage

### CONTEXTE

La CDA de La Rochelle est particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Avec l'urbanisation des communes et l'extension des zones minérales et imperméables, ces changements engendrent le phénomène d'îlots de chaleur, la perte des valeurs agronomiques des sols et leur capacité de puits de carbone, l'aggravation des ruissellements pluviaux, avec des conséquences sanitaires et sécuritaires des personnes et des biens, environnementales, et économiques.

C'est pourquoi les actions d'amélioration des espaces urbains et du paysage rural centrées sur la place de l'arbre et du végétal, apparaissent essentielles et figurent dans une stratégie de lutte contre le changement climatique, de valorisation et d'amélioration du territoire.

### OBJECTIFS

- Conforter le rôle du paysage sur la qualité de vie et de l'attractivité territoriale
- Développer, gérer et valoriser l'arbre et le végétal sous toutes ses formes, sur tout le territoire
- Optimiser le cycle de l'eau et la vie des sols
- Répondre aux enjeux de biodiversité, d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources naturelles etc...
- Accompagner le changement auprès des acteurs de l'aménagement du territoire
- Soutenir les professionnels de la filière du paysage

### DESCRIPTION DE L'ACTION

|   |  | Maître d'ouvrage | Direction / Service concerné                                      |
|---|--|------------------|---|
| 1 | Constituer et animer un réseau d'acteurs locaux (élus, techniciens, institutions, pépiniéristes, paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage, ...) : sensibilisation, formation, échanges et visites | Département      | D17 : DEM / Mission Paysage<br>CdA/communes : Direction / Service |
| 2 | Définition d'un cadre de référence et d'intention à l'échelle de l'agglomération associant Documents d'urbanisme et Plan Arbre et Paysage du Département   | Département      | D17 : DEM / Mission Paysage<br>CdA/communes : Direction / Service |
| 3 | Réalisation de diagnostics et des études pré-opérationnelles pour le compte des Communes (jusqu'au niveau esquisse) : missions d'AMO et d'AMOE   | Département      | D17 : DEM / Mission Paysage                                       |
| 4 | Conseiller et financer les plantations initiées par les porteurs de projets dans le cadre du programme EVA   | Département      | D17 : DEM / Mission Paysage                                       |
| 5 | Développer des actions pour la promotion et la valorisation de l'arbre et du paysage ( label Villes et Villages Fleuris, ...)  | Département      | D17 : DEM / Mission Paysage                                       |
| 6 | Lutter contre les îlots de chaleur et dés-artificialisation des sols (dans l'espace public) tout en intégrant la gestion de l'eau  | Communes / CdA   | D17 : DEM / Mission Paysage<br>CdA/communes : Direction / Service |
| 7 | Veiller à l'intégration du végétal et à la prise en compte du paysage dans les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, intercommunale et communale   | Communes / CdA   | D17 : DEM / Mission Paysage<br>CdA : Direction / Service          |
| 8 | Développement forestier : Appui à l'animation forestière auprès des propriétaires privés, et des collectivités Aide aux échanges amiables forestiers   | GDF17            | D17 : DEM / Service Agriculture Forêt Paysage                     |

## Thématique : Environnement et territoire

| Section                                     | Objectifs  | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote   |
|---|--|---------------------------|--|
| Investissement<br><del>Fonctionnement</del> | Définition d'une stratégie Biodiversité dont Eviter Réduire et Compenser |                           | Service Transition<br>Énergétique et<br>Résilience<br>Écologique |

### FICHE OBJECTIF N° 01-09-03 : Stratégie biodiversité

#### ① - Contexte et objectifs :

Dans le cadre de la stratégie foncière et son volet biodiversité, la communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA) a engagé l'analyse et l'évaluation des besoins en compensation environnementale des projets d'aménagement à venir : infrastructures, zones d'activités, zone d'habitats.... Un bureau d'étude spécialisé est chargé de ce travail qui sera mené en deux temps :

à partir des projets communautaires recensés, l'analyse de leurs enjeux écologiques permettra d'évaluer nos besoins de compensation futurs ;

A suivre, la recherche des secteurs de compensation potentiels sera engagée sur la CDA.

Certains espaces visés à la compensation pour favoriser la biodiversité pourraient se trouver dans un périmètre « espace naturel sensible » (ENS) et/ou en bordure de ce dernier.

Sur ce point, des espaces en périmètre ENS seraient susceptibles de répondre aux besoins de renaturations, aux critères d'éligibilités de mesures compensatoires et gestions écologiques dédiées.

Les Communes peuvent solliciter le Département au titre du programme "Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA 17) et selon les modalités mentionnées dans son règlement (à savoir des projets de plantations prévues exclusivement dans l'espace rural).

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

La CDA associera les services du Département aux réflexions engagées pour la recherche de sites compensatoires qui concernent les ENS et les modalités de mise en œuvre envisageable.

**Service référent :** Service Transition Énergétique et Résilience Écologique

FICHE OBJECTIF N°01-09-04 : Lutte contre le « moustique tigre »

**CONTEXTE**

Depuis 2018, le département est concerné par l'implantation du « moustique tigre » (*Aedes albopictus*). Cette espèce invasive génère une nuisance importante auprès de la population. C'est pourquoi le Département surveille activement sa prolifération (réseau de piège) et mobilise les particuliers pour signaler sa présence (application iMoustique®).

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, le Département est l'opérateur désigné par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine pour mettre en œuvre les actions de lutte sanitaire contre les moustiques vecteurs potentiels de maladies (dont le « moustique tigre »).

Détectée ponctuellement à Puilboreau et Lagord, le « moustique tigre » est définitivement implanté à la Nieul-sur-Mer, Châtelailon-Plage, Périgny et La Rochelle. Sa présence est encore limitée à certains quartiers mais, par retour d'expériences, nous savons que l'implantation du « moustique tigre » est irréversible et tend à se généraliser. Toutefois, un ensemble d'actions coordonnées a démontré son efficacité pour ralentir sa prolifération et contenir au mieux le niveau de nuisance. Fort de l'expertise de son service de démoustication, le Département pourra accompagner les Communes concernées, compétentes en matière d'hygiène et de salubrité, pour mettre en œuvre des plans de lutte adaptés (Cf. Règlement Sanitaire Départemental).

**OBJECTIFS**

Les objectifs visent :

- à ralentir la prolifération des moustiques en tenant compte des caractéristiques sociales et économiques (notamment pour le tourisme),
- limiter les impacts des interventions sur l'environnement (traitements biologiques),
- informer et sensibiliser les habitants et les acteurs économiques en vue d'une mobilisation partagée

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

|   |  | Maître d'ouvrage        | Direction / Service concerné  |
|---|--|-------------------------|---|
| 1 | <b>Communication sur les bons gestes de prévention pour limiter la prolifération des moustiques</b>                          | Communes - CdC -D17     | Service communal d'hygiène et de salubrité<br>Service Départemental de Démoustication |
| 2 | <b>Élaboration de plans communaux de lutte contre le « moustique tigre »</b>   | Communes<br>Département | Service communal d'hygiène et de salubrité<br>Service Départemental de Démoustication |
| 3 | <b>Mise en œuvre d'opérations de piégeage ciblé, réunions publiques, diagnostic du domaine public</b>                        | Communes - D17          | Service communal d'hygiène et de salubrité<br>Service Départemental de Démoustication |
| 4 | <b>Mise en œuvre d'opérations de mobilisation sociale en porte-à-porte</b>   | Communes                | Service communal d'hygiène et de salubrité<br>Service Départemental de Démoustication |
| 5 | <b>Formation des agents communaux à la prise en compte des bonnes pratiques pour limiter la prolifération des moustiques</b> | Communes - D17          | Service communal d'hygiène et de salubrité<br>Service Départemental de Démoustication |
| 6 | <b>Mise à disposition à prix coûtant des modèles de pièges réellement efficaces</b>  | D17                     | Service Départemental de Démoustication   |

Une réunion annuelle permettra aux collectivités le bilan annuel chiffré ainsi que les programmations de projets à venir (coûts et calendriers). Ce bilan détaillera notamment les résultats de chaque indicateur prévu ci-après :

- Réduction du nombre de gîtes à moustiques,
- Evolution du nombre de moustiques capturés et du nombre de signalements
- Maintien des actions de sensibilisation des habitants et des touristes

## FICHE OBJECTIF N° 01-10-02 : Amélioration de l'accessibilité tous modes de déplacements aux minimes par le Bd de la République Communes d'Aytré et de La Rochelle

### CONTEXTE

La mise en sens unique de la rue des Claires à l'été 2022 a accentué les difficultés d'accès au secteur des Minimes.

La mise en service de l'avenue S.Veil en décembre 2021 préfigure la possibilité d'un axe de transport adossé à un parc-relais. Le PEM Gare est aujourd'hui en service avec l'ensemble des fonctionnalités au Sud de celle-ci. Par ailleurs, des réflexions d'envergure sur les perspectives urbaines sur le secteur des Minimes mais également le long du littoral au travers de l'AMI Littoral ont été engagées récemment.

L'ensemble de ses réalisations nous amène aujourd'hui à définir les actions permettant d'améliorer l'accès au secteur des minimes pour l'ensemble des modes de déplacements.

### OBJECTIFS

- Améliorer la desserte des minimes en proposant des alternatives efficaces à l'usage de l'automobile
- Offrir des liaisons douces directes, lisibles et sécurisées
- Etudier la faisabilité technique d'un TCSP et d'une liaison cyclable sécurisée sur l'axe Jean Moulin - Boulevard de la République jusqu'à la Maison de la Charente-Maritime
- Rechercher des solutions transitoires dans l'attente d'aménagement d'infrastructures lourdes à long terme

### DESCRIPTION DE L'ACTION

|   |  | Maître d'ouvrage | Direction / Service concerné                               |
|---|--|------------------|--|
| 1 | Etude de l'accessibilité aux minimes tous modes de déplacements  | CdA              | CD17 mobilités<br>Etat (AAP Mobilités Actives)<br>Communes |
| 2 | Etude de la faisabilité d'aménagement de l'axe Jean Moulin - boulevard de la république                  | CDA              | CDA : Mobilité et Transports<br>Communes                   |
| 3 | Plan de Déplacements Administration du CD17 (carte d'accessibilité de la Maison de la Charente-Maritime) | Département      | CD17 mobilités<br>CDA : Mobilité et Transports<br>Communes |

## FICHE OBJECTIF N° 01-10-03 : Axe RD108 (séquence ZI Périgny) - Echangeur de Périgny (RN137/RD108)

### CONTEXTE

Le secteur de la zone industrielle de Périgny représente actuellement un bassin de plus de 8 000 emplois qui poursuit son développement notamment dans sa partie Est comme l'atteste l'agrandissement important des entreprises Carl Zeiss et Léa Nature. Les conditions d'accès à ce site sont difficiles aux heures de pointes que ce soit par la rocade ou la RD108 Ouest. L'amélioration des conditions d'accès à ce site majeur tous modes de déplacements est aujourd'hui nécessaire.

### OBJECTIFS

- Réduire les remontées de files sur la rocade
- Améliorer le point noir que représente le rond-point Est de la République et le rond-point à l'Ouest de la rocade
- Offrir une alternative performante à la voiture en offrant une desserte bus connectée à un parking relais
- Sécuriser les traversées piétonnes en lien avec le bus notamment et cyclables sur cet axe
- Améliorer le niveau de confort et de sécurité des usagers

### DESCRIPTION DE L'ACTION

|   |   | Maître d'ouvrage | Direction / Service concerné                            |
|---|---|------------------|---|
| 1 | Etude de faisabilité de l'amélioration de l'échangeur de Périgny à court et long terme                      | Cd17             | DI<br>CDA mobilité et aménagement communes              |
| 2 | Réalisation d'un diagnostic de la circulation routière et de la desserte du site tous modes de déplacements | CdA              | Mobilité et Transports<br>Aménagement<br>DI<br>Communes |
| 3 | Scénariis d'aménagement de la RD108   | CdA              | Mobilité et Transports<br>Aménagement<br>DI<br>Communes |
| 4 | Approfondissement du scénario retenu de la RD108  | CdA              | Mobilité et Transports<br>Aménagement<br>DI<br>Communes |

## FICHE OBJECTIF N° 01-10-04 : Prolongement de la RD 9 - Communes de Saint Rogatien, Aytré, La Jarne, Angoulins - Etudes d'opportunité

### CONTEXTE

Une nouvelle liaison routière entre la RN11 et la RD108 a été mise en service fin 2022. Elle constitue la deuxième étape d'un projet plus global engagé par la réalisation des déviations des communes de Villedoux, Saint-Xandre et de Puilboreau en 2011. Il convient désormais d'étudier l'opportunité et la pertinence de prolonger cette liaison routière structurante jusqu'à la RD939 voire la RD137 direction Rochefort.

### OBJECTIFS

- Améliorer les dessertes entre communes en réalisant une liaison directe évitant les secteurs urbains
- Prolonger et terminer l'axe structurant important nommé RD9 entre la RD10 au Nord du territoire et la RD137 au sud, liaison importante entre La Rochelle et la Vendée engagé en 2011
- Réduire les trafics de transit traversant les centres urbains des communes de Saint-Rogatien, La Jarne notamment
- Améliorer le niveau de confort et de sécurité de usagers

### DESCRIPTION DE L'ACTION

|   |  | Maître d'ouvrage | Direction / Service concerné     |
|---|--|------------------|----------------------------------|
| 1 | Réalisation d'un diagnostic de la circulation routière sur un périmètre élargi                                   | Département      | DI<br>CDA : Aménagement Communes |
| 2 | Comparaison des différents scénariis des tronçons de liaisons routières (RD108/RD939, RD 939-RN137, RD939/RD137) | Département      | DI<br>CDA : Aménagement Communes |
| 3 | Approfondissement du scénario retenu   | Département      | DI<br>CDA : Aménagement Communes |

## Thématique : Infrastructures et mobilité

| Section                          | Objectifs | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote                                  |
|----------------------------------|-----------|---------------------------|---|
| Investissement<br>Fonctionnement |           |                           | CdA -Direction<br>Mobilité et transport |

### FICHE OBJECTIF 01-10-05 : Véhicule autonome

#### ① - Contexte et objectifs :

Le projet de déploiement de nouveaux services innovants de mobilité vise à la réduction ses émissions de GES conformément à son projet de territoire « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».

Sur les 8 communes du territoire, 4 véhicules autonomes seront déployés permettant de réaliser du transport à la demande en temps réel et de manière agile.

Le service permet de rabattre les usagers vers la gare TER de La Jarrie et le parc-relai de Saint-Rogatien et de faire de la desserte de point à point afin de faire vivre les communes du périmètre).

#### Objectif :

L'objectif du projet est de désenclaver des publics jeunes, âgés et captifs de la voiture individuelle pour les activités quotidiennes (alimentation, santé, loisir, culture), de favoriser la mobilité inclusive et solidaire, et de proposer une véritable alternative à la voiture individuelle dans le péri-urbain de l'agglomération.

**Politique** : être le premier territoire français à déployer un service de véhicule autonome opérationnel sur le péri-urbain en bénéficiant de l'aide financière du PIA 4 pendant les 3 ans du projet.

**Technologique** : TAD temps réel, automatisée et carpooling. Roulage à 50km/h puis à 60km/h en zone rurale (route départementale) sans opérateur à bord en circulation normale sans voie dédiée. Service automatisé dès la réservation jusqu'à la gestion de la relation voyageur (information voyageurs, réservation, billetterie, ...). Intégration dans le MAAS.

**Financier** : performance et rentabilité du service à terme.

**Humain** : Acceptabilité pour les voyageurs et les autres usagers de la route. Compétitivité temps du service par rapport aux véhicules individuels.

Mettre en place un service de transport plus adapté (inclusif et durable) et plus souple (à la demande) pour réduire l'autosolisme en zone rurale et pour redynamiser le territoire. Le chaînon manquant pour répondre à une demande non couverte et à une souplesse dans l'exploitation avec un coût optimisé à long terme..

Ce type de service pourrait être dupliqué pour des dessertes touristiques

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Direction Mobilité et transport – David ROBIN

=> Service départemental référent :

Si le projet est retenu, l'autorisation de circulation sur les infrastructures départementales concernées est attendue. Des aménagement mineurs pourraient être nécessaires

## AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

### 3 - Calendrier de mise en œuvre :

Candidature PIA4 – dépôt dossier : 15 juin 2022

Audition intermédiaire PIA4 : 6 septembre 2022

Dépôt dossier complet incluant maquette financière multipartenaire : 30 novembre 2022

Audition finale : 9 février 2023

Conventionnement (si retenu) : mars/avril 2023

Début du projet : printemps 2023 pour 3 ans

**FICHE OBJECTIF N° 01-11-01 : Protection et gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques****CONTEXTE**

La Charente-Maritime est un territoire façonné par l'eau. Nombre des activités humaines locales sont dépendantes de cette ressource : eau potable, agriculture, conchyliculture, pêche, tourisme, navigation, thermalisme, loisirs... Leur pérennité dépend directement de sa disponibilité tant en qualité qu'en quantité et de sa répartition sur le territoire et au cours des saisons. La gestion de l'eau est un des défis prioritaires de ce siècle. La question de la répartition des volumes disponibles tout au long de l'année, avec une eau de qualité, est donc au centre de la stratégie départementale. L'objectif est de pouvoir ralentir et retenir en période excédentaire afin d'en disposer en période d'étiage. La gouvernance publique oblige à la solidarité entre les usages afin de satisfaire l'intérêt général.

**OBJECTIFS**

Favoriser le stockage et l'infiltration naturels  
 Protection et restauration des zones humides  
 Préserver la qualité des eaux littorales  
 Préserver la qualité des nappes et réduire les pollutions  
 Développer des pratiques plus économes en eau

**AXES D'INTERVENTION**

|   |   | Dispositif  | Direction / Service concerné              |
|---|---|---|---|
| 1 | Entretien, restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau  | PDER : Contrat Territorial Marais et Côtiers rochelais                          | D17 : DEML CdA et Associations Syndicales |
| 2 | Ralentir les écoulements et préserver les zones d'expansion de crues  | Outils fonciers   | D17 : DEML - DEM CdA et Communes          |
| 3 | Gestion intégrée et valorisation des eaux pluviales   | Gestion Quantitative  | D17 : DEML CdA et Communes                |
| 4 | Préservation des eaux marines   | Suivi de la qualité des eaux littorales - Profils de vulnérabilité conchylicole | D17 : DEML CdA et Communes                |
| 5 | Améliorer la qualité épurative des systèmes d'assainissement et réutiliser les eaux usées traitées (STEP Chef de Baie et Chatellaillon/Plage) | Subventions d'investissements   | D17 : DEML CdA et EAU 17                  |
| 6 | Préserver la qualité des nappes souterraines et réduire les pollutions  | Programmes Re-Sources   | D17 : DEML CdA et EAU 17                  |

# Thématique : Politique de l'eau

## FICHE-OBJECTIF N° 01-11-02 : Eau de baignade / baie d'Aytré

### CONTEXTE

La baignade est une compétence communale. Néanmoins la CdA a porté en 2010 la réalisation des profils de baignade imposés par la directive 2006/7/CE et a mené les premières révisions de ces études en 2016/2017.

Avec la prise de compétence GEMAPI en 2018, la CdA n'a pas poursuivi les révisions des profils de baignade. La stratégie de la CdA est actuellement en cours d'élaboration.

Parmi les sites de baignade, le cas de la plage d'Aytré est particulier puisque la baignade y est interdite depuis 2018 en raison d'une qualité sanitaire de l'eau « insuffisante ». La CdA a mené de nombreuses actions entre 2005 et 2018 pour essayer d'identifier les éventuelles sources de pollution. Ces efforts ont été poursuivis par la thèse ICOMABIO achevée début 2022. Celle-ci avance quelques conclusions qui méritent de poursuivre les investigations et travaux de recherche. Le CD17 a mené quelques campagnes de prélèvement d'eau autour du centre équestre durant l'été 2022. Quelles suites seront données à la thèse ICOMABIO et aux investigations du CD17 durant le dernier été ?

### OBJECTIFS

- Pérenniser les sites de baignade du littoral CdA en actualisant les profils de baignade
- Poursuivre la recherche et les investigations afin d'envisager la réouverture de la baignade à moyen terme sur la plage d'Aytré

### PRINCIPES D' ACTIONS

- ① Définir la stratégie de la CdA en matière de qualité des eaux de baignade et en informer les communes littorales et l'ARS

### Services concernés

D17

- accompagnement technique
- programme d'analyses complémentaires

### Collectivité

CDA La Rochelle  
Communes littorales (Aytré notamment)

# Thématique : Environnement et territoire

## FICHE-OBJECTIF N° 01-12-01 : Gestion du trait de côte

### CONTEXTE

A ce jour, la gestion du trait de côte est une compétence rattachée aux communes. Aussi, elles gèrent et financent pleinement les conséquences des aléas issus des événements météo-marins impactant le trait de côte. La compétence GEMAPI prévoit pour la collectivité porteuse de la compétence, la possibilité d'intégrer la gestion du trait de côte dans son périmètre d'intervention.

### OBJECTIFS

- Identifier les secteurs stratégiques concernés
- Etablir un programme d'actions visant à gérer le trait de côte sur les secteurs identifiés en partenariat avec les acteurs du territoire

### PRINCIPES D' ACTIONS

- ➊ Réalisation d'un diagnostic qui permettra à la cda de définir les secteurs sur lesquelles elle souhaite intervenir
- ➋ Montage d'une stratégie locale en lien avec les partenaires techniques et financiers (Etat, Région, GIP littoral Aquitain, CDA)
- ➌ Implication d'autres partenaires financiers (ex : CD17) au regard des actions constituant la stratégie locale de gestion du trait de côte

Calendrier prévisionnel :  
2023 - 2024 : réalisation du diagnostic  
2024 - 2025 : montage de la stratégie  
2025 - 2031 : Mise en œuvre de la stratégie

### Services concernés

D17 : service Ingénierie et Littoral / service eau, mer et littoral

Collectivité : portage CDA

## FICHE OBJECTIF N° 01-13-01 : Ports Départementaux

### CONTEXTE

Dans le cadre de la loi NOTRE, le Département a souhaité conserver sa compétence sur l'ensemble des ports départementaux de la Charente-Maritime. Il en assure la gestion directe ou à travers des syndicats mixte portuaires en partenariat avec les intercommunalités volontaires. La politique départementale mise en oeuvre vise à moderniser les infrastructures, mutualiser, dynamiser et mettre en réseau l'exploitations des ports, et valoriser l'identité maritime de notre territoire (activités économiques et pratiques de loisirs).

### OBJECTIFS

Reprise en régie des ports  
Développement des activités économiques  
Amélioration de l'offre d'accueil et des services en faveur de la plaisance  
Optimisation des infrastructures portuaires  
Poursuivre les démarches en faveur de l'environnement

### AXES D'INTERVENTION

|   |   | Dispositifs   | Direction / Service concerné                                |
|---|---|---|---|
| 1 | Poursuivre les démarches en faveur de l'environnement                 | Ports de plaisance exemplaire                                     | D17 : DEML Etat   |
| 2 | Maintien et développement des activités économiques                   | Schéma des vocations portuaires et charte des cabanes ostréicoles | D17 : DEML CRC - Communes                                   |
| 3 | Améliorer l'offre d'accueil et les services en faveur de la plaisance | Schéma de développement et de modernisation de la plaisance       | D17 : DEML Office de tourisme - Syndicats mixtes portuaires |
| 4 | Optimisation des infrastructures portuaires                           | PPI 2023-2028 (40 M€)   | D17 : DEML  |

### PROJETS

**Port du Plomb** : aménagements bâtiments (capitainerie, sanitaires, activités commerciales).

**Ports de Chatellaillon-Plage et des Boucholeurs** : entretien des profondeurs et études de réaménagement du port à engager en 2024. Projet communal d'aménagement de l'école de voile et de l'avant-port.

## FICHE OBJECTIF N° 01-14-01 - : Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse

### CONTEXTE

Le Conservatoire de musique et de danse de l'agglomération de La Rochelle est un équipement de rayonnement départemental et constitue, à ce titre, une ressource pour l'ensemble des écoles de Charente-Maritime.

### OBJECTIFS

- Objectif : accompagner le déploiement du Conservatoire en tant qu'équipement de rayonnement départemental

### DESCRIPTION DE L'ACTION

|   |  | Maître d'ouvrage | Direction / Service concerné   |
|---|--|------------------|--|
| 1 | Aide en fonctionnement selon le règlement départemental (en cours de refonte)                      |                  | Département Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme<br><br>Collectivité |
| 2 | Aide au renouvellement du parc instrumental selon le règlement départemental (en cours de refonte) |                  |  |
| 3 |  |                  |  |
| 4 |  |                  |  |
| 5 |  |                  |  |
| 6 |  |                  |  |

## Thématique : Sport et culture

| Section                          | Objectifs                                      | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote |
|----------------------------------|--|-----------------------|--------|
| Investissement<br>Fonctionnement | Développer l'activité<br>de la course au large |                       |        |

### FICHE OBJECTIF N° 01-14-02 : Pôle de course au large

#### ① - Contexte et objectifs :

Le projet d'implanter un centre de course au large à La Rochelle est en gestation depuis des années, le territoire abritant tous les éléments justifiant un tel équipement : plan d'eau abrité, pôle sportif, coureurs, concentration d'entreprises nautiques, salon du Grand Pavois, régates et autres événements nautiques...

La victoire de Yannick BESTAVEN au VENDEE GLOBE en 2021 a mis en lumière les problématiques de ces sportifs également chefs d'entreprises à disposer localement d'un équipement pour s'installer et s'entraîner dans des conditions favorables d'autant que Lorient, site référence des coureurs au large, sature.

Des études menées depuis 2020 ont conclu à un intérêt économique pour le territoire et à la faisabilité du projet sur le Port de Chef de Baie en partenariat avec le Syndicat Mixte du Port de Chef de Baie, le Département et la CCI.

Il s'agit de permettre aux coureurs professionnels locaux de s'entraîner et s'installer à La Rochelle, d'attirer des teams en recherche de sites pouvant les accueillir et d'ajouter la course au large à l'attractivité du territoire.

L'enjeu est économique (installation d'entreprises sur le territoire et tourisme) et renforcera l'écosystème nautique.

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Maîtrise d'ouvrage SM Port de Chef de Baie déléguée au Département pour les ouvrages maritimes

À définir pour les aménagements du village technique

=> Service départemental référent :

Direction Mer et Littoral

## Thématique : Sport et culture

### FICHE-OBJECTIF N° 01-14-03 : Réhabilitation / construction des piscines communautaires

| CONTEXTE  | <u>PRINCIPES D' ACTIONS</u>   | Services concernés                          |
|---|---|---|
| <b>OBJECTIFS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réhabilitation du centre aquatique Palmilud à Périgny (26 ans)</li><li>- Réhabilitation de la piscine Lucien Maylin à La Rochelle (51 ans)</li><li>- Réhabilitation du centre aquatique à Châtelailon-Plage (31 ans)</li><li>- Construction d'un 4<sup>ème</sup> équipement aquatique à Lagord</li></ul> | <ol style="list-style-type: none"><li>① Etudes et diagnostics structurel et énergétique des établissements</li><li>② Mettre aux normes des établissements vieillissants tant sur les plans structurels, énergétiques que du confort d'accueil des usagers</li><li>③ Assurer et développer la continuité du savoir nager, indispensable sur les côtes Charentaise-Maritime, accueillir les scolaires et les former au pass nautique pour que les enfants accèdent à la pratique de la voile, les associations sportives et de loisirs sportifs, accueil du grand public (des bébés nageurs aux séniors) et offre touristique estivale (près de 36 000 passages au centre aquatique de Châtelailon-Plage et 36 000 à Palmilud l'été 2022)</li><li>④ Construire un nouvel équipement au nord de l'agglomération, permettant de couvrir les besoins auxquels il n'est pas possible de répondre actuellement (notamment pour les collèves)</li></ol> | CD17<br><br>Collectivité<br>CDA La Rochelle |

## Thématique : Jeunesse

### FICHE-OBJECTIF N° 01-14-04 : FESTIPREV

#### CONTEXTE

Organisation annuelle (mai), sur 3 jours, d'un festival de la prévention à La Rochelle

#### OBJECTIFS :

- toucher chaque année 2500 jeunes
- âgés de 11 à 25 ans
- qui réalisent des courts métrages sur les thèmes de la prévention et de la citoyenneté

#### PRINCIPES D' ACTIONS

. Espace d'expression de démocratie et de vivre ensemble

. en 2022, 156 courts métrages provenant de toute la France ont été présentés, dont 17 réalisés par la CDA de La Rochelle

. en 2022, 324 jeunes de la CDA ont été impliqués sur le projet

#### Services concernés

Montants sollicités

CD17  
16 500 €

Collectivité  
CDA : 51 000 €  
Ville de LR : 1000 €

**Coût global : 160 000 €**

## FICHE ACTION N° 01-02-01 : Habitat Inclusif

| Section        | Objectifs  | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------|--|-------------------------|------------------|
| Fonctionnement | Financement de l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitats inclusifs (personnes âgées et / ou handicapées) | 1 061 250               | Associations     |

Direction départementale concernée : Autonomie / Service : Prévention et Vie à Domicile

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| Description de l'action | Aide à la Vie Partagée |
|-------------------------|------------------------|

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| Localisation du projet | 2 communes : La Rochelle et L'Houmeau |
|------------------------|---------------------------------------|

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Partenaires (financiers / autres) | Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à hauteur de 80 % |
|                                   | Signature d'une convention Etat / Département / CNSA                     |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Modalités de mise en oeuvre |  |
|-----------------------------|--|

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Calendrier de réalisation / Phasage | Sur une période de 7 ans à compter de 2023<br>le coût global est indiqué pour l'ensemble de la période. Le coût annuel est de 172 500€ |
|-------------------------------------|--|

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| Coût global de l'action (HT) (€) | 1 061 250 |
|----------------------------------|-----------|

## Plan de financement prévisionnel

| DEPENSES                      |              | RECETTES               |                          |
|-------------------------------|--------------|------------------------|--------------------------|
| Types de dépense              | Montant (HT) | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Fonctionnement de l'animation | 1 061 250    | CNSA                   | 849 000                  |
|                               |              | Département            | 212 250                  |
| <b>TOTAL</b>                  |              | <b>TOTAL</b>           | <b>1 061 250</b>         |

## Thématique : Insertion et action sociale

| Section                          | Objectifs   | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote<br>Mairies de<br>proximité |
|----------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------------|
| Investissement<br>Fonctionnement | Renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles pour maintenir l'accès aux droits<br><br>280 000 € de fonctionnement (4 ETP et budget de fonctionnement) |                       |                                   |

### FICHE ACTION N°01-05-01 : Lien social de proximité

#### ① - Contexte et objectifs :

- Sur le territoire de La Rochelle, 75% des habitants ont plus de 65 ans,
- Dans les quartiers prioritaires il y a une forte proportion de personnes en grande fragilité, familles fragilisées économiquement et socialement ce qui représente 17% de la population Rochelaise. Cette population concentre les difficultés socio-économique avec jusqu'à 43% qui se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté.

Cette situation engendre des ruptures dans l'accès aux droits : l'accompagnement vers le soin, les services sociaux et administratifs, et une forte fracture numérique. La situation économique précaire implique également des difficultés de mobilité, incompréhension des procédures administratives, ...

- Les conditions économiques actuelles risquent d'amplifier les fragilités sociales et économiques.

#### Besoins :

Maintenir les services publics de proximité en proposant un accompagnement administratif et un appui des dispositifs d'insertion.

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Accueil du public au sein des mairies de proximité au sein des quartiers tous les jours de 8h30 à 17h pour apporter une réponse individuelle et proposer des permanences des acteurs sociaux et d'insertion professionnelle : CCAS, CLLAJ, Mission locale...

Aller vers les publics les plus isolés dans tous les quartiers mais plus particulièrement ceux qui se trouvent en quartiers politique de la ville pour leur permettre de recréer un lien social et les amener à reprendre une démarche d'accès aux droits.

=> Service départemental référent :

**3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde) |
|---|--|
| Accompagnement individuel pour répondre aux demandes des habitants avec l'ouverture des mairies de proximité tous les jours en accès libre et l'installation de cybers locaux pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives | -  |
| Organiser des actions autour de l'emploi, du logement, de la santé et du numérique avec les partenaires pour favoriser une sensibilisation aux dispositifs existants.   |  |
| Organisation d'actions ponctuelles en extérieur et aux pieds des immeubles sous forme itinérante pour aller à la rencontre des personnes les plus isolées   |  |

**4 - Calendrier de mise en œuvre :**

Toute l'année de janvier à décembre

**5 - Public visé :**

Public fragilité, en fracture numérique, isolé.

**6 - Financement annuel :**

| Type d'intervention | Maîtrise d'ouvrage | Crédits dédiés à l'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT) |  | Dispositif Départemental concerné |
|---------------------|--------------------|------------------------------|--|--|-----------------------------------|
|                     |                    |                              |  |  |                                   |
|                     |                    |                              |  |  |                                   |
| <b>TOTAL</b>        |                    |                              |  |  |                                   |

**7 - Modalités de versement :****8 - Indicateurs de réalisation :**

## Thématique : Insertion et action sociale

| Section                          | Objectifs      | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote                                 |
|----------------------------------|----------------|---------------------------|--|
| Investissement<br>Fonctionnement | fonctionnement |                           | CdA Direction<br>Mobilité et Transport |

## FICHE ACTION 01-05-02: Tarification Sociale et Solidaire

**1 - Contexte et objectifs :**

Depuis le 1er avril 2019, la CdA a mis en place une tarification sociale et solidaire dans les transports Yélo.

Elle consiste en la création d'un abonnement Liberté à tarif réduit (-50%, -65% ou -80 %), proposé aux clients dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 650 €. Cet abonnement donne droit à un accès en illimité, aux services bus, parcs-relais, bus de mer, passeur, TER sur le territoire de la CdA). Les tarifs de l'abonnement social et solidaire vont de 7 à 17,50 € TTC par mois.

**2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :**

Les abonnements sont à prendre à la Maison de la Mobilité sur présentation d'une attestation CAF du quotient familial ou d'un avis d'imposition :

| Abonnement Liberté actuel en € TTC<br>(accès en illimité au bus, bateaux, TER, P+R)         | Tarification solidaire pour les clients<br>ayant un quotient familial < 650 €/mois |                 |                              |
|---|--|-----------------|------------------------------|
|   | de 650 et 551 €  | de 550 et 451 € | inférieur ou<br>égal à 450 € |
|   | -50%   | -65%            | -80%                         |
| <b>Abonnement annuel</b>  |  |                 |                              |
| paiement en 1 fois <b>350,00 €</b>  | 175,00 €   | 122,50 €        | 70,00 €                      |
| ou 10 mensualités de <b>35,00 €</b>   | 17,50 €  | 12,25 €         | 7,00 €                       |
| <b>Abonnement mensuel</b>   |  |                 |                              |
| (abonnement glissant valable 31<br>jours à compter de la 1ère<br>validation) <b>35,00 €</b> | 17,50 €  | 12,25 €         | 7,00 €                       |

=> Service départemental référent :

**3 - Public visé :**

Public dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 650 €

## Thématique : Protection de l'enfance

| Section                          | Objectifs | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote |
|----------------------------------|-----------|-----------------------|--------|
| Investissement<br>Fonctionnement |           |                       |        |

## FICHE ACTION N° 01-06-01 : Formation des Assistantes Maternelles

### ① - Contexte et objectifs :

#### Contexte

En 2022, 5.223 bébés sont nés en Charente-Maritime. Le recours à une assistante maternelle reste le premier mode d'accueil des jeunes enfants. Notre département compte aujourd'hui 3200 assistantes maternelles agréées.

L'agrément des assistant.e.s maternel.le.s relève des compétences du Président du Conseil Départemental qui délivre environ 200 nouveaux agréments chaque année. Le service de la Protection Maternelle et Infantile de la Direction de l'Enfance et de la Famille organise, dans le cadre de ses actions, la formation obligatoire des assistant.e.s maternel.le.s. Pour valider sa formation, l'assistant.e maternel.le doit présenter les épreuves EP1 et EP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Par ailleurs, les assistant.e.s maternel.le.s doivent respecter la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant qui inclut les expériences culturelles et artistiques durant la petite enfance.

Depuis plusieurs années, une convention est établie entre le Conseil Départemental 17 et la Communauté d'agglomération de La Rochelle, afin de définir les modalités de mise à disposition de personnel et d'équipements dans ce cadre. En moyenne, 50 assistant.e.s maternel.le.s suivent cette formation chaque année, à la médiathèque Michel-Crépeau réparti.e.s sur 4 journées maximum.

#### Objectifs

Dans le cadre de la deuxième partie de formation où il s'agit d'approfondir les connaissances et réfléchir aux pratiques professionnelles, la question de l'éveil culturel du jeune enfant à travers différents supports et par le biais d'une mise en situation de lecture est abordée, selon les axes suivants :

- découvrir une bibliothèque, son rôle et son fonctionnement et ses offres (collections jeunesse, animations, prêt aux collectivités...)
- approfondir l'importance du livre pour les tout-petits grâce à la projection du film « les livres, c'est bon pour les bébés »
- découvrir les collections récentes dédiées aux tout-petits
- apprendre à choisir un livre et le présenter et /ou le lire aux autres

Pour la médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau, l'objectif est d'élargir les publics c'est-à-dire ouvrir l'accès à des publics qui ne fréquentent pas forcément les bibliothèques et toucher le maximum d'enfants. Des matinées bébés lecteurs sont aussi proposées aux assistant.e.s maternel.e.s tout au long de l'année.

## ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

### Contenu des interventions

- une présentation sommaire de la médiathèque (espaces d'inscriptions, de prêts et de retours, salle d'exposition, auditorium, salle de conférence, espace jeunesse et cafétéria)
- une projection du film d'ACCES (Actions Culturelles contre les Exclusions et les Ségrégations) : les livres, c'est bon pour tous les bébés
- un débat en lien avec l'utilité du livre chez le tout-petit
- un atelier de lecture précédé d'une présentation des albums par la bibliothécaire jeunesse
- la remise de plusieurs ressources professionnelles : bibliographies, support papier d'ACCES

### Niveau d'atteinte des objectifs en 2022

Dans le cadre de leur formation, les assistant.e.s maternel.le.s remplissent une évaluation pour chaque intervention. La journée de formation à la médiathèque révèle un taux de satisfaction à plus de 90%.

- Découverte de la médiathèque et de ses services au public : les assistant.e.s maternel.le.s sont très intéressé.e.s et pour la plupart, découvrent la médiathèque. A titre d'exemple, sur 45 assistant.e.s maternel.le.s accueilli.e.s en 2022, 20 se sont inscrit.e.s à la médiathèque ; soit 44.4%.
- Les échanges autour de l'utilité des livres chez les tout-petits suite à la projection du film : elles apprécient d'être représentées dans le film et disent déjà connaître les enjeux de la lecture chez les tout-petits.
- La présentation d'albums par la bibliothécaire : elles ne connaissent que quelques albums présentés, ont assez peu de références en matière de littérature pour la jeunesse. Un certain nombre d'assistant.te.s maternel.le. bien qu'en diminution, utilisent les livres qu'elles ont elles-mêmes connus lorsqu'elles étaient enfants ou bien s'appuient sur des livres dont les héros sont des personnages de dessins animés. « *cela ouvre des portes* » disent-elles et après expérimentation avec les enfants, « *ce que vous nous disiez et montriez fonctionne avec les petits : le livre a un pouvoir magique* ».
- L'atelier de lecture et de présentation d'albums : les réactions sont très hétérogènes suivant leur habitude ou non à la prise de parole en public, leur aisance en lecture. Il est très intéressant d'observer que même lorsqu'elles disent ne pas connaître voire même ne pas s'y intéresser, très vite elles affirment des préférences pour tel ou tel auteur ou style d'illustration.
- Les horaires d'ouverture et l'accès aux locaux ne sont pas toujours compatibles avec le rythme et les besoins fondamentaux du jeune enfant ainsi que l'organisation de l'assistant maternel. En effet, la médiathèque n'est pas ouverte le matin en dehors du mercredi et du samedi.

### Impact sur la médiathèque

Elargir les publics : faire connaître le lieu à un public assez peu représenté en bibliothèque, habituellement pour y faire découvrir toutes les ressources d'un équipement de lecture publique, à la fois à titre professionnel pour les assistant.e.s maternel.e.s mais aussi de permettre à l'enfant de repérer ce lieu voire même d'inciter ses parents à le fréquenter sur des temps de loisirs, en famille.

=> Service départemental référent : Direction de l'Enfance et de la Famille. PMI

**3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde)   |
|---|--|
| Interventions de la responsable du pôle jeunesse de la médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau dans le cadre de 4 journées de formation par an + Préparation des interventions soit 52h/an (8h X 4) + (5h X 4) soit 2240,00€ TTC | Convention triennale entre l'Agglo et le Département de mise à disposition de locaux à titre gratuit et pour l'intervention d'une bibliothécaire jeunesse dans le cadre de la formation obligatoire des assistantes maternelles (à renouveler en 2023) |
|   |  |

**4 - Calendrier de mise en œuvre :**

2023 comme chaque année

**5 - Public visé :**

Assistant-e-s maternel-s

**6 - Financement annuel :**

| Type d'intervention     | Maîtrise d'ouvrage             | Crédits dédiés à l'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT) |  | Dispositif Départemental concerné |
|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| 4 Journées de formation | CDA Médiathèque Michel-Crépeau | 2240,00 TTC                  |  |  |                                   |
| <b>TOTAL</b>            |                                |                              |  |  |                                   |

**7 - Modalités de versement :**

Subvention annuelle

**8 - Indicateurs de réalisation :**

- ⇒ Nombre de journées de formation proposées par la médiathèque d'agglomération par an
- ⇒ Nombre d'assistantes maternelles formées

## FICHE ACTION N° 01-09-01 : Préservation et mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action   | Maître d'ouvrage                   |
|----------------------------------|---|---|------------------------------------|
| Investissement ou Fonctionnement | Aménagement, gestion et mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Marais de Pampin, de Chef de Baie, de la Baie d'Yves | 2023-2027<br>Coût prévisionnel : 837 280 € (Contrat d'objectif CO ENS) 4 M € opération de requalification de la Baie d'Yves | Ville de La Rochelle / Département |

Direction départementale concernée : Direction de l'Environnement et de la Mobilité / Service : Espaces Naturels Sensibles

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Description de l'action | Requalification de l'accueil du public de la Baie d'Yves (ferme du rocher)<br>Elaboration du plan de gestion du Marais de Pampin et de Chef de Baie<br>Inventaires et suivis du Marais de Pampin et de Chef de Baie<br>Actions de gestion et de restauration des milieux naturels<br>Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes<br>Equiperment et entretien des infrastructures d'accueil du Public. |
|-------------------------|---|

|                        |   |
|------------------------|---|
| Localisation du projet | Sites ENS Chef de BAie, Marais de PAMPin et Baie d'Yves |
|------------------------|---|

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Partenaires (financiers / autres) | Communes, Conservatoire du Littoral, Etat, Région... |
|-----------------------------------|--|

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Modalités de mise en oeuvre | Participation du Département via contrat d'objectifs ENS (CO) avec la Ville de La Rochelle pour les sites de Chef de Baie et Marais de Pampin. Maitrise d'ouvrage départementale pour l'étude de requalification de l'accueil du public à la ferme du rocher dans la Baie d'Yves |
|-----------------------------|--|

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Calendrier de réalisation / Phasage | Durée du contrat d'objectifs (3 ans). Durée de l'opération de requalification de l'accueil du public dans la Baie d'Yves encore à définir, en fonction des partenariat à établir |
|-------------------------------------|--|

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Coût global de l'action (HT) (€) | 837 280 € pour Chef de Baie et Marais de Pampin. Environ 4 M € pour la Baie d'Yves |
|----------------------------------|--|

## Plan de financement prévisionnel

| DEPENSES  |                | RECETTES                   |                          |
|---|----------------|----------------------------|--------------------------|
| Types de dépense  | Montant (HT)   | Partenaires sollicités     | Montants sollicités (HT) |
| Etudes et travaux de requalification de l'accueil dans le site de la Baie d'Yves          | 4 M €          | Etat (DREAL, FVSM), Région | en cours                 |
| Elaboration du plan de gestion du Marais de Pampin  | 20 000         | Département                | CO : 8000                |
| Travaux pour l'accueil du public et la mise en valeur du Marais de Pampin                 | 600 000        | Département                | CO : 240 000             |
| Travaux de gestion des milieux (fauche, barrières...) - Marais de PAMPin et Chef de BAie  | 21 890         | Département                | CO : 8 755               |
| Suivis périodiques des oiseaux du Marais de Pampin  | 61 900         | Département                | CO : 24760               |
| Inventaire des chauves souris du Marais de Pampin   | 15 000         | Département                | CO : 6 000               |
| Lutte contre le Baccharis espèce exotique envahissante - Marais de Pampin et Chef de Baie | 56 968         | Département                | CO : 22 787              |
| Accueil du public sur Chef de BAie : entretien et installation de toilettes sèches        | 61 522         | Département                | CO : 24 608              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>837 280</b> | <b>TOTAL Département</b>   | <b>CO : 334 910 €</b>    |

| Evaluation : Indicateur de réalisation   |  |                   |                        |
|--|--|-------------------|------------------------|
| Etat de départ   | Cible recherchée   | Etat d'avancement | Atteinte de l'objectif |
| maison de site de la Baie d'Yves supprimée à l'occasion de la construction de la digue | requalification paysagère et amélioration de l'accueil du public | Etudes en cours   |                        |
| Absence de document de gestion sur le Marais de Pampin                                 | Site ENS du Marais de Pampin pourvu d'un document de gestion     | Etude planifiée   |                        |
| échéance du plan de gestion de Chef de Baie  | renouveaulement du plan de gestion et mise en place des actions  | étude en cours    |                        |
| <b>Commentaires</b>  |  |                   |                        |

□ Indicateurs de réalisation : nombre de projets réalisés / de services créés à l'échelle communale/intercommunale.

□ Atteinte de l'objectif : +1 = impact positif / 0 = impact neutre / -1 = impact négatif

## Thématique : Environnement et territoire

| Section                                     | Objectifs   | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote   |
|---|---|---------------------------|--|
| Investissement<br><del>Fonctionnement</del> | Fonds de concours aide aux plantations des communes |                           | Service Transition<br>Énergétique et<br>Résilience<br>Écologique |

### FICHE ACTION N° 01-09-02 : Aide aux plantations

#### ① - Contexte et objectifs :

La Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans leurs projets de plantation d'arbres. Ces projets participent notamment à la biodiversité locale, à la qualité de nos paysages et à la lutte contre le changement climatique.

Les plantations sont réalisées **sous maîtrise d'ouvrage communale** selon un cahier des charges défini : contexte environnemental favorable, essences locales, paillage au sol biodégradable.

Le dispositif permet, pour les communes qui en font la demande, de financer chaque année jusqu'à 50% du coût HT du projet dans la limite des budgets disponibles.

Les communes peuvent solliciter le Département au titre du programme "Entretien et Valorisation de l'Arbre" (EVA) et selon les modalités mentionnées dans son règlement (à savoir des projets de plantations prévues exclusivement dans l'espace rural).

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

##### Projets éligibles

Sont éligibles au fonds de concours « renforcement de la trame verte » les projets de plantation suivants : haie, alignement d'arbres, bosquet, boisement, verger.

Le projet devra être réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale.

La palette végétale sera adaptée au contexte du site et composée d'essences locales non invasives. La commune pourra s'appuyer sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage - Trame verte et bleue du PLUi et sa liste de végétaux.

La protection de sol utilisée pour les plantations devra être biodégradable (broyat, paillage...).

##### Montant attribué

Le montant du fonds de concours attribué par la CdA correspond à 50% du coût HT de la fourniture des plants restant à charge de la commune, déduction faite de toute autre subvention dans la limite de 5 000 € mobilisables une fois par an et par commune.

Le montant de la subvention sera calculé sur la base du devis de fourniture des plants communiqué. Les tuteurs, protections anti-rongeurs et protections de sol peuvent être associés à la fourniture des plants et pris en compte pour le calcul de la subvention.

##### Procédure de demande et d'instruction

La commune qui souhaite solliciter le fonds de concours doit adresser à la CdA :

- un courrier de demande accompagné d'une délibération du Conseil municipal approuvant le projet et sollicitant l'attribution du fonds de concours ;

- un dossier décrivant le projet : présentation générale, descriptif technique (nombre d'arbres, linéaire, surface), planning de réalisation, plan de financement ;
- un plan de situation ;
- un devis avec la liste des essences.

Le dossier sera examiné par les services de la Communauté d'Agglomération et pourra faire l'objet de demande de modification.

Dans le cas où toutes les demandes ne pourraient être satisfaites au cours d'une année, priorité sera donnée aux communes n'ayant pas bénéficié du dispositif.

**Service référent** : Service Transition Energétique et Résilience Ecologique

=> Service départemental référent :

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MOBILITÉ - Service paysage, agriculture, forêt**

### 3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :

| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde)  |
|---|---|
| Haies bocagères (100m de longueur minimum par projet)<br>Bosquets (5 000m <sup>2</sup> de surface maximum par projet).<br>Vergers (20 arbres fruitiers maximum par projet). | Dossier de présentation et d'instruction du projet de plantation (formulaire spécifique du Département) |

### 4 - Calendrier de mise en œuvre :

Programme annuel

### 5 - Public visé :

Communes et EPCI.

### 6 - Financement annuel :

| Type d'intervention   | Maîtrise d'ouvrage                                       | Crédits dédiés à l'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT)          | Dispositif Départemental concerné |
|---|--|------------------------------|---|-----------------------------------|
| <b>Fourniture des plants, protections gibiers et paillage</b> | Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture |                              | 10€/ml/haie<br>8€/arbre en bosquet<br>8€/arbre fruitier | Programme EVA 17                  |

### 7 - Modalités de versement :

Intervention de la Chambre d'Agriculture. Pas de versement direct aux Communes.

### 8 - Indicateurs de réalisation :

⇒ Linéaires, surfaces et quantités plantés et variétés.

## FICHE ACTION 01-10-01 : RN237-RD104e3 Lagord échangeur Fief Rose

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Amélioration des conditions de circulation sur les axes majeurs | 9 M€ HT                 | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Description de l'action | Réalisation d'un échangeur complet entre la rocade RN237 et la RD104e3. Ce projet permettra d'améliorer l'échangeur départemental de Lagord et d'améliorer la desserte du parc commercial du Fief Rose, des quartiers ouest de La Rochelle, de Lagord et de L'Houmeau. Il devra aussi intégrer la réalisation de liaisons cyclable sécurisées. |
|-------------------------|--|

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Localisation du projet | Lagord |
|------------------------|--------|

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Partenaires (financiers / autres) | CDA La Rochelle, enseigne commerciale, DIRA |
|-----------------------------------|---|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Modalités de mise en oeuvre | Projet étudié et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département |
|-----------------------------|---|

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Calendrier de réalisation / Phasage | 2023 : études préliminaires<br>2024 : études techniques et environnementales<br>2025 / 2026 : autorisations réglementaires<br>2027 / 2028 : travaux |
|-------------------------------------|---|

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Coût global de l'action (HT) (€) | 9 M€ HT |
|----------------------------------|---------|

| Plan de financement prévisionnel          |              |                             |                          |
|---|--------------|-----------------------------|--------------------------|
| DEPENSES                                  |              | RECETTES                    |                          |
| Types de dépense                          | Montant (HT) | Partenaires sollicités      | Montants sollicités (HT) |
| Etudes, Acquisitions foncières et travaux | 9 M€         | CDA<br>Enseigne commerciale | 3 M€<br>3 M€             |
|   |              |                             |                          |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>9 M€</b>  | <b>TOTAL</b>                | <b>6 M€</b>              |

| Evaluation : Indicateur de réalisation |                       |  |                        |
|--|-----------------------|--|------------------------|
| Etat de départ                         | Cible recherchée      | Jalons intermédiaires                        | Atteinte de l'objectif |
|  | Travaux : 2027 / 2028 | Esquisse, AVP                                |                        |
|  |                       | Obtention de l'autorisation environnementale |                        |
|  |                       |  |                        |

## FICHE ACTION N° 01-10-02 : La Rochelle - Pont de Tasdon

| Section                          | Objectifs                              | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|--|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Réhabilitation ou remplacement ouvrage | à définir               | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Description de l'action</b> | <p>Le pont de Tasdon, dont la propriété a longtemps été contestée par différentes parties (SNCF, VLR, Département), est aujourd'hui reconnu comme patrimoine départemental. N'ayant pas fait l'objet d'un suivi particulier durant des années, il convient désormais de procéder à un diagnostic afin de pouvoir définir les travaux nécessaires.</p> <p>A l'issue et sur la base de ce diagnostic, un programme de travaux sera proposé. L'objectif final consiste en la réalisation d'un ouvrage d'art (réhabilitation, remplacement) répondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part aux normes applicables de construction et d'exploitation</li> <li>- d'autre part aux besoins de mobilité actuels et futurs</li> </ul> |
|--------------------------------|---|

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| <b>Localisation du projet</b> | La Rochelle |
|-------------------------------|-------------|

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Partenaires (financiers / autres)</b> | Ville de La Rochelle |
|--|----------------------|

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Modalités de mise en oeuvre</b> | <p>Opération pilotée par le Service Ouvrages d'Art de la Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime, accompagné par la Direction de la Voirie de la Ville de La Rochelle. Un groupe de travail comprenant les directions et services précités et les services Maîtrise d'Ouvrage et Ouvrages d'Art de la SNCF a été mis en place le 12 janvier 2023.</p> <p>Des Comités Techniques et de Suivi doivent se réunir au fur et à mesure de l'avancement du projet.</p> <p>Un premier Comité de Suivi ayant pour objectif d'arbitrer la nature des travaux à entreprendre est envisagé au cours du 1er trimestre 2024.</p> |
|------------------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Calendrier de réalisation / Phasage</b> | <p>2023 : études de faisabilité</p> <p>2024 : choix nature des travaux à entreprendre</p> |
|--|---|

|   |                  |                        |                          |
|---|------------------|------------------------|--------------------------|
| <b>Coût global de l'action (HT) (€)</b> | à définir        |                        |                          |
| <b>Plan de financement prévisionnel</b> |                  |                        |                          |
| <b>DEPENSES</b>                         |                  | <b>RECETTES</b>        |                          |
| Types de dépense                        | Montant (HT)     | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Etudes de faisabilité                   | à définir        | Ville de La Rochelle   | à déterminer             |
|   |                  |                        |                          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>à définir</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>à déterminer</b>      |

|   |                  |                       |                        |
|---|------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>Evaluation : Indicateur de réalisation</b> |                  |                       |                        |
| Etat de départ                                | Cible recherchée | Jalons intermédiaires | Atteinte de l'objectif |
|   |                  |                       |                        |
|   |                  |                       |                        |
|   |                  |                       |                        |

**FICHE ACTION N° 01-10-03 : RD137 Angoulins entrée Nord  
/ RN137 Aytré accès Sud**

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Amélioration des conditions de circulation sur les axes majeurs | 13 M€ HT                | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Description de l'action</b> | Cette opération consiste en la réalisation d'un nouvel échangeur sur la RD137 (axe La Rochelle / Rochefort) qui permettra de réduire les remontées de files sur cet axe départemental majeur ainsi qu'en la création d'une bretelle d'accès à Aytré depuis la RN137. Le projet prévoit aussi la réalisation d'une nouvelle voie d'entrée au centre-bourg d'Angoulins ainsi que le franchissement cyclable de la RD137 2x2 voies. Ainsi cette opération permettra globalement d'améliorer les conditions d'accès aux communes d'Angoulins, d'Aytré et de Châtelailon Nord ainsi que la desserte du parc commercial d'Angoulins. De nouvelles liaisons cyclables sécurisées entre les communes d'Aytré et d'Angoulins ainsi qu'entre Angoulins et les communes rétro-littorales comme La Jarne verront le jour grâce à ce projet. |
|--------------------------------|---|

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| <b>Localisation du projet</b> | Angoulins, Aytré |
|-------------------------------|------------------|

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>Partenaires (financiers / autres)</b> | CDA La Rochelle, communes, DIRA |
|--|---------------------------------|

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Modalités de mise en oeuvre</b> | Projet étudié et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département |
|------------------------------------|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Calendrier de réalisation / Phasage</b> | < 2023 : études préliminaires déjà réalisées<br>2020 / 2023 : études techniques et environnementales<br>2023 / 2024 : autorisations réglementaires DUP et DAE<br>2026 / 2027 : travaux |
|--|--|

|   |                     |                               |                                 |
|---|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <b>Coût global de l'action (HT) (€)</b> | 13 M€ HT            |                               |                                 |
| <b>Plan de financement prévisionnel</b> |                     |                               |                                 |
| <b>DEPENSES</b>                         |                     | <b>RECETTES</b>               |                                 |
| <b>Types de dépense</b>                 | <b>Montant (HT)</b> | <b>Partenaires sollicités</b> | <b>Montants sollicités (HT)</b> |
| Nouvel échangeur                        | 11,3 M€             | CDA                           | 3,4 M€                          |
| Voie d'accès à Angoulins                | 1,1 M€              | Commune Angoulins             | 1,1 M€                          |
| Liaisons cyclables                      | 0,6 M€              | CDA<br>Commune Angoulins      | 0,3 M€<br>0,3 M€                |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>13 M€</b>        | <b>TOTAL</b>                  | <b>5,1 M€</b>                   |

|   |                         |                              |                               |
|---|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <b>Evaluation : Indicateur de réalisation</b> |                         |                              |                               |
| <b>Etat de départ</b>                         | <b>Cible recherchée</b> | <b>Jalons intermédiaires</b> | <b>Atteinte de l'objectif</b> |
|   | Travaux : 2026 / 2027   | Esquisse, AVP                |                               |
|   |                         | Obtention DUP et DAE         |                               |
|   |                         |                              |                               |

## FIGHE ACTION N° 01-10-04 : RN237-RD104 Lagord

## requalification entrée La Rochelle / accès future caserne pompiers

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Requalification entrée de ville / sécurisation accès SDIS | 2,5 M€ HT               | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Description de l'action | L'arrivée de la future caserne des pompiers de Lagord nécessite de modifier les voies et les abords existants afin d'en sécuriser les accès. La mise en place d'un carrefour à feux est nécessaire au droit de l'entrée / sortie des véhicules de secours. Par ailleurs, dans le même objectif d'efficacité et de sécurité, les liaisons douces existantes doivent être modifiées et améliorées en particulier aux abords de l'échangeur départemental de Lagord. L'opération sera suivie d'un déclassement des voies dans le domaine communal. |
|-------------------------|---|

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Localisation du projet | Lagord, La Rochelle |
|------------------------|---------------------|

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Partenaires (financiers / autres) | CDA La Rochelle |
|-----------------------------------|-----------------|

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Modalités de mise en oeuvre | Projet étudié et réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale et communautaire |
|-----------------------------|--|

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Calendrier de réalisation / Phasage | 2023 : études préliminaires<br>2023 / 2024 : études techniques et autorisations réglementaires<br>2024 / 2026 : travaux |
|-------------------------------------|---|

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| Coût global de l'action (HT) (€) | 2,5 M€ HT |
|----------------------------------|-----------|

| Plan de financement prévisionnel  |               |                        |                          |
|---|---------------|------------------------|--------------------------|
| DEPENSES  |               | RECETTES               |                          |
| Types de dépense  | Montant (HT)  | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Sécurisation des accès des engins de secours (carrefour à feux)                 | 1 M€          |                        |                          |
| Modification et sécurisation des liaisons douces en lien avec la future caserne | 1,5 M€        | CDA                    | 1,5 M€                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2,5 M€</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>1,5 M€</b>            |

| Evaluation : Indicateur de réalisation |                       |  |                        |
|--|-----------------------|--|------------------------|
| Etat de départ                         | Cible recherchée      | Jalons intermédiaires                      | Atteinte de l'objectif |
|  | Travaux : 2024 / 2026 | Esquisse, AVP                              |                        |
|  |                       | Obtention des autorisations réglementaires |                        |
|  |                       |  |                        |

**FICHE ACTION N° 01-10-05 : RN11-RD137 Sainte-Soulle  
amélioration liaison, création échangeur (faisabilité)**

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Amélioration des conditions de circulation sur les axes majeurs | 100 k€ HT               | CDA              |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Description de l'action | La route départementale 137 se connecte à la route nationale 11 via l'échangeur d'Usseau dans la commune de Sainte-Soulle. Elle supporte un trafic important en traversée des hameaux du Raguenaud et d'Usseau. Le parc d'activités économiques ATLANPARC, en pleine expansion, géré par la CDA de La Rochelle est situé au carrefour des RN11 et RD 137. Il apparaît nécessaire d'étudier les possibilités d'amélioration de la liaison entre la RN11 et la RD137, dans le but de réduire les nuisances occasionnées par ce trafic dans les secteurs urbanisés et de fluidifier les accès à ATLANPARC. |
|-------------------------|---|

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| Localisation du projet | Sainte-Soulle |
|------------------------|---------------|

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Partenaires (financiers / autres) | CDA La Rochelle |
|-----------------------------------|-----------------|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Modalités de mise en oeuvre | Projet étudié sous maîtrise d'ouvrage communautaire de la CDA |
|-----------------------------|---|

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Calendrier de réalisation / Phasage | 2023 2nd semestre : études de faisabilité<br>2024 1er semestre : validation scénario d'aménagement et plan de financement associé |
|-------------------------------------|---|

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| Coût global de l'action (HT) (€) | 100 k€ HT |
|----------------------------------|-----------|

| Plan de financement prévisionnel |               |                        |                          |
|----------------------------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| DEPENSES                         |               | RECETTES               |                          |
| Types de dépense                 | Montant (HT)  | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Etudes de faisabilité            | 100 k€        | CDA                    | 50 k€                    |
|                                  |               |                        |                          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>100 k€</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>50 k€</b>             |

| Evaluation : Indicateur de réalisation |                                   |   |                        |
|--|-----------------------------------|---|------------------------|
| Etat de départ                         | Cible recherchée                  | Jalons intermédiaires                   | Atteinte de l'objectif |
|  | Validation scénario d'aménagement | Etudes de faisabilité 1er semestre 2024 |                        |
|  |                                   |   |                        |
|  |                                   |   |                        |

**FICHE ACTION N° 04 10-06 : RD108-109-110-204 Croix-Fort**  
**amélioration de la desserte**

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Amélioration des conditions de circulation sur les axes majeurs | 1,1 M€ HT               | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Description de l'action</b> | Croix-Fort se situe au carrefour des RD108, 109, 110 et 204 dans les communes de Clavette, Montroy, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe et La Jarrie. Ce secteur est traversé par un flux automobile important, alors que plusieurs carrefours doivent être sécurisés et que les liaisons piétons / cycles sont inexistantes. De plus plusieurs projets se cumulent à proximité : extension du parc d'activités économiques de Croix-Fort, aménagement de la traverse de Croix-Fort, création d'une liaison cyclable Clavette - La Jarrie, renouvellement du réseau d'assainissement Clacette - Saint-Christophe, etc. Par conséquent une étude d'amélioration et de sécurisation des conditions de desserte du secteur de Croix-Fort a été réalisé par la CDA en partenariat avec la CD17, concluant à la nécessité de réaliser plusieurs aménagements. Une partie des voies départementales auront vocation à être déclassées dans le domaine communal. |
|--------------------------------|--|

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Localisation du projet</b> | Clavette, Montroy, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe et La Jarrie |
|-------------------------------|--|

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Partenaires (financiers / autres)</b> | CDA La Rochelle |
|--|-----------------|

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Modalités de mise en oeuvre</b> | Projets étudié et réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale ou communale |
|------------------------------------|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Calendrier de réalisation / Phasage</b> | 2023 / 2024 : études techniques<br>2025 / 2026 : réalisation |
|--|--|

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Coût global de l'action (HT) (€)</b> | 1,1 M€ HT |
|---|-----------|

| Plan de financement prévisionnel   |               |                        |                          |
|--|---------------|------------------------|--------------------------|
| DEPENSES   |               | RECETTES               |                          |
| Types de dépense   | Montant (HT)  | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Création accès Nord-Ouest RD110 PAE Croix-Fort (MOA = CDA)               | 100 k€        | CDA                    | 100 k€                   |
| Optimisation accès Sud-Ouest RD108-109-110-204 PAE Croix-Fort (MOA CD17) | 400 k€        | CDA                    | 240 k€                   |
| Sécurisation carrefour RD108-109 (MOA CD17)                              | 100 k€        |                        |                          |
| Requalification RD108 en entrée du PAE Croix-Fort (MOA CDA)              | 500 k€        | CDA                    | 500 k€                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1,1 M€</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>840 k€</b>            |

| Evaluation : Indicateur de réalisation |                         |                       |                        |
|--|-------------------------|-----------------------|------------------------|
| Etat de départ                         | Cible recherchée        | Jalons intermédiaires | Atteinte de l'objectif |
|  | Réalisation 2025 / 2026 | Esquisses, AVP        |                        |
|  |                         | PRO, DCE              |                        |
|  |                         |                       |                        |

Sécurisation et création d'accès aux parcs  
d'activités communautaires

| Section                          | Objectifs   | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Amélioration des conditions de sécurité et d'accessibilité aux parcs d'activité économiques | 4 M€ HT                 | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Description de l'action | La CDA de La Rochelle poursuit sa démarche de création de parcs d'activités économiques conformément au schéma directeur d'aménagement des parcs d'activités sur l'ensemble de son territoire où de nouveaux accès sont parfois nécessaires depuis des routes départementales. Il est par ailleurs nécessaire de sécuriser des points d'accès existants à ces secteurs économiques en constante évolution. Quatre projets économiques en lien avec des problématiques de création ou de sécurisation des accès et de leurs abords sont identifiés. |
|-------------------------|--|

|                        |  |
|------------------------|--|
| Localisation du projet | Périgny, Dompierre-sur-Mer, Saint-Xandre et Saint-Vivien |
|------------------------|--|

|                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Partenaires (financiers / autres) | CDA La Rochelle, communes |
|-----------------------------------|---------------------------|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Modalités de mise en oeuvre | Projets étudié et réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale |
|-----------------------------|---|

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Calendrier de réalisation / Phasage | - Périgny-Dompierre ZI RD108-rue Jbarret : 2023 études, 2024/2025 travaux<br>- Aytré Belle Aire giratoire RD939 : 2023 études, réglementaire 2025/2026, travaux 2028/2030<br>- Saint-Xandre L'Aubreçay RD107 : 2022/2023 études, 2024/2025 travaux<br>- Saint-Vivien ZA Bonneveaux RD113 : 2022/2023 études, réglementaire 2023/2024, travaux 2024/2025 |
|-------------------------------------|---|

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Coût global de l'action (HT) (€) | 4 M€ HT |
|----------------------------------|---------|

## Plan de financement prévisionnel

| DEPENSES                               |              | RECETTES               |                          |
|--|--------------|------------------------|--------------------------|
| Types de dépense                       | Montant (HT) | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Périgny-Dompierre ZI RD108-rue Jbarret | 1,2 M€       | CDA / Communes         | 800 k€*                  |
| Aytré Belle Aire giratoire RD939       | 1,5 M€       | CDA / Commune          | 950 k€*                  |
| Saint-Xandre L'Aubreçay RD107          | 600 k€       | CDA / Commune          | 400 k€*                  |
| Saint-Vivien ZA Bonneveaux RD113       | 800 k€       | CDA / Commune          | 600 k€*                  |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>4 M€</b>  | <b>TOTAL</b>           | <b>2,7 M€*</b>           |

(\*) montants approchés selon principe de participation du bloc communal : 60% sur aménagements routiers, 100% sur pistes cyclables

## Evaluation : Indicateur de réalisation

| Etat de départ | Cible recherchée         | Jalons intermédiaires | Atteinte de l'objectif |
|----------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|
|                | Réalisations 2024 à 2030 | Esquisses, AVP        |                        |
|                |                          | PRO, DCE              |                        |
|                |                          |                       |                        |

## FICHE ACTION N° 01-10-08 : Classement-déclassement du réseau routier départemental

| Section                          | Objectifs  | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|--|-------------------------|------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Mise en adéquation de la domanialité du réseau avec ses usages |                         | Département      |

Direction départementale concernée : Direction des Infrastructures

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Description de l'action | Déclassement du réseau routier départemental n'ayant plus d'intérêt départemental, mais correspondant à un usage local.<br>Classement d'une voirie communale en réseau départemental |
|-------------------------|--|

|                        |  |
|------------------------|--|
| Localisation du projet | La Jarrie, Périgny, Puilboreau, La Rochelle, Dompierre sur Mer, Lagord |
|------------------------|--|

|                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Partenaires (financiers / autres) | CDA La Rochelle et communes |
|-----------------------------------|-----------------------------|

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Modalités de mise en oeuvre | conventions cadres par territoire communal |
|-----------------------------|--|




|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Calendrier de réalisation / Phasage | <p><b>La Jarrie</b> : convention cadre signée le 30 octobre 2020, déclassement et travaux préalables au déclassement en cours <i>cf carte n°1</i></p> <p><b>Périgny</b> : projet de convention cadre transmis en janvier 2023 à la commune (NB : les communes de Puilboreau, Dompierre sur Mer et La Rochelle, mitoyennes pour certains axes, sont également concernés par cette convention) <i>cf carte n°2</i></p> <p><b>Puilboreau</b> : accord de principe de la commune, projet de convention cadre à transmettre à la commune 1er semestre 2023 <i>cf carte n°3</i></p> <p><b>Dompierre sur Mer</b> : échanges en cours, projet de convention cadre pour 2023 <i>cf carte n°4</i></p> <p><b>Lagord - Vendôme</b> : accord de principe de la commune délibéré en 2015. En cours de régularisation foncière au droit du carrefour giratoire avec la rue des Chaumes. Acte de transfert à signer à suivre (2023) <i>cf carte n°5</i></p> <p><b>Lagord - entrée La Rochelle</b> : proposition de transfert à la commune après aménagement en boulevard urbain, sous maîtrise d'ouvrage délégué à la CDA, cofinancé par le Département à hauteur de 40 % <i>cf carte n°6</i></p> <p><b>La Rochelle</b> : déclassement de la rue du moulin des Justices. En attente de l'option retenue par la ville de La Rochelle, préalable au déclassement. (NB : Puilboreau est également concernée par ce déclassement, la rue du moulin des Justices étant la limite administrative entre les deux communes). <i>cf carte n°7</i></p> <p><b>La Rochelle</b> : précision sur la frontière entre la domanialité départementale et la domanialité communale au droit de l'échangeur de Villeneuve les Salines (en complément de l'arrêté de classement-déclassement du 17 juillet 2003) <i>cf carte n°8</i></p> <p><b>Périgny/Dompierre sur Mer</b> : classement de la rue Jeanne Barret en voirie départementale (connexion de la RD 108 et 108E1) <i>cf carte n°9</i></p> <p><b>Périgny</b> : transfert de la voie de desserte de l'usine SRE et de l'unité de compostage à destination de la commune, suite à la réalisation de la liaison RN 11/RD 108 <i>cf carte n°10</i></p> |
|-------------------------------------|---|

| Coût global de l'action (HT) (€)   |   | Plan de financement prévisionnel |                          |
|--|---|----------------------------------|--------------------------|
| DEPENSES   |   | RECETTES                         |                          |
| Types de dépense   | Montant (HT)  | Partenaires sollicités           | Montants sollicités (HT) |
| Les déclassements de voirie départementale vers le réseau communal peuvent s'effectuer selon 4 modalités : |   |                                  |                          |
| transfert sans soulte  | si la voirie a fait l'objet de travaux ou d'aménagement récents (<10 ans)   |                                  |                          |
| transfert avec soulte  | tansfert en l'état avec soulte de 53 400 €/km   | Département                      | 100%                     |
| transfert après remise en état   | transfert après remise en état de la chaussée (si nécessaire) et si pas de volonté d'aménagement de la part de la commune         | Département                      | 100%                     |
| transfert après aménagement  | transfert après travaux d'aménagement de traverse.<br>Cofinancement selon les termes de la délibération n°510 du 19 décembre 2013 | Département<br>Commune           | cf délibération          |

| Evaluation : Indicateur de réalisation |                  |                              |                        |
|--|------------------|------------------------------|------------------------|
| Etat de départ                         | Cible recherchée | Etat d'avancement            | Atteinte de l'objectif |
|  | Transfert des RD | signature conventions cadre  |                        |
|  |                  | signature actes de transfert |                        |
|  |                  |                              |                        |

# ANNEXE n°1 - LA JARRIE

## Reclassement de voies départementales

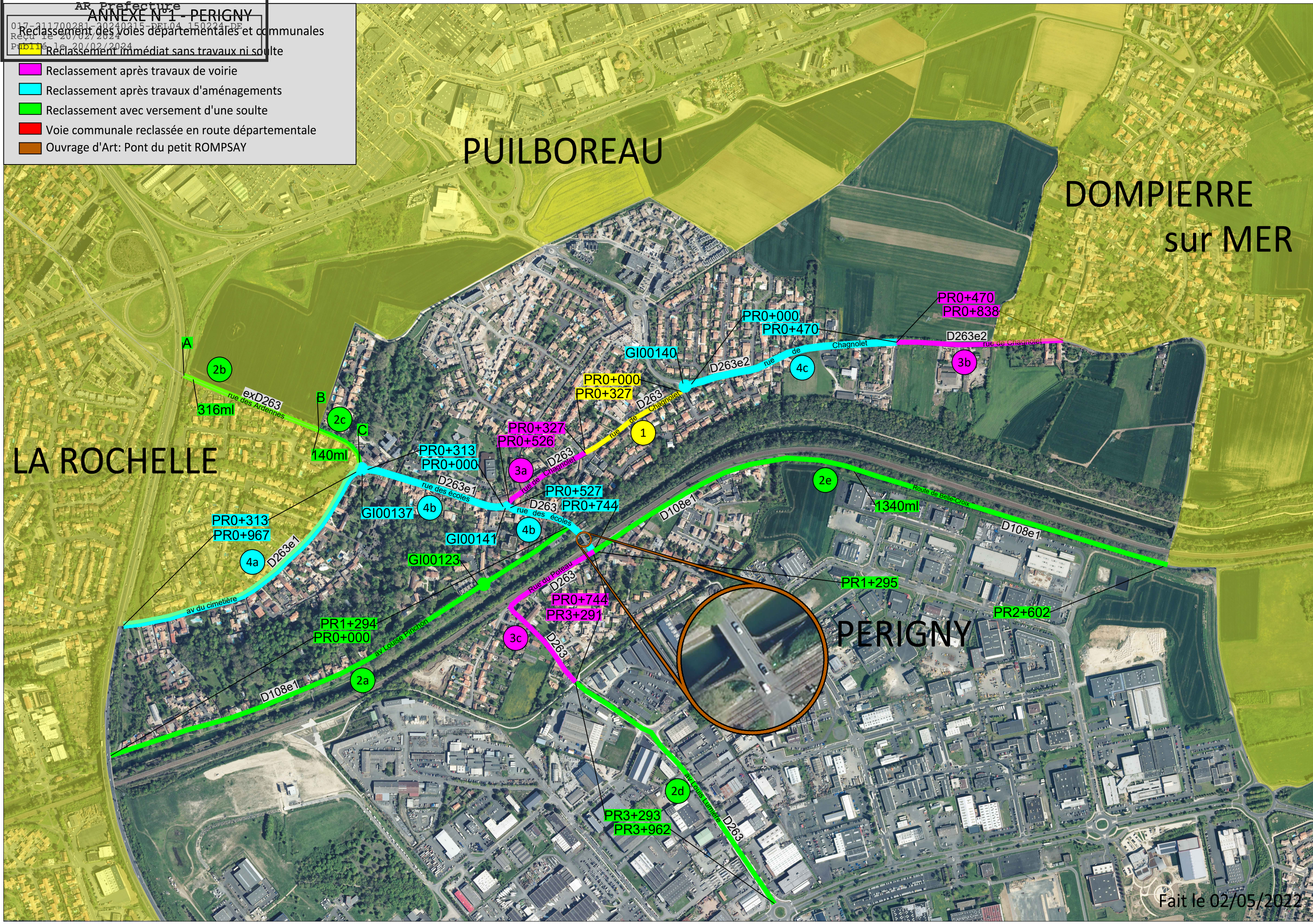
-  Routes Départementales déclassées
-  Reclassement après travaux à venir
-  Routes Départementales non concernées



AR Prefecture  
**ANNEXE N°1 - PERIGNY**  
 Reclassement des voies départementales et communales  
 Révisé le 20/02/2024  
 Publié le 20/02/2024

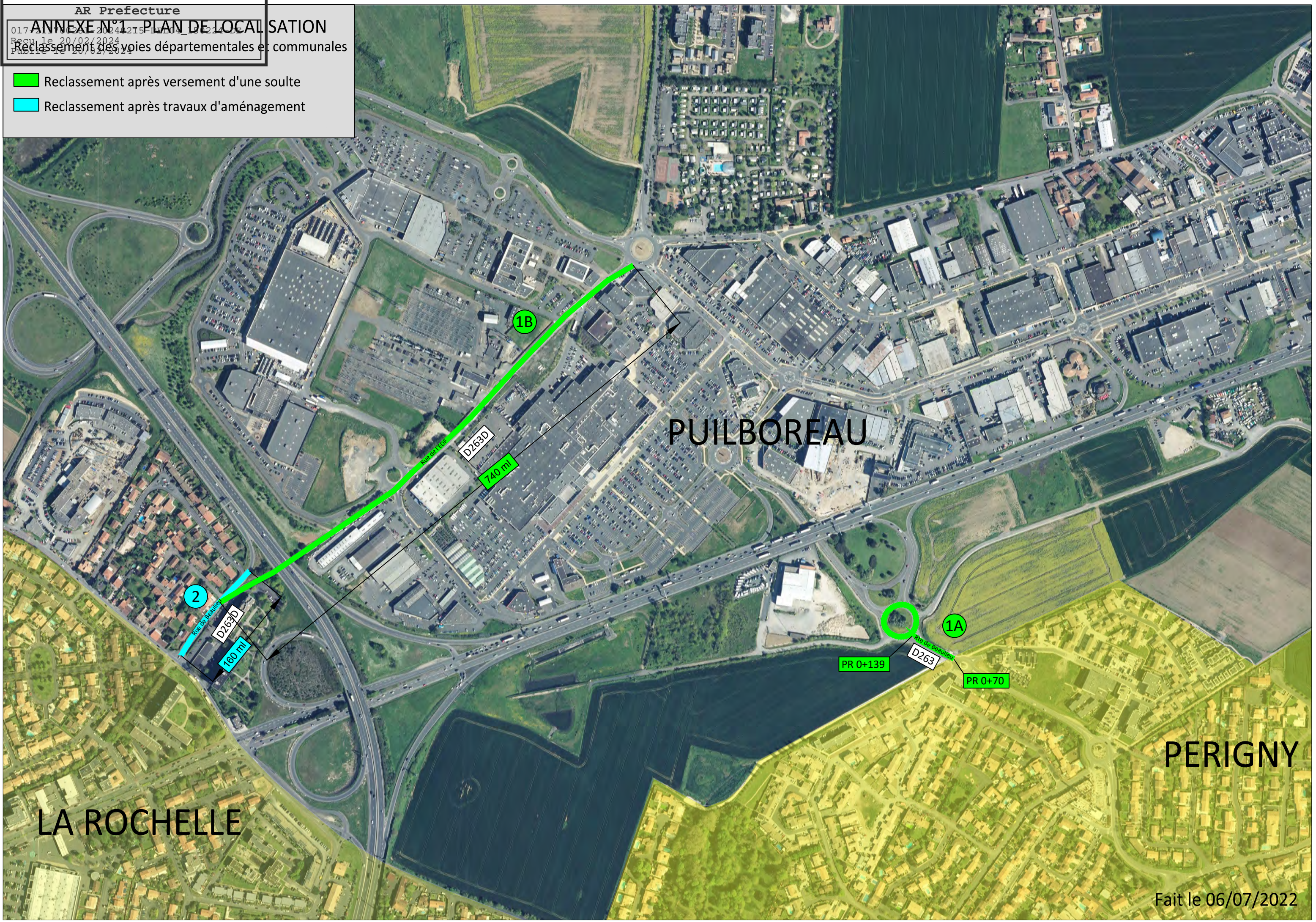
- Reclassement immédiat sans travaux ni soulte
- Reclassement après travaux de voirie
- Reclassement après travaux d'aménagements
- Reclassement avec versement d'une soulte
- Voie communale reclassée en route départementale
- Ouvrage d'Art: Pont du petit ROMPSAY

017-411700281-20240315-DET.04\_150224-DE  
 Reçu le 20/02/2024  
 Publié le 20/02/2024

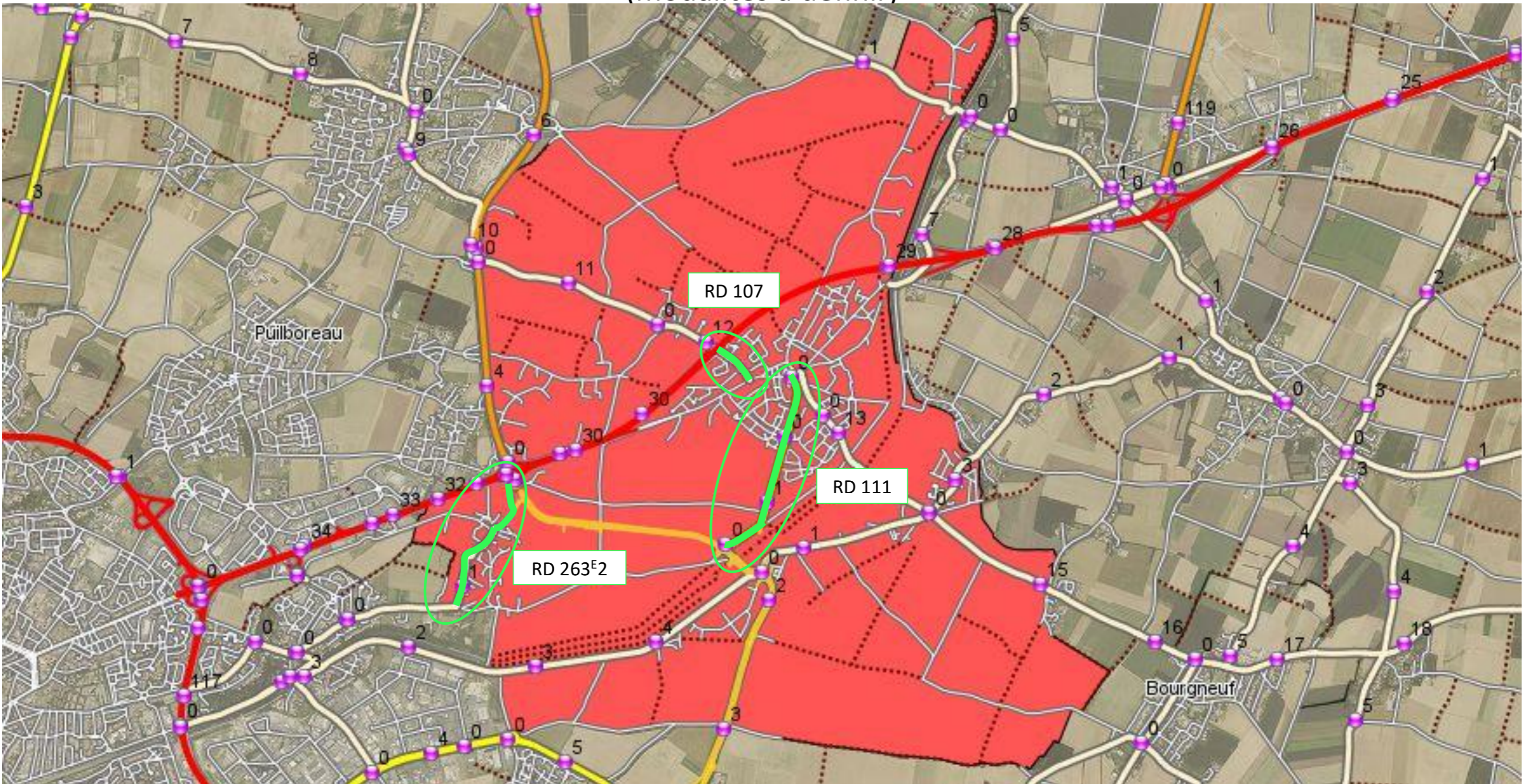


Fait le 02/05/2022

- Reclassement après versement d'une soulte
- Reclassement après travaux d'aménagement



# Projet de déclassement Commune de Dompierre sur Mer (modalités à définir)



# COMMUNE DE LAGORD

17 GI00107  
Giratoire Lagord-Vendôme

D104

D

C

B

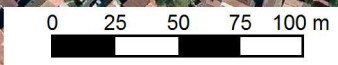
D104

 Déclassement dans la voirie communale

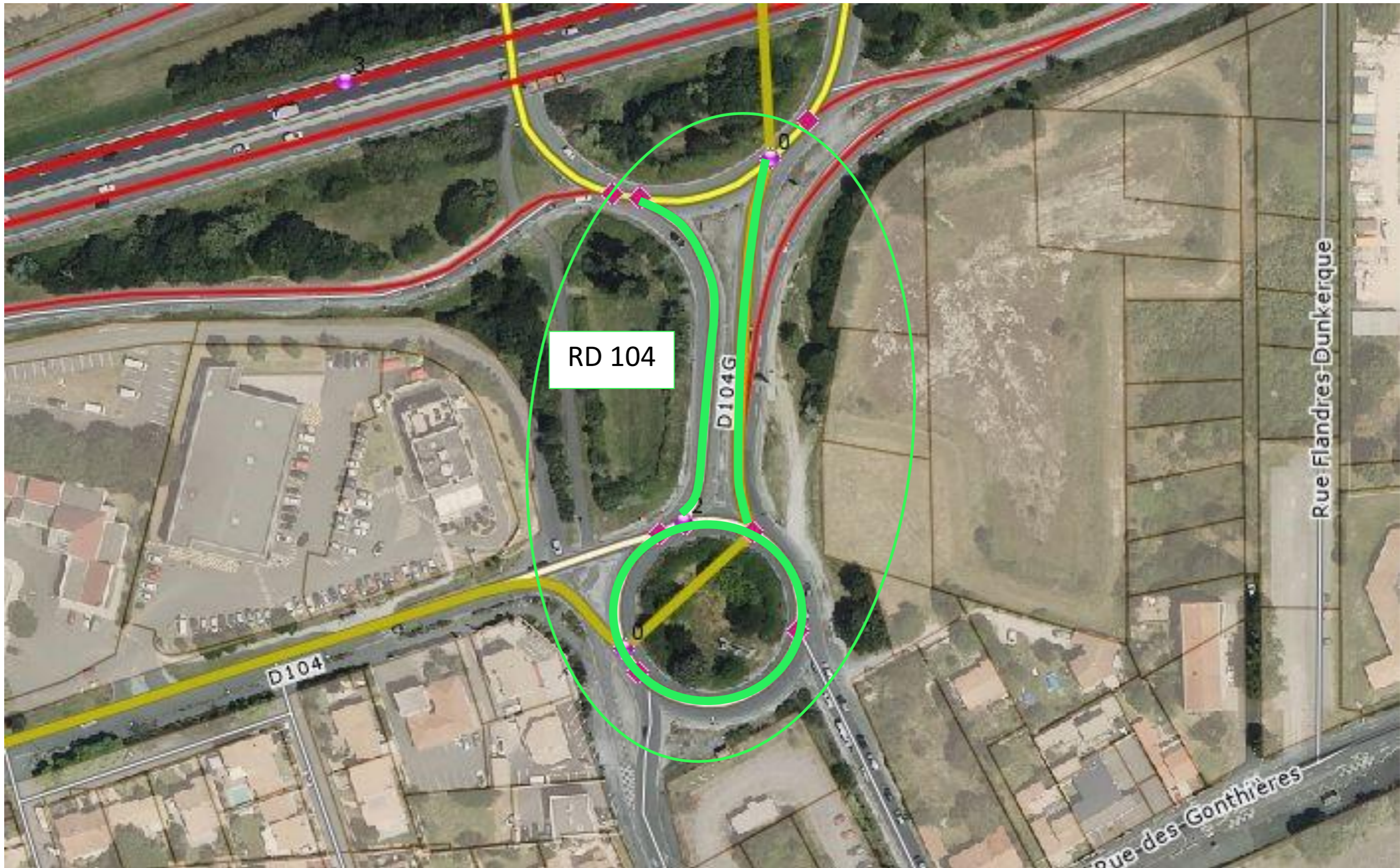
©PARTENAIRES SIG17-IGN-AVRIL 2014

A

17 GI00106  
Giratoire des Corsaires



# Projet de déclassement Commune de Lagord – entrée de La Rochelle

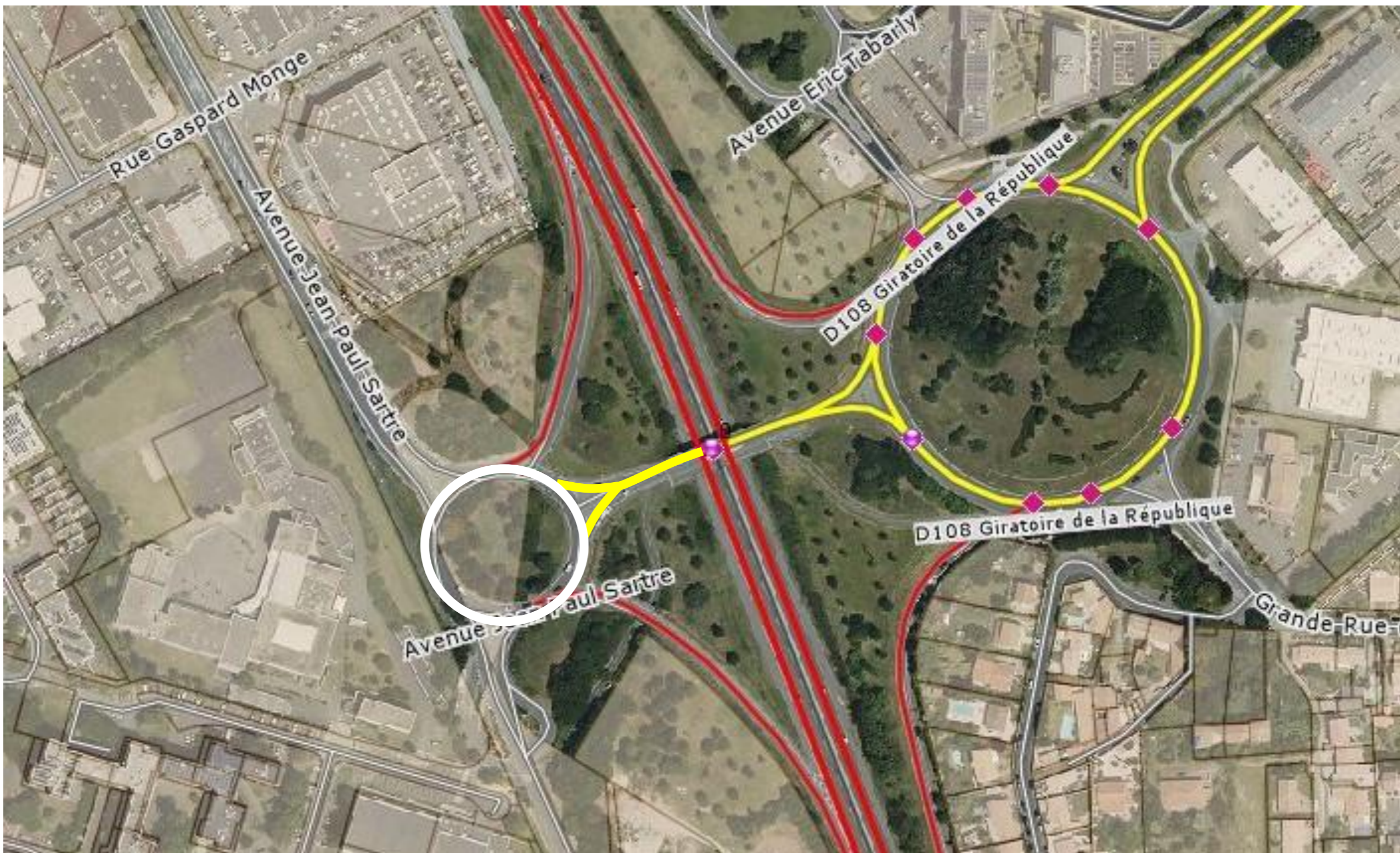





# Projet de déclassement Communes de La Rochelle et Puilboreau – Rue Moulin des Justices



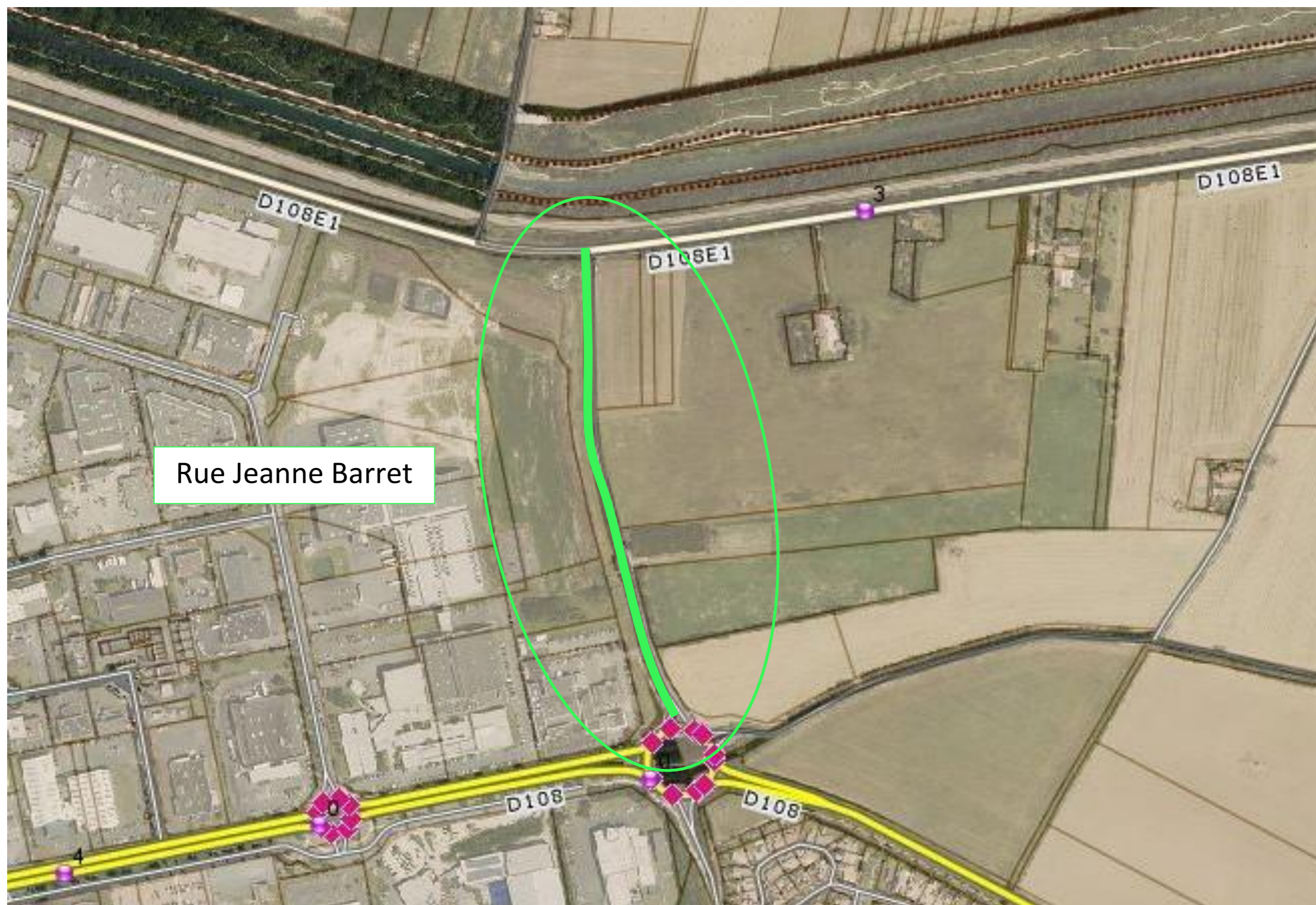
# Précision de domanialité

## Commune de La Rochelle – Echangeur de Villeneuve



-  réseau communal
-  réseau départemental
-  réseau national

# Projet de classement en voirie départementale Communes de Périgny et Dompierre sur Mer – Rue Jeanne Barret (modalités à définir)



Déclassement suite aux travaux de la liaison RN 11 / RD 108  
Commune de Périgny – voie d'accès « SRE »  
(*extrait du plan de classement-déclassement du dossier de DUP*)



**FICHE ACTION N° 01-10-09 :**

| Section        | Objectifs  | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------|--|-------------------------|------------------|
| Investissement | Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien | 110 000 € HT            | Département      |

Direction départementale concernée : Direction de l'Environnement et de la Mobilité / Service : NMT

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Description de l'action</b> | Le Département accompagne le développement de la pratique du vélo des Charentais-Maritimes et s'engage, au côté des EPCI, dans la création d'itinéraires cyclables pour les déplacements quotidiens.<br>Le Département et la Commune de La Jarrie ont convenu d'étudier ensemble le projet de relier Croix-Chapeau et La Jarrie en réponse aux besoins locaux et aux intérêts départementaux identifiés. Le Département portera la création de cet aménagement cyclable. |
|--------------------------------|--|

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Localisation du projet</b> | Liaison cyclable reliant Croix-Chapeau à La Jarrie (2,8 km) |
|-------------------------------|---|

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Partenaires (financiers / autres)</b> | CDA La Rochelle |
|--|-----------------|

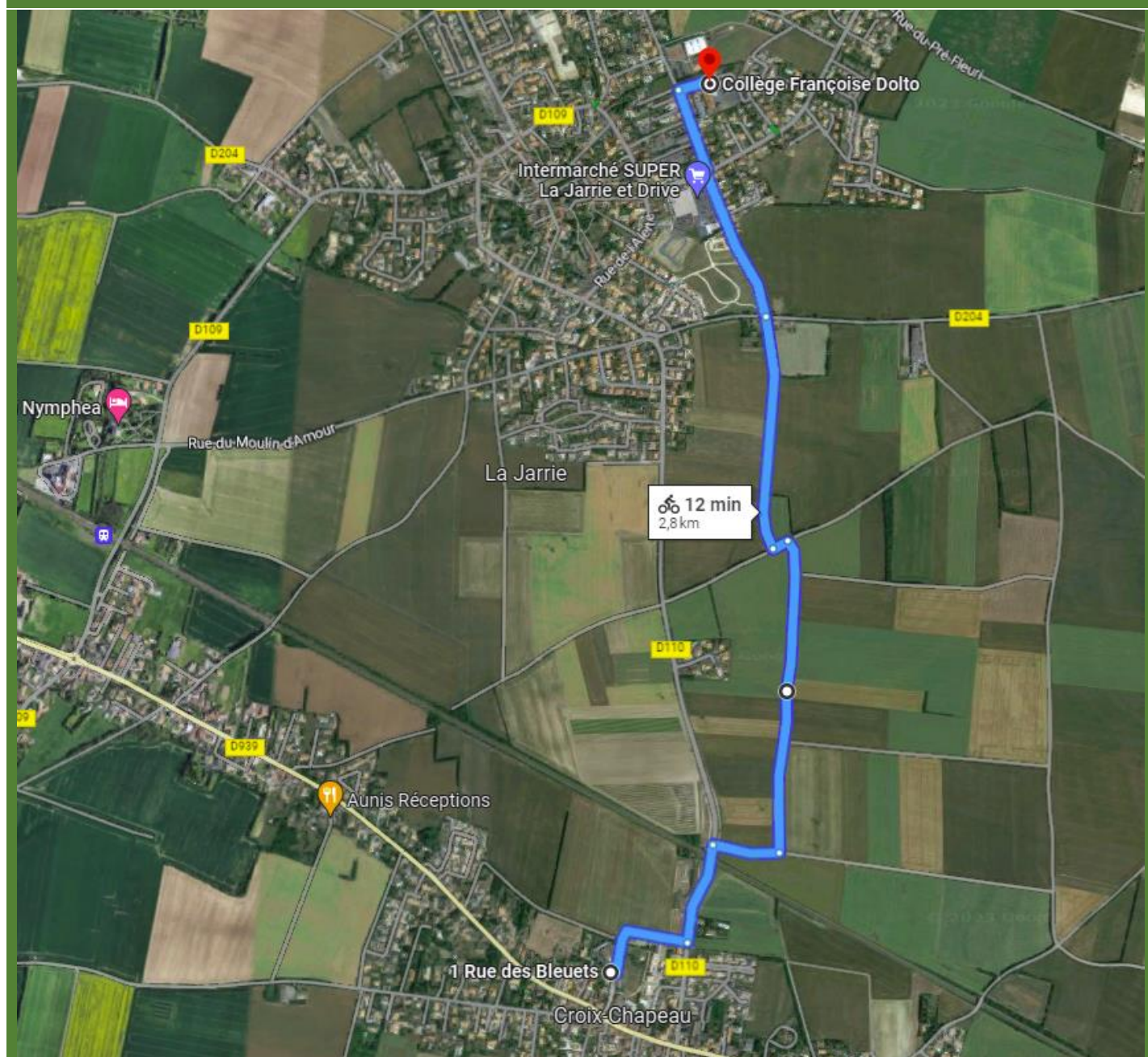
|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Modalités de mise en oeuvre</b> | Département : 70 % maximum<br>CdA de La Rochelle : 30 % |
|------------------------------------|---|

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Calendrier de réalisation / Phasage</b> | A définir |
|--|-----------|

|   |         |
|---|---------|
| <b>Coût global de l'action (HT) (€)</b> | 110 000 |
|---|---------|

| Plan de financement prévisionnel   |                        |                               |                          |
|--|------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| DEPENSES   |                        | RECETTES                      |                          |
| Types de dépense   | Montant estimatif (HT) | Partenaires sollicités        | Montants sollicités (HT) |
| Tronçon 1 :<br>Passage inférieur d'ouvrage d'art existant<br>Dispositif de protection<br>Signalisation et marquage | 40 000                 | ETAT<br>DEPARTEMENT<br>CDA LR | A déterminer             |
| Tronçon 2 :<br>Création piste sur accotement<br>Aménagement de deux carrefours                                     | 70 000                 | ETAT<br>DEPARTEMENT<br>CDA LR | A déterminer             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>110 000</b>         | <b>TOTAL</b>                  |                          |

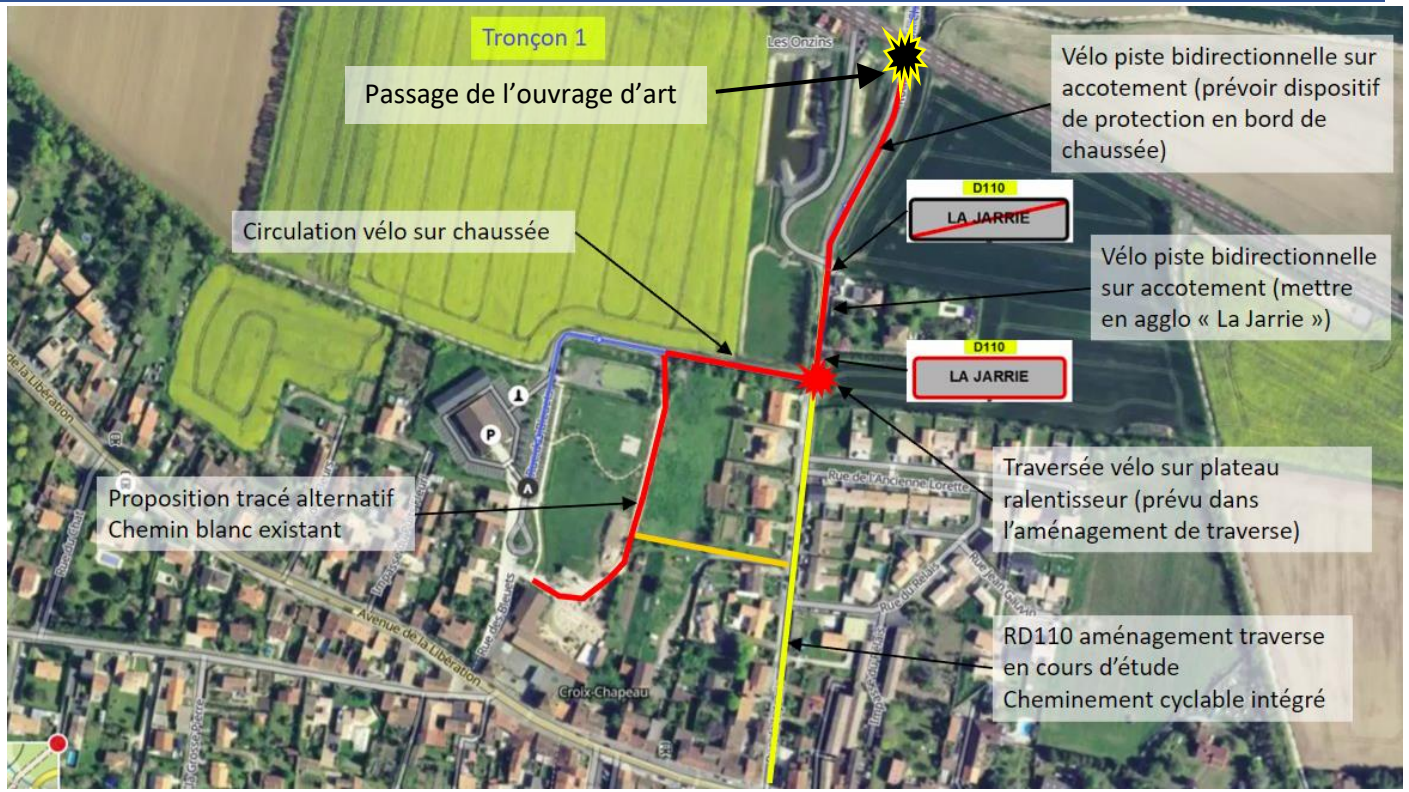
## 1 - ITINERAIRE



|                    |   |                     |                                     |
|--------------------|---|---------------------|-------------------------------------|
| <b>Départ</b>      | Croix-Chapeau : pôle de vie (école, mairie, salle des fêtes, ...) | <b>Arrivée</b>      | La Jarrie : collège Françoise Dolto |
| <b>Kilométrage</b> | 2,8km   | <b>Observations</b> | 2 tronçons                          |

## 2 – PRÉCONISATIONS

### Tronçon 1



### ANALYSE



Chemin blanc dans le parc



VC (rue des bleuets) entre RD110 et le parc



Carrefour rue des bleuets / RD110 à aménager



Sortie de bourg à mettre en aggro « La Jarrie »



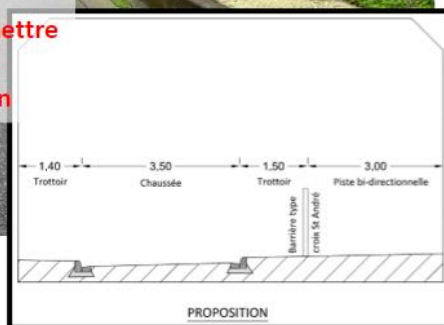
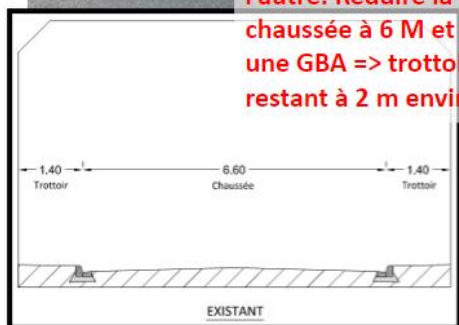
Section hors aggro vers l'ouvrage d'art



Arrivée sur l'ouvrage d'art



Réduire le trottoir gauche à 0,70 pour gagner de l'autre. Réduire la chaussée à 6 M et mettre une GBA => trottoir restant à 2 m environ



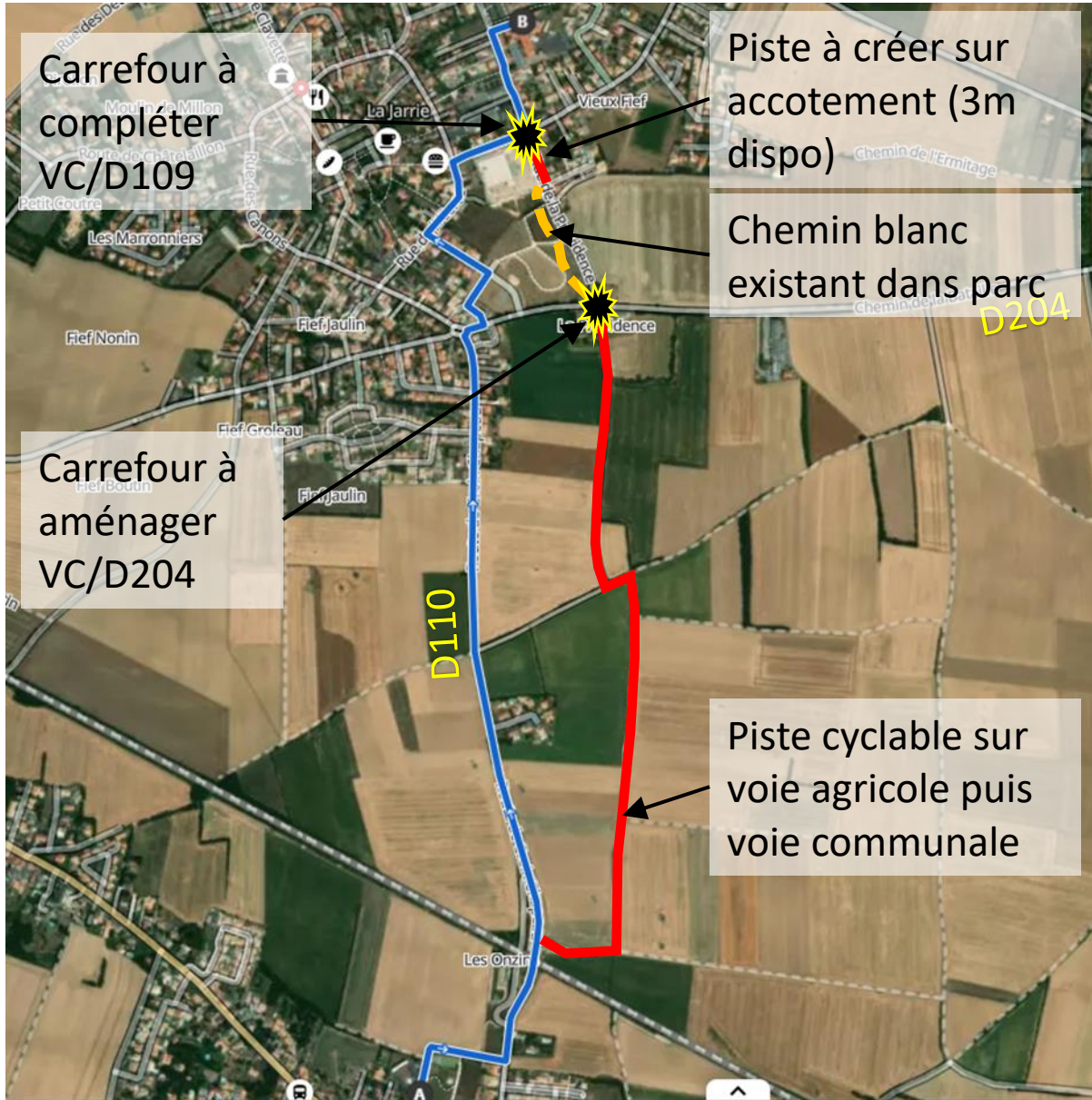
**Proposition d'aménagement:**

- \* Mise en place d'une écluse de 3,50m de largeur avec circulation alternée type B15/C18
- \* Piste cyclable bidirectionnelle de 3m de largeur
- \* Séparation avec barrières type croix de saint andré
- \* Nécessité de raboter le talus pour améliorer la visibilité

**Estimation: 40 000€ HT**

**Estimation financière de l'aménagement pour le tronçon 1 : 40 000 € HT**

## Tronçon 2



## ANALYSE

Carrefour 1



Carrefour VC / D204 à traiter

**Proposition:**  
Traversée en deux temps avec îlot central  
Estimation: 60 000€ HT



Passage par le parc puis accotement

Carrefour 2



Carrefour VC / D109



Raccordement sur piste existante  
**Proposition:**  
Améliorer le raccordement de la piste côté magasin d'optique (élargissement trottoir + traversée puis circulation sur chaussée)  
Estimation: 10 000€ HT

Estimation financière de l'aménagement pour le tronçon 2 : 70 000 € HT

Estimation financière pour l'aménagement de l'itinéraire : 110 000 € HT

## FICHE ACTION N° 01-10-10 : Requalification de l'aire du Bois de Pins

| Section                          | Objectifs  | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage |
|----------------------------------|--|-------------------------|------------------|
| Investissement ou Fonctionnement | Requalifier le site du Bois des Pins en articulant les usages et la valorisation des espaces naturels. | 400 k€                  | Département      |

Direction départementale concernée : DEML / Service : Agence fluviale

|   |  |                        |                          |
|---|--|------------------------|--------------------------|
| Description de l'action                 | Le site du Bois des Pins constitue un point de départ pour nombre de promenades piétonnes ou à vélo, notamment le long du canal Marans-La Rochelle. Il est d'ailleurs traversé par la Vélodyssée. Il présente également de forts enjeux de biodiversité et offre un cadre bucolique fréquenté. Le projet vise la requalification des espaces d'accueil du public en soignant leur traitement paysager. |                        |                          |
| Localisation du projet                  | Site du Bois des Pins dans la commune de Dompierre sur Mer.  |                        |                          |
| Partenaires (financiers / autres)       | Commune - Agence de l'Eau  |                        |                          |
| Modalités de mise en oeuvre             | Phase préalable de concertation avec les habitants et la commune afin de préciser le programme des travaux, sous le pilotage d'un élève paysagiste en alternance au sein de l'agence fluviale (ateliers participatifs, concertation publique). Conception et réalisation du projet par l'Agence fluviale (projet d'étude de l'élève paysagiste).   |                        |                          |
| Calendrier de réalisation / Phasage     | Etudes de programmation (2023) - Etudes de conception et autorisations administratives (2024) - Travaux (2025)   |                        |                          |
| Coût global de l'action (HT) (€)        |  |                        |                          |
| <b>Plan de financement prévisionnel</b> |  |                        |                          |
| <b>DEPENSES</b>                         |  | <b>RECETTES</b>        |                          |
| Types de dépense                        | Montant (HT)   | Partenaires sollicités | Montants sollicités (HT) |
| Travaux                                 | 400 000 €  | Département            | 250 000 €                |
|   |  | Agence de l'Eau        | 150 000 €                |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>400 000 €</b>   | <b>TOTAL</b>           | <b>400 000 €</b>         |

**FICHE ACTION 01-10-11 : Schéma Véloroutes Voies Vertes et Randonnée**

| Section                          | Objectifs  | Coût global de l'action | Maître d'ouvrage               |
|----------------------------------|--|-------------------------|--------------------------------|
| Investissement et Fonctionnement | Création, réhabilitation, entretien et promotion des grands itinéraires et boucles inscrits au Schéma Départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnée | B20 - 2,2 M €           | CDA La Rochelle et Département |

Direction départementale concernée : Direction de l'Environnement et de la Mobilité / Service : Modes Actifs de Déplacement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Description de l'action</b> | Création du réseau de grands itinéraires inscrits au Schéma Départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnée<br>Entretien du réseau de grands itinéraires inscrits au Schéma Départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnée<br>Amélioration de la qualité d'itinéraires et boucles locales inscrits au schéma<br>Identification et aménagement des deux boucles locales cyclables et pédestres<br>Création d'aires de services et haltes de repos<br>Mise en place de rabattements vers les aires et haltes de services référencées par les comités d'itinéraires<br>Implantation de Relais Information Services (RIS)<br>Implantation d'éco-compteur<br>Promotion et animation des itinéraires et boucles locales inscrits au schéma (dépliants, topo-guides, événements) |
|--------------------------------|--|

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Localisation du projet</b> | Itinéraires et boucles locales inscrits au Schéma Départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnée sur le territoire de la CDA La Rochelle |
|-------------------------------|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Partenaires (financiers / autres)</b> | Communes, Région Nouvelle-Aquitaine et Etat |
|--|---|

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Modalités de mise en oeuvre</b> | Le programme annuel des opérations de travaux et de promotion est présenté au Département. Les linéaires et aménagements projetés font l'objet des autorisations et études réglementaires environnementales nécessaires et la maîtrise foncière doit être assurée. Les avis techniques des services concernés par les projets doivent être recueillis avant le dépôt des demandes d'autorisation, notamment la Direction des Infrastructures pour les projets longeant ou interceptant les routes départementales. Des points techniques et administratifs seront régulièrement réalisés dans l'année avec le service Modes Actifs de Déplacement. |
|------------------------------------|--|

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| <b>Calendrier de réalisation / Phasage</b> | à compter de la signature du contrat |
|--|--------------------------------------|

| Coût global de l'action (HT) (€)   |   | Plan de financement prévisionnel |   |
|--|---|----------------------------------|---|
| DEPENSES   |   | RECETTES                         |   |
| Types de dépense   | Maîtrise d'ouvrage et Montant (HT)                                    | Parten                           | Montants sollicités (HT)  |
| Création du réseau d'itinéraires : Modification de La Véloodyssée® et GR 8® littoral : Etudes et travaux de la liaison Esnandes - Charron                | Maîtrise d'ouvrage : Département Montant estimatif : 200 000 €        | Etat, Région, CDA                | Etat 30%, Région 25%, CDA restant dû jusqu'à 30 %               |
| Création du réseau d'itinéraires : Modification de La Véloodyssée® Etudes et travaux liaison S-Jean des Sables Port de Plaisance Commune de Châtelailion | Maîtrise d'ouvrage : Département Montant estimatif : 1 000 000 €      | Etat, Région, CDA                | Etat 30%, Région 25%, CDA restant dû jusqu'à 30 %               |
| Création du réseau d'itinéraires : Modification de La Véloodyssée® et GR8® littoral : Etudes et travaux liaison Boucholeurs - Yves - Fouras              | Maîtrise d'ouvrage : Département Montant estimatif : 1 000 000 €      | Etat, Région CDA                 | Etat 30%, Région 25%, CDA restant dû jusqu'à 30 %               |
| Amélioration de la qualité de La Véloodyssée® Certification européenne : Commune Dompierre-sur-Mer, Aytré, Angoulins                                     | Maîtrise d'ouvrage : CDA Montant estimatif à définir                  | Etat, Département                | Etat 30%, Région 25%, Département restant dû jusqu'à 50 ou 70 % |
| Création du réseau d'itinéraires : Mise en place du GR8® littoral  | Maîtrise d'ouvrage : Département et CDA Montant estimatif à définir   | Etat, CDA                        | Etat 30% ou 50%, Département restant dû jusqu'à 50 ou 70 %      |
| Entretien du réseau des grands itinéraires   | Maîtrise d'ouvrage : Département et CDA Montant estimatif : à définir | Département et CDA               | Département 50 ou 70 % CDA 30 ou 50 %                           |
| Boucles locales : définition et création de 2 boucles locales cyclables et pédestres   | Maîtrise d'ouvrage : CDA Montant estimatif : à définir                | Etat, Département                | Etat 30 % Département 30 %                                      |
| Création d'aires de services et haltes de repos et mise en place signalétique de rabattement et ecocompteurs   | Maîtrise d'ouvrage : Département et CDA Montant estimatif : à définir | Etat, Région, Département        | Etat 30%, Région 25%, Département à définir                     |
| Promotion et animation des itinéraires et boucles locales inscrits au schéma (dépliants, topo-guides, événements)  | Maîtrise d'ouvrage : CDA Montant estimatif : à définir                | Département                      | Département 30 %  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 100 000 €</b>  | <b>TOTAL</b>                     |   |

## Thématique : Politique de l'eau

| Section        | Objectifs   | Coût D17<br>2022-<br>2026 | Pilote   |
|----------------|---|---------------------------|--|
| Investissement | Réaffirmer la feuille de route et un programme d'actions partagées avec les acteurs locaux, tenant compte des impacts du changement climatique et de la nécessaire préservation de l'eau pour le futur.<br>Actions sur la station d'épuration de Port-Neuf, de Marsilly et de Sainte-Soulle |                           | Direction Assainissement - service Station d'épuration |

### FICHE ACTION N°01-11-03 : REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

#### ① - Contexte et objectifs :

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CdA), qui détient les compétences eau potable, assainissement, eaux pluviales et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, œuvre également pour une transition énergétique et écologique de son territoire avec notamment la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial. Dans ce cadre, elle étudie la mise en place d'une Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), depuis 2017. Différentes actions ont été conduites en ce sens : accompagnement d'un exploitant sur l'expérimentation de la REUT agricole sur Sainte-Soulle, lancement d'une étude de potentialité sur quatre stations d'épuration du parc de l'Agglomération, étude de pré faisabilité sur Marsilly. Dans la continuité et face au fort déficit hydrique connu en 2022, la CdA souhaite poursuivre son programme d'actions relatif à la nouvelle ressource de la REUT avec le recrutement d'un chargé de projet REUT, le lancement d'une étude de faisabilité sur la station d'épuration de Marsilly qui deviendra un démonstrateur avec trois usages représentés (agricole, espaces verts et golf), l'organisation de la structure émergente relative à la thématique, la recherche relative à la réinjection d'eaux usées traitées pour une recharge de nappe et pour une lutte contre le biseau salé et la répliation des modèles d'utilisation de la REUT sur les autres stations.

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

- Direction Assainissement - service Station d'épuration et Direction TERE (Transition Energétique et Résilience Ecologique) : thématique REUT
- Direction Eaux pour l'étude relative à la réinjection d'eaux usées traitées pour une recharge de nappe et pour une lutte contre le biseau salé sur la station d'épuration de Châtelailon

=> Service départemental référent :

**3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles | Pièces justificatives (versement du solde) |
|----------------------|--|
|                      | -  |

**4 - Calendrier de mise en œuvre :**

- 2023 : recrutement d'un chargé de projet REUT(Direction Assainissement)
- 2023 : analyse des résultats de l'étude relative à la réinjection d'eaux usées traitées pour une recharge de nappe et pour une lutte contre le biseau salé (Direction des Eaux et Assainissement)
- 2023/2024 : étude de faisabilité la station d'épuration de Marsilly (Direction Assainissement et Direction TERE)
- 2023/2024 : organisation de la structure émergente et la réplication du modèle sur les autres stations (Direction Assainissement).

**5 - Public visé :**

- tous usagers concernés par la REUT (agriculteurs, communes, industriels, golf)

**6 - Financement annuel :**

| Type d'intervention                                     | Maîtrise d'ouvrage | Crédits dédiés à l'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT) |  | Dispositif Départemental concerné |
|---|--------------------|------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| étude de faisabilité la station d'épuration de Marsilly | CDA la Rochelle    | 100 000<br>€TTC              |  |  |                                   |
| <b>TOTAL</b>  |                    | 100 000<br>€TTC              |  |  |                                   |

## Thématique : Sport et culture

| Section        | Objectifs                        | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote |
|----------------|----------------------------------|-----------------------|--------|
| Investissement | Développement du stade Rochelais |                       |        |

### FICHE ACTION N° 01-14-01 : Réfection tribune Charente Maritime Stade Deflandre

#### ① - Contexte et objectifs :

Démolition de la couverture existante.

Extension au-dessus de la tribune existante conservée avec, salons réceptifs, espace médias et nouveau gradinage en parties latérales supérieures (environ 500 places supplémentaires).

Opération en Conception Réalisation avec maîtrise d'ouvrage ville et un coût partagé entre le Stade Rochelais et les financeurs intentionnels.

Réalisation des travaux durant la fenêtre d'intervention dégagée par la coupe du monde de Rugby en entre avril et Octobre 2023.

Budget de 14,5 M€HT

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Direction des sports et du nautisme (service pilote), Direction aménagements et construction (service MOA)

=> Service départemental référent :

Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme

#### ③ - Opérations éligibles et pièces justificatives :

| Opérations éligibles                      | Pièces justificatives (versement du solde) |
|---|--|
| Travaux d'agrandissement et d'aménagement | - Factures des travaux                     |

#### ④ - Calendrier de mise en œuvre :

Travaux entre avril et octobre 2023

#### ⑤ - Public visé :

Spectateurs / téléspectateurs, partenaires du Stade Rochelais, journalistes

#### ⑥ - Financement :

Département Charente-Maritime : 2,5 M€ (acquis 1,8 M€)

## Thématique : Sport et culture

| Section        | Objectifs                           | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote |
|----------------|-------------------------------------|-----------------------|--------|
| Investissement | Aménagement d'un équipement sportif |                       |        |

## FICHE ACTION N°01-14-02 : PLATEFORME NAUTIQUE ET SPORTIVE DES MINIMES

**1 - Contexte et objectifs :**

La requalification de la plateforme vise plusieurs objectifs :

Faire disparaître les conflits d'usage actuels du site : présence de logements collectifs (maison de la Francophonie) destinés à des étudiants étrangers en plein milieu de l'espace Nautique. Ces flux de locataires et de véhicules croisent les écoles de voiles, d'où des risques de croisement de flux véhicules / flux locataires / flux d'enfants et adultes des écoles de voile / flux de plaisanciers privés,

Mettre aux normes en termes d'accessibilité PMR ainsi que pour les autres formes de handicap à la fois les espaces publics et les bâtiments et mettre aux normes les bâtiments en termes de sécurité

Développer les performances énergétiques en visant une haute performance environnementale et l'innovation

Optimiser les pratiques sportives des différents clubs rassemblant plus de 1 400 licenciés, plus de 4 000 scolaires passant sur ce site tous les ans, ainsi que tous les pratiquants non licenciés, développer l'accueil de nouveaux athlètes et encourager des expériences partagées

Conforter et développer le rayonnement national et international du site.

**2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :**

Direction des sports et du nautisme (service pilote), Direction aménagements et construction (service MOA)

=> Service départemental référent :

Sport

**3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles  | Montant d'aide départementale  | Pièces justificatives (versement du solde)   |
|---|--|--|
| <b>Pôle Nautique</b><br>(accueil des associations et du Comité Départemental de la Voile) | - 150 000 € représentant 15 % d'un montant des travaux plafonné à 1 000 000 € HT<br>- (bâtiment pour les associations et le Comité Départemental de Voile) | - Factures des travaux (en référence au règlement départemental en faveur des équipements sportifs)  |
| <b>Pôle France Voile</b>  | 103 380 € représentant 15 % de 689 200 € (bâtiment d'excellence pour le haut niveau)   | - Factures des travaux (en référence aux règlement départemental en faveur des équipements sportifs) |

## AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

### 4 - Calendrier de mise en œuvre :

Permis de construire délivré le 16 décembre 2021

Désamiantage de mi-décembre 2021 à mi-février 2022

Démolitions en suivant jusqu'à mi-mars 2022

Construction du bâtiment neuf à partir d'avril 2022 pour livraison de ce bâtiment neuf à l'été 2023

Réhabilitations prévues à suivre jusqu'à l'été 2024.

### 5 - Public visé :

Associations utilisatrices (dont CD voile), adhérents des associations, scolaires et universitaires, sportifs de HN (donc centre d'excellence voile et équipe Charente Maritime élite)

## Thématique : SPORT ET CULTURE

| Section        | Objectifs  | Coût<br>2022-2026 | Pilote  |
|----------------|--|-------------------|---|
| Investissement | Favoriser la pratique artistique des jeunes et des amateurs<br>Accompagner les événements et projets culturels | 650 000 €         | Direction Culture et Patrimoine<br>Carré Amelot |

### FICHE ACTION 01-14-03: Carré Amelot

#### ① - Contexte et objectifs :

Suite à l'abandon du projet Gabut courant 2021, il a été décidé que l'espace culturel du Carré Amelot resterait dans ses murs, mitoyen de la cité municipale en projet sur le site de l'Arsenal au sein de Grand Arsenal Nord. Pour correspondre au projet culturel actualisé et aux objectifs définis, les locaux doivent donc désormais faire l'objet de travaux afin d'offrir un niveau d'accueil satisfaisant et une mise en conformité PMR.

Le projet concerne principalement :

- La mise en accessibilité du site devra permettre au plus grand nombre l'accès aux services proposés par le Carré Amelot : ateliers de pratique artistique, spectacles
- La galerie photo, sous dimensionnée et à redéployer en rez-de-chaussée dans le cadre de la politique liée à l'art contemporain
- L'accueil du Carré Amelot, à redéployer en rez-de-chaussée pour un meilleur accueil et une meilleure visibilité
- Les locaux d'accueil pour les résidences d'artistes
- Les espaces administratifs actuellement répartis sur plusieurs niveaux
- La salle de spectacle, jugée vétuste et inadaptée pour l'accueil de spectacles professionnels

#### ② - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Règlementaire mise en accessibilité avant 2025

Maintien d'activités, cohérence avec le contenu du projet et amélioration de la qualité de service.

=> Service départemental référent :

Sport et culture

#### ③ - Opérations éligibles et pièces justificatives :

| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde) |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagement du RdC : nouvel accueil et nouvelle galerie d'exposition dédiée à la photographie contemporaine</li> <li>- accessibilité étages aux ateliers de pratique artistique</li> </ul> |  |

#### ④ - Calendrier de mise en œuvre :

**2022 :**

Consultation AMO + Etude à réaliser pour définir le programme de l'opération.

## AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

Travaux 2022 : remplacement des sièges + rénovation murs

**2023 :**

Etude MOE pour opération Carré Amelot.

Travaux de rénovation du sol la salle de spectacle + remplacement du gradateur lumière + mise aux normes PMR des sanitaires du R+1.

Création d'une goulotte technique entre la régie et la scène

Réouverture de la salle de spectacle au public en Septembre 2023.

**2024/2025 :** phase 1 (Aménagement du RdC, regroupement des bureaux, accessibilité étages, ateliers de pratique artistique)

**2026/2027 :** phase 2 (Salle de spectacle : cage de scène et régie)

### 5 - Public visé :

En priorité : jeune public pour les spectacles et résidences et amateurs pour les ateliers de pratique artistiques jeunes et adultes.

### 6 - Financement :

| Type d'intervention                                | Maîtrise d'ouvrage | Crédits dédiés à L'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT) |
|--|--------------------|------------------------------|--|
| <b>2023 : étude</b>                                |                    | 50 000 €                     | A définir                                      |
| <b>2024 : travaux salle exposition</b>             |                    | 300 000 €                    | A définir                                      |
| <b>2025 : accueil public + atelier de pratique</b> |                    | 300 000 €                    | A définir                                      |
| <b>TOTAL</b>                                       |                    | 650 000 €                    |  |

## Thématique : CULTURE

| Section                          | Objectifs                            | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote   |
|----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--|
| Investissement<br>Fonctionnement | DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE |                       | Adjointes aux musées et à la Culture, direction des musées |

## FICHE ACTION N°01-14-04 : Création d'un espace Climat-Océan à l'Encan Sud

**1 - Contexte et objectifs :**

En 2019, la Ville inaugurerait avec ses partenaires (la Région, Lea Nature, EDF et le Grand Port) au musée maritime une exposition sur le Climat et l'Océan. Positionnée comme une exposition de préfiguration d'un espace plus important et pérenne, elle fut la première action visible et de sensibilisation du public au grand programme La Rochelle Territoire Zéro Carbone. Conçue en régie directe, l'objectif était de rendre compréhensible au plus grand nombre l'apport de l'Océan dans la fabrication du climat, les menaces pesant sur celui-ci et les conséquences. Il s'agissait également de montrer la capacité de résilience de la Nature et des sociétés humaines. Après deux ans d'exploitation et malgré les restrictions d'accès (COVID), ce sont plus de 130 000 visiteurs qui ont pu découvrir cette exposition.

Il s'agit désormais de concevoir un espace pérenne sur le site de l'Encan Sud dédié à cette thématique, articulée avec les autres axes du musée et en lien avec le volet diffusion de la culture scientifique et technique du PIA 4 dont La Rochelle Université vient d'être lauréate (10 ans).

Cet espace sera :

1. Un pôle ressource, sorte de catalyseur et vitrine de tous les acteurs et les actions de LRTZC et plus largement de l'EDD et la CSTI autour de la thématique de l'Océan et du Climat, associé à une dimension patrimoniale forte qui renverrait vers les autres musées et d'autres institutions et entreprises du territoire
2. Une passerelle physique au sein de l'ENCAN entre l'Aquarium (vivant), le musée (patrimonial) et l'Université (formation et recherche)
3. Un point de départ pour initier des parcours de découverte des différentes actions bas carbone initiées par le territoire (Atlantec, relais de la Moulinette, Marais de Tasdon et de Pampin, etc.)
4. Aurait le mérite de matérialiser/identifier une politique publique de Culture scientifique que la ville souhaite porter

Espace de 500m<sup>2</sup> dans la continuité du musée maritime par rapport aux propos, la gestion des flux de visiteurs et la mutualisation des moyens d'accueil des publics.

Visibilité sur l'extérieur de l'Encan

L'attractivité du musée maritime et sa fréquentation sont des facteurs de forte visibilité du projet

Expérience de visite cohérente et complète

## AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

### 2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :

- Une exposition immersive grand public,
- De la médiation autour de la culture scientifique,
- Programmation événementielle (colloques, conférences, évènements).

Un.e ingénieur.e de projet (commissariat scientifique et mobilisation de partenariats), un scénographe, agents d'accueil et de médiation, budgets de fonctionnement et d'investissement annuels,.

=> Service départemental référent :

Culture

### 3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :

| Opérations éligibles                              | Pièces justificatives (versement du solde) |
|---|--|
| Manifestations culturelles avec Budget artistique | - Bilan de la manifestation                |

### 4 - Calendrier de mise en œuvre :

6 sept 2022 : Réunion des Elus Ville et CdA

28 septembre 2022 : réunion Elus ville-CDA et LRU pour évoquer la faisabilité d'un partenariat

16 novembre : Visite Cap Sciences Elus Ville CDA

17 janvier 2023 : point d'étape élus

23 janvier 2023 : visite de l'université à Avignon : proposition de LRU aux élus d'échanger en visio

Ouverture au premier trimestre 2026

### 5 - Public visé :

Grand public (locaux, excursionnistes et touristes), chercheurs et universitaires, entreprises, scolaires et centres de loisirs.

### 6 - Financement :

| Dépenses (K€ HT)  |            | Recettes                          |  |
|---|------------|-----------------------------------|--|
| Coordination – ingénierie : moyen RH                                  | 50         | LRU (PIA 4)<br>& appels à projets |  |
| Pôle accueil – logistique – admin° du site<br>billetterie : moyens RH | 50         | Département                       | <i>A définir en fonction des projets</i> |
| Pôle médiation exposition conférences : RH<br>et ou prestations       | 20         | Région NA (vers un CSTI)          |  |
| Communication – Promotion   | 10         |                                   |  |
| Charges fonctionnement du site : Fluides -<br>maintenance gardiennage | 30         | VLR                               |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>150</b> | <b>TOTAL</b>                      |  |

**Thématique : SPORT CULTURE**

| Section        | Objectifs   | Coût<br>2022-2026 | Pilote                                   |
|----------------|---|-------------------|--|
| Investissement | Aménager le territoire en équipements<br>Mise en conformité et restructuration de la Coursive | 12 156 300 €      | Direction de la Culture et du Patrimoine |

**FICHE ACTION N°01-14-05 : Réhabilitation de La Coursive Scène Nationale****1 - Contexte et objectifs :**

En qualité de scène nationale, « la Coursive » est un site de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui a comme vocation l'animation culturelle et événementielle du territoire. Son exploitation est déléguée à une association. La structure se décompose de 3 salles (théâtre verdrière, la grande salle, la salle bleue), d'un corps de bâtiment central regroupant un espace d'accueil et les locaux administratifs ainsi qu'un restaurant. Les équipements scéniques, les conditions d'accueil doivent être mis à niveau. L'ensemble des réseaux (informatique, électrique, sécurité incendie) ayant été modifiés à l'occasion d'extension et de restructuration, il convient de les mettre en corrélation et en conformité ainsi que de redonner une cohérence aux locaux à risques particuliers. Le projet a comme approche : une mise en conformité de la scène principale et des locaux à risques particuliers, la création d'un accueil spécifique, d'étudier les possibilités de transformation de la salle bleue en salle de cinéma. Le volet énergétique est également un point clé avec l'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe et des équipements et de remplacer la régulation par un monitoring performant.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a réalisé les différents diagnostics techniques, fonctionnels et scénographiques en 2020 ainsi que la faisabilité en 2021

Ensemble du site :

- Réduction des consommations en énergie
- Assurer un accueil du public identifié et de qualité
- Assurer une meilleure fonctionnalité des espaces et des équipements

Grande scène :

- Mise à niveau des équipements concourant à la sécurité incendie des lieux (tablier, dispositif grand secours)
- Mise aux normes européennes et adaptation des accès décors
- Agrandissement du plateau de fond de scène
- Amélioration de la liaison directe aux régies sons et lumière
- Faciliter les interventions et manœuvres des techniciens au-dessus de la cage de scène
- Intégrer les nouvelles technologies d'éclairage de scène

Salle bleue :

- Adaptation des équipements pour être à la fois une salle de cinéma et salle de festivals musique

Salle Verdière

**2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :**

Mise en place d'un comité de pilotage :

CDA, La Coursive, Etat, Région et le département pour le suivi du projet

Projet en instruction à l'agglo, service valorisation du Patrimoine bâti + Direction de la Culture et du Patrimoine

=> Service départemental référent :

SPORT & CULTURE

### **3 – Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles   | Pièces justificatives (versement du solde) |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des consommations en énergie</li> <li>- Assurer un accueil du public identifié et de qualité</li> <li>- Assurer une meilleure fonctionnalité des espaces et des équipements</li> </ul> <p>Grande scène :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à niveau des équipements concourant à la sécurité incendie des lieux (tablier, dispositif grand secours)</li> <li>- Mise aux normes européennes et adaptation des accès décors</li> <li>- Agrandissement du plateau de fond de scène</li> <li>- Amélioration de la liaison directe aux régies sons et lumière</li> <li>- Faciliter les interventions et manœuvres des techniciens au-dessus de la cage de scène</li> <li>- Intégrer les nouvelles technologies d'éclairage de scène</li> </ul> <p>Salle bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des équipements pour être à la fois une salle de cinéma et salle de festivals musique</li> </ul> <p><b>Salle Verdière :</b><br/>Installation d'un dispositif de projection numérique et d'une diffusion audio type dolby 7.1</p> | <p>Factures des travaux</p>                |

### **4 – Calendrier de mise en œuvre :**

2021 : choix des scénarios retenus – non validé

2022-2023 : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

2022-2023 : mise à niveau des équipements par des équipements plus performants chauffage ventilation

régulation : PAC et chaudière, remise des offres 30.06.22 - 500 000 €HT – travaux effectifs de janvier à septembre 2023

2023 : choix de maîtrise d'œuvre (forme de la consultation à définir)

Octobre / novembre 2022 : présentation des scénarii auprès des partenaires financiers

2024-2025 : études et dépôt du permis de construire pour restructuration

2026-2028 : travaux – livraison – demande de l'exploitant de bénéficier de 2 saisons pleines de festivals et d'événementiels ne soit pas de travaux avant 2024

### **5 – Public visé :**

Tout public

## ⑥ – Financement :

| Type d'intervention  | Maîtrise d'ouvrage | Crédits dédiés à l'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT) |
|--|--------------------|------------------------------|--|
| Désamiantage, curage des équipements                                     |                    | 269 800                      | A DEFINIR                                      |
| Réfection de l'enveloppe (étanchéité-couverture-menuiseries extérieures) |                    | 346 800                      |  |
| Bâtiment central   |                    | 10 66 000                    |  |
| Grande salle   |                    | 342 200                      |  |
| Salle bleue  |                    | 87 000                       |  |
| Travaux courants forts et faibles  |                    |                              |  |
| Bâtiment central   |                    | 830 000                      |  |
| Grande salle   |                    | 106 000                      |  |
| Salle bleue  |                    | 40 000                       |  |
| Chauffage Ventilation  |                    |                              |  |
| Bâtiment central   |                    | 1 203 000                    |  |
| Grande salle   |                    | 185 500                      |  |
| Salle bleue  |                    | 70 000                       |  |
| Plomberie Sanitaire  |                    | 40 000                       |  |
| Ascenseurs et équipements spécifiques                                    |                    | 95 000                       |  |
| Scénographie   |                    |                              |  |
| Grande salle   |                    | 4 140 000                    |  |
| Salle bleue  |                    | 865 000                      |  |
| Salle verdrière  |                    | 185 000                      |  |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre   |                    | 1 185 000                    |  |
| Bureau de contrôle, SPS, coordinateur SSI, OPC                           |                    | 300 000                      |  |
| Assurances, Aléas, actualisation des prix                                |                    | 800 000                      |  |
| <b>TOTAL</b>   |                    | <b>12 156 300</b>            |  |

## Thématique : CULTURE

| Section                          | Objectifs  | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote                                     |
|----------------------------------|--|-----------------------|--|
| Investissement<br>Fonctionnement | Valorisation du patrimoine et attractivité du territoire |                       | Direction des musées - Adjointe aux musées |

## FICHE ACTION N° 01-14-06 : Rénovation du musée des Beaux-Arts (Musée d'Arts et d'Histoire)

### 1 - Contexte et objectifs :

Regrouper en centre-ville à l'Hôtel Crussol d'Uzès, la présentation des collections d'art et d'histoire et celles présentées jusqu'en 2012 au musée d'Orbigny-Bernon

Permettre la mise en place d'un pôle culturel fort, capable de donner les clefs de compréhension du patrimoine de la ville, dans une dynamique de développement de parcours d'une ville d'art et d'histoire sur un lieu approprié.

Développer un véritable projet de médiation en direction de tous les publics, dans une logique d'accessibilité et de services adaptés à tous les visiteurs.

Optimiser l'ensemble des espaces disponibles dans le bâtiment, et rationaliser les accès, le parcours de visite, le parcours des collections.

Offrir les meilleures conditions de présentation et de conservation des collections en tenant compte de leurs caractéristiques et des exigences liées à la nature des matériaux, à leur fragilité.

Projet mené en parallèle de la création des réserves muséales mutualisées avec les archives visant à regrouper les collections et à améliorer conservation des œuvres actuellement stockées dans l'hôtel d'Orbigny.

Amélioration de l'inertie du bâtiment, implantation des collections en fonction de la carte climatique

### 2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :

Concours d'architecture.

=> Service départemental référent : Culture

### 3 - Opérations éligibles et pièces justificatives :

| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde) |
|---|--|
| Travaux de restauration visés par l'arrêté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles | - Factures des travaux                     |

### 4 - Calendrier de mise en œuvre :

**AR Prefecture**

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

|               | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|
| Concours Moe  |      |      |      |      |      |      |
| Etudes de Moe |      |      |      |      |      |      |
| Travaux       |      |      |      |      |      |      |
| Ouverture     |      |      |      |      |      |      |

Copil 22/01/2021

Vote du budget (dont PPI) 13/12/2021

Municipalité en janvier 2022

CM 1er trimestre 2022 pour demande subvention de l'Etat

Concours MOE début à fin 2022

Jury concours le 2 février 2023

Etudes de MOE (compris autorisation urbanisme et MH) : 2023-2025

Travaux : mi-2025 à fin 2026

Ouverture : Printemps 2027

**⑤ - Public visé :**

Grand public (locaux, excursionnistes et touristes). Scolaires et enfants des centres de loisirs.

**⑥ - Financement :**

Département : taux d'intérêt du Plan Patrimoine 15 %

## Thématique : SPORT ET CULTURE

| Section        | Objectifs   | Coût<br>2022-2026 | Pilote   |
|----------------|---|-------------------|--|
| Investissement | Aménager le territoire en équipement<br><br><b>EXTENSION DE LA SIRENE</b> | 12 000 000 €      | Direction de la<br>Culture<br>Et du Patrimoine |

## FICHE ACTION N°01-14-07 : Extension de la Sirène

**1 - Contexte et objectifs :**

L'établissement Enso Bois est un bâtiment industriel situé sur le port de La Pallice qui avait pour activité l'importation de grumes. Joutant ce bâtiment, un ancien silo a été restructuré pour devenir un lieu de spectacles, de concerts et de création : « La Sirène ». Labélisé SMAC, cet établissement propose également des studios de répétition ouverts 7 jours sur 7 en direction des musiciens amateurs et des élèves du Conservatoire. De nombreux projets d'Éducation Artistique et Culturelle sont proposés chaque année. Le projet consiste en la réhabilitation du site pour permettre une extension et une amplification des missions de la Sirène. Il s'agira de concevoir un lieu pour les résidences d'artistes (sur scène et en studio), de répondre aux besoins de confort du public grâce à une salle de diffusion assise (Gradin rétractable), de prévoir des studios de répétition complémentaires, des bureaux pour la formation des professionnels du spectacle, d'un espace réceptif événementiel. Les lieux seront aussi destinés à de l'apprentissage pour les élèves du conservatoire.

- 1- Développer l'activité spectacles et concerts assis de la Sirène (Gradin rétractable).
- 2- Permettre d'accueillir des résidences (scéniques, pré-productions, répétitions) d'artistes sur le site.
- 3- Être un lieu de diffusion pour un public assis de moins de 1 000 personnes (gradin) en relation et en complémentarité avec les autres structures du territoire : La Course, Les Francofolies, La Rochelle Jazz Festival, Les Escales Documentaires, Festival La Rochelle Cinéma...
- 4- Conforter la convention signée avec le Conservatoire et le Réseau des écoles de musique et de danse de l'Agglomération (mise à disposition de studios, répétitions, auditions, concerts et galas de danse, ateliers, projets communs...).
- 5- Développer une offre de formation professionnelle pour les salariés du spectacle vivant (Technique, administratif, artistique).
- 6- Conforter la convention signée avec La Rochelle Université en développant des actions communes.
- 7- Accompagner l'émergence artistique et favoriser le développement des initiatives culturelles.
- 8- Conforter La Sirène comme un lieu culturel essentiel de la filière musiques actuelles à l'échelon national

**2 - Modalités de mise en œuvre et services référent :**

La Cité par un fort liaisonnement avec l'existant, viendra s'intégrer aux espaces déjà en activité dans La Sirène : Le Balcon (N0 - jauge de 420 places debout), Le Cap (N+1 - jauge de 1380 places debout) et Le Quai (N-1 - studios d'éducation artistique et culturelle).

Environ 3000 m<sup>2</sup> utiles seront dédiés à la création de La Cité comprenant des espaces :

Logistiques (2 emplacements bars mobiles, 2 réserves, 1 local poubelle, 2 vestiaires du personnel),

**AR Prefecture**

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

Techniques ( 1 zone de déchargement couverte, 2 stockages, 1 atelier, 1 bureau sécurité),  
D'accueil artiste (6 loges, 1 foyer, 1 lingerie annexe, 6 douches, 1 espace catering)  
Administratifs (1 bureau, 1 magasin réserve) nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement,  
Ainsi qu'une galerie réceptive ouvrant sur la fresque extérieure.

=> Service départemental référent :

Sport et Culture

**③ – Opérations éligibles et pièces justificatives :**

| Opérations éligibles   | Pièces justificatives (versement du solde) |
|--|--|
| Déconstruction de l'existant,<br>Coût travaux bâtiments,<br>Scénographie fixe et aménagements extérieurs | - Factures des travaux                     |

**④ – Calendrier de mise en œuvre :**

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Études                       | Juillet 2023 à Juillet 2024 |
| Consultation des entreprises | Juillet 2024                |
| Démarrage des travaux        | Novembre 2024               |
| Travaux                      | 24 mois                     |
| Réception                    | Novembre 2026               |
| Emménagement                 | décembre 2026               |
| Ouverture au public          | Janvier 2027                |

**⑤ – Public visé :**

Tout public

**⑥ – Financement :**

| Type d'intervention  | Maîtrise d'ouvrage | Crédits dédiés à l'opération | Montant des crédits départementaux prévus (HT) |
|--|--------------------|------------------------------|--|
| Réhabilitation de l'existant, intégration des nouvelles parcelles, coût déconstruction, coût travaux bâtiments, scénographie fixe et aménagements extérieurs |                    |                              | A DEFINIR                                      |
| <b>TOTAL</b>   |                    | 12 000 000                   |  |

## Thématique : culture

| Section                                     | Objectifs   | Coût D17<br>2022-2026 | Pilote   |
|---|---|-----------------------|--|
| Investissement<br><del>Fonctionnement</del> | Restructuration du site Chasseloup-Laubat en conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental de l'agglomération de La Rochelle | 15 097 000 € HT       | Conservatoire<br>Musique et Danse<br>et Patrimoine |

## FICHE ACTION N° 01-14-08 : Nouveau conservatoire

**① - Contexte et objectifs :**

- 1- Permettre sous un seul lieu l'enseignement et la pratique à tous les publics et par un large éventail de moyens de mobilité, la pratique de la musique et de la danse.
  - 2- Être un lieu de croisement des pratiques artistiques, autour de projets communs.
  - 3- Être un établissement au plus près des jeunes.
  - 4- Conserver un rayonnement départemental du Conservatoire.
  - 5- Accompagner l'émergence artistique et favoriser le développement des initiatives culturelles.
- Mettre en lien cette structure avec les autres structures du territoire : réseau des écoles de musique et de danse, salles de spectacle « la Sirène », CCN, Carré Amelot, « la Coursive »...

**② - Modalités de mise en œuvre et services référent :**

2021 – 2023 : choix du maître d'œuvre - études – élaborations de pièces techniques et graphiques - autorisations

2024 – 2026 : consultation des entreprises & travaux

Fin 2026 : mise en service

=> Service départemental référent :

Culture

**③ - Opérations éligibles et pièces justificatives :**

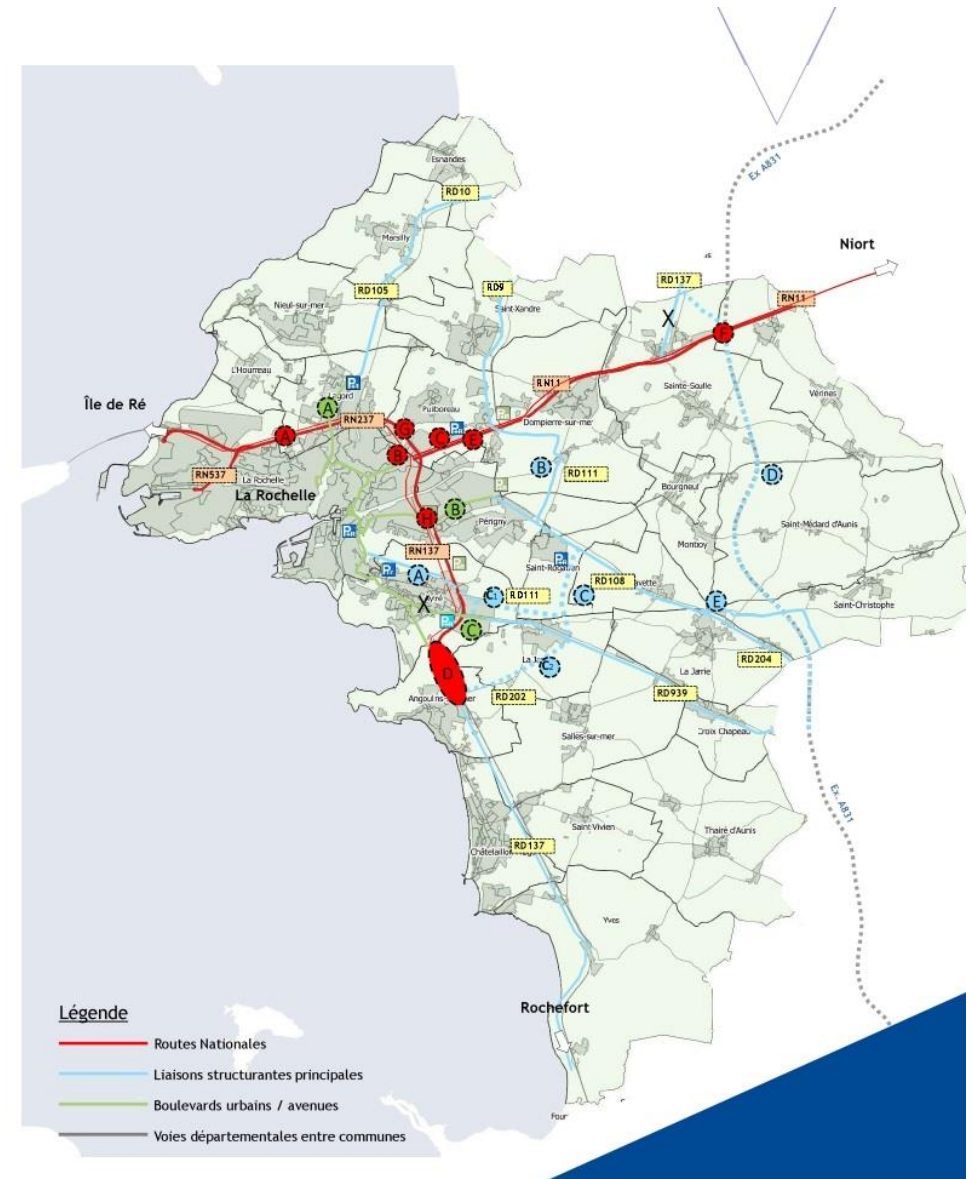
| Opérations éligibles  | Pièces justificatives (versement du solde) |
|-----------------------|--|
| Travaux d'aménagement | - Factures des travaux                     |

# SCHEMA DIRECTEUR MULTIMODAL DE VOIRIES

Agglomération de La Rochelle  
Ensemble des projets d'infrastructures



- **A** Création d'un nouvel échangeur Fief Rose - Lagord
  - **B** Sécurisation échangeur Moulin des Justices
  - **C** Création d'une voie bus / covoiturage
  - **D** Création échangeur Angoulins et complément échangeur Aytré Sud
  - **E** Complément échangeur Beaulieu Est
  - **F** Sécurisation échangeur Ste-Soulle
  - **G** Amélioration échangeur Beaulieu Ouest
  - **H** Amélioration échangeur de Périgny
- Réduction nuisances sonores rocade



**Projets d'aménagement de voirie en cours d'étude par le Département**

- En cours
- Prévus
- A prévoir

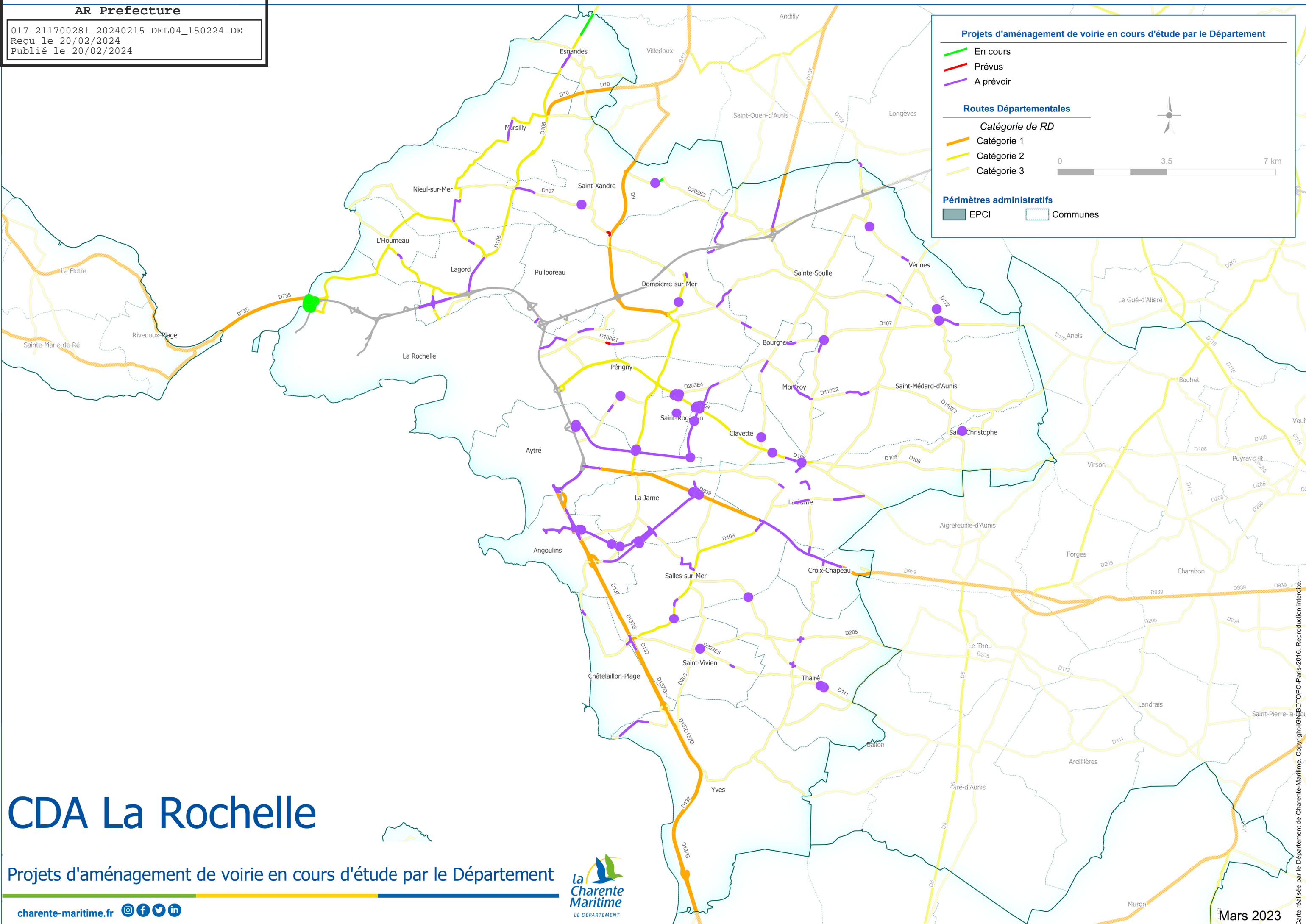

**Routes Départementales**

*Catégorie de RD*

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3

**Périmètres administratifs**

- EPCI
- Communes





## 01 - territoire rochelais

| Commune           | Collège              | Opération  | Montant            | Commentaire           | Date prévisionnelle de réalisation des travaux |          |          |
|-------------------|----------------------|--|--------------------|-----------------------|--|----------|----------|
|                   |                      |  |                    |                       |  |          |          |
| La rochelle       | Albert Camus         | Audit énergétique  |                    | En cours de chiffrage |  |          | fin 2028 |
| La rochelle       | Albert Camus         | Rénovation sanitaires  | 50 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
| La rochelle       | Beauregard           | Remplacement de sol  | 100 000 €          |                       | fin 2024                                       |          |          |
| La rochelle       | Beauregard           | Mise à niveau d'alimentation électrique HTA                                    |                    |                       |  | fin 2026 |          |
| La rochelle       | Jean Guiton          | Volets roulants solaire  | 50 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
| La rochelle       | Pierre Mendes France | Raccordement réseau de chaleur   | 322 000 €          |                       |  | fin 2026 |          |
| La rochelle       | Missy                | Création de salles polyvalentes  | 50 000 €           | Etudes                |  | fin 2026 |          |
| La rochelle       | Missy                | Rénovation sanitaires  | 50 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
| La rochelle       | Missy                | Remplacement de menuiseries  | 55 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
| Dompierre sur mer | Marc Chagall         | Salle de science/demi-pension/salles enseignement installation :<br>modulaires | 1 000 000 €        |                       | fin 2024                                       |          |          |
| Dompierre sur mer | Marc Chagall         | Changement bloc ventilation  | 50 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
| Dompierre sur mer | Marc Chagall         | Mise à niveau d'alimentation électrique HTA                                    | 50 500 €           |                       |  | fin 2026 |          |
| Aytré             | de l'Atlantique      | Audit énergétique  |                    | En cours de chiffrage |  |          | fin 2028 |
| Aytré             | de l'Atlantique      | Salles polyvalentes  | 50 000 €           | Etudes                | fin 2024                                       |          |          |
| Aytré             | de l'Atlantique      | Atelier ouvrier de maintenance   | 900 000 €          |                       |  | fin 2026 |          |
| Chatelaillon      | André Malraux        | Rénovation de toiture  | 320 000 €          |                       |  | fin 2026 |          |
| Chatelaillon      | André Malraux        | Remplacement système de sécurité incendie                                      | 45 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
| Chatelaillon      | André Malraux        | Restructuration pole science   | 1 600 000 €        |                       |  | fin 2026 |          |
| La Jarrie         | Francoise Dolto      | Remplacement système de sécurité incendie                                      | 45 000 €           |                       | fin 2024                                       |          |          |
|                   |                      |  | <b>4 737 500 €</b> | <b>TOTAL EPCI</b>     |  |          |          |

**ANNEXE 6 - TRAVAUX DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

| <u>Centre d'incendie et de Secours</u> | <u>EPCI</u>     | <u>Cout prévisionnel de l'opération</u> | <u>Construction ou réhabilitation</u> | <u>Début des études et travaux</u> |
|--|-----------------|---|---------------------------------------|------------------------------------|
| Chatellaillon Plage                    | CDA LA ROCHELLE | 3 106 304 €                             | Construction                          | 2028                               |
| La Rochelle Lagord                     | CDA LA ROCHELLE | 12 300 000 €                            | Construction                          | en cours                           |
| La Rochelle Villeneuve                 | CDA LA ROCHELLE | 8 000 000 €                             | Réhabilitation                        | 2026                               |
|  |                 |   |                                       |                                    |

|                                     |  |                     |
|-------------------------------------|--|---------------------|
| <b>Somme prévisionnelle globale</b> |  | <b>23 406 304 €</b> |
|-------------------------------------|--|---------------------|

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**  
**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AUX COMMUNES ET A L'INTERCOMMUNALITÉ**  
**Dossiers "En cours" au 28 février 2023**

| Canton              | Bénéficiaires        | N° Dossier | Objet de la demande  | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|---------------------|----------------------|------------|--|--|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| Châtelaiillon-Plage | COMMUNE D ANGOULINS  | 2023_00518 | Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle -Spectacle «Les dangers de la lecture, Conférence assez pertinente», de la Cie Caus'Toujours, le 10 mars 2023 | FONDS D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE                             |                  |              | 0,00            | Instruction terminée   |
| Châtelaiillon-Plage | COMMUNE D ANGOULINS  | 2022_03331 | Fonds d'Aide à la diffusion culturelle - Spectacle «Les recycleurs de rêves» par la Cie le Passage, le 11 décembre 2022                              | FONDS D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE                             |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| Châtelaiillon-Plage | COMMUNE D ANGOULINS  | 2022_03334 | Fonds d'Aide à la diffusion culturelle - Spectacle «Les Elfes» par la Cie le Passage, le 11 décembre 2022  | FONDS D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE                             |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| Aytré               | COMMUNE D AYTRE      | 2022_02779 | Rénovation de la toiture de la salle polyvalente Jules Ferry   | REHABILITATION (SALLES SPORT)                                      |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Aytré               | COMMUNE D AYTRE      | 2022_03329 | Création de fresques street art à la « Maison Georges Brassens »   | MANIFESTATIONS CULTURELLES   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Aytré               | COMMUNE D AYTRE      | 2021_00132 | Acquisition d un filet pare-ballon pour le plateau multisports extérieur du Complexe Sportif   | REHABILITATION (SALLES SPORT)                                      | 21/05/2021       | 971,00       | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie           | COMMUNE DE BOURGNEUF | 2023_00509 | Transformation des anciens vestiaires de foot en espace associatif «Village de l'ours plume»   | EXTENS./REHAB. BATIMENTS CIVILS COMMUN./MAIRIE((EQUIPEMENT RURAL)  |                  |              | 0,00            | Instruction terminée   |
| La Jarrie           | COMMUNE DE BOURGNEUF | 2019_00758 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunications route de La Rochelle  | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) | 24/05/2019       | 2 475,60     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie           | COMMUNE DE BOURGNEUF | 2019_00759 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunications Passage de La Brouette à la Gabardelière  | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) | 24/05/2019       | 5 357,60     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie           | COMMUNE DE BOURGNEUF | 2021_01382 | Acquisition d'une scène modulable pour les spectacles et animations  | PROGRAMMES PARTICULIERS (patrimoine)                               | 24/09/2021       | 2 500,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie           | COMMUNE DE BOURGNEUF | 2022_02497 | Réhabilitation de l'aire de jeux située à proximité de la salle des fêtes  | ESPACES VERTS ET JARDINS PUBLICS (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG)      | 25/11/2022       | 8 622,00     | 0,00            | Voté                   |

| Canton            | Bénéficiaires                 | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|-------------------|-------------------------------|------------|---|--|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2023_00638 | 29ème Festival du Cerf-Volant et du Vent, du 9 au 10 avril 2023 à Châtelailon-Plage   | MANIFESTATIONS (DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES) |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2023_00373 | Sites en Scène 2023 - Châtel en Fête, les 24 et 25 juin 2023  | OPERATIONS SITES EN SCENE                              |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| Châtelailon-Plage | CDA LA ROCHELLE               | 2022_01827 | Etude de préféabilité technique de recharge de nappe à partir d'eaux usées traitées issues de la STEP de Chatelailon-Plage  | RESERVE D'EAU (EQUIPEMENT RURAL IRRIGATION)            | 16/07/2022       | 5 448,00     | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2022_02589 | Travaux du réseau de chauffage et d'eau chaude du gymnase André Malraux à Châtelailon-Plage   | REHABILITATION (SALLES SPORT)                          |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2020_00642 | Construction d'un complexe sportif  | CONSTRUCTION - EXTENSION (SALLES DE SPORT)             | 19/06/2020       | 380 000,00   | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2020_02224 | Travaux de rénovation église à Châtelailon-Plage  | PLAN PATRIMOINE  | 30/10/2020       | 50 000,00    | 29 960,15       | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2021_01906 | Construction d'un complexe sportif (2ème phase) à Chatelailon-Plage   | CONSTRUCTION - EXTENSION (SALLES DE SPORT)             | 24/09/2021       | 380 000,00   | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE CHATELAILLON PLAGE | 2022_02650 | Création d'un terrain de football synthétique pour les collégiens à Châtelailon-Plage   | CONSTRUCTION - EXTENSION (SALLES DE SPORT)             | 16/09/2022       | 380 000,00   | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | SYNDICAT INTER COMMUNAUTAIRE  | 2021_01324 | Confortement des ouvrages du système d'endiguement Nord de Chatelailon Plage dans le cadre du PAPI Yves Chatelailon (actions 7-1-1-, 7-1-2, 7-2-1, 7-2-2, 7-2-3, 7-3-1) | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 31/07/2021       | 73 000,00    | 64 397,56       | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE CROIX CHAPEAU      | 2021_03397 | Socle Numérique 2021 : équipement informatique  | EQUIPEMENTS  | 17/12/2021       | 1 311,00     | 0,00            | Voté                   |
| Aytré             | CDA LA ROCHELLE               | 2021_03286 | PAPI d'Intention «Agglomération Rochelaise» : Etude historique - action 1-2   | ETUDES EAU EN MARAIS                                   | 18/03/2022       | 6 000,00     | 0,00            | Voté                   |
| Aytré             | CDA LA ROCHELLE               | 2021_03709 | PAPI d'Intention «Agglomération Rochelaise» : Installation d'équipements de surveillance - action 2-2   | ETUDES EAU EN MARAIS                                   | 18/03/2022       | 3 840,00     | 0,00            | Voté                   |
| Aytré             | COMMUNE DE DOMPIERRE SUR MER  | 2017_02456 | Construction d'un centre intergénérationnel à Dompierre sur Mer   | GUICHET  |                  |              | 0,00            | Enregistré             |

| Canton    | Bénéficiaires                | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|-----------|------------------------------|------------|---|--|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| Aytré     | COMMUNE DE DOMPIERRE SUR MER | 2019_02127 | Réfection du court de tennis  | AMENAGEMENTS (TENNIS)  | 25/10/2019       | 4 475,00     | 0,00            | Voté                   |
| Aytré     | COMMUNE DE DOMPIERRE SUR MER | 2020_01505 | Travaux connexes de l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de Dompierre sur Mer lié au barreau routier RN 11/RD 108   | PLANTATIONS (EQUIPEMENT RURAL)                                     | 17/04/2020       | 311 890,81   | 280 701,00      | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_03832 | Acquisition d'équipements sportifs en plein air pour un parcours de santé ainsi que pour un city stade (complément)   | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2021_02359 | Acquisition d'équipements sportifs en plein air pour un parcours de santé ainsi que pour un city stade  | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)   | 19/11/2021       | 7 506,00     | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_00138 | Réhabilitation d'une ancienne menuiserie (acquise par la commune) afin d'y aménager un bar tabac - partie réhabilitation  | REHABILIT. BATIMENT, MAINTIEN COMMERCE PROX. ((EQUIPEMENT RURAL)   | 18/03/2022       | 54 000,00    | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_00140 | Travaux d'aménagements extérieurs du nouveau bar tabac (terrasse, façade, espaces verts)  | REHABILIT. BATIMENT, MAINTIEN COMMERCE PROX. ((EQUIPEMENT RURAL)   | 18/03/2022       | 34 077,00    | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_00315 | Réhabilitation d'une ancienne menuiserie (acquise par la Commune) afin d'y aménager un bar tabac (partie extension pour la réserve)   | REHABILIT. BATIMENT, MAINTIEN COMMERCE PROX. ((EQUIPEMENT RURAL)   | 18/03/2022       | 52 954,00    | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_00071 | Travaux de réhabilitation et d extension de la bibliothèque municipale  | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  | 13/05/2022       | 65 876,00    | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_00511 | Acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale   | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  | 13/05/2022       | 9 342,00     | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE ESNANDES          | 2022_02686 | Réhabilitation de l'aire de jeux du square de la mairie   | ESPACES VERTS ET JARDINS PUBLICS (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG)      | 25/11/2022       | 3 207,00     | 0,00            | Voté                   |
| Lagord    | CTE CNES AUNIS ATLANTIQUE    | 2020_01264 | Automatisation des ouvrages à la mer avec télémesure ou télégestion afin d'assurer une meilleure prévention contre les risques naturels (PAPI Nord Aunis - Action 6.1) Andilly, Charron et Esnandes | ETUDE MARAIS RETRO LITTORAUX                                       |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Jarrie | COMMUNE DE LA JARNE          | 2021_00818 | Enfouissement des réseaux de télécommunications rue du Harbourg et de l'Otus  | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) | 21/05/2021       | 7 242,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie | COMMUNE DE LA JARRIE         | 2022_02363 | Travaux de réaménagement de la cour de l'ensemble scolaire Les Marronniers  | CONSTRUCTIONS MATERNELLES ET PRIMAIRES                             |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |

| Canton        | Bénéficiaires          | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé  | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|---------------|------------------------|------------|---|---|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_02677 | Travaux de réhabilitation du gymnase Henri Péricaud (partie bâtiments scolaires)  | CONSTRUCTIONS MATERNELLES ET PRIMAIRES                                |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_03638 | Travaux d'aménagement des ruelles et venelles des Pernelles, de la Gare, de la Voûte et du Château d'eau  | VOIES/AMENAGEMENTS A CARACTERE PIETONNIER(ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) |                  |              | 0,00            | Instruction terminée   |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_03718 | Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle - Spectacle « Le Boîte à musique ensorcelée » de la Compagnie Les Amis d'Ofam, le 10 décembre 2022         | FONDS D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE                                |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_03636 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunications à Grolleau (tranche 1)   | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG)    |                  |              | 0,00            | Instruction terminée   |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_03637 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunications à Grolleau (tranche 2)   | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG)    |                  |              | 0,00            | Instruction terminée   |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2020_01797 | Travaux de rénovation dans les écoles maternelle et primaire  | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                                  | 27/11/2020       | 12 500,00    | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_01184 | Réhabilitation du gymnase Henri Péricaud  | REHABILITATION (SALLES SPORT)   | 16/09/2022       | 380 000,00   | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_01900 | Réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire  | CONSTRUCTIONS MATERNELLES ET PRIMAIRES                                | 25/11/2022       | 4 419,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie     | COMMUNE DE LA JARRIE   | 2022_03117 | Aménagement paysager de l'arborétum, rue de la Providence   | FDS TOUR REHAB. PAT. NON CLASS/MISE VAL. SIT NAT. HORS BOURG          | 16/12/2022       | 27 600,00    | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2023_00347 | Contrat Territorial des Marais Côtiers de l'Agglomération Rochelaise 2021-2023 - volet communication 2023   | ETUDE COURS D'EAU   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_03946 | Espaces Naturels Sensibles - Contrat d'objectifs 2023 - Site n°24 Marais de Pampin et n°27 Chef de Baie (Investissement) La Rochelle - L'Hourneau | NATURE : ACTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES                              |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_03947 | Espaces Naturels Sensibles - Contrat d'objectifs 2023 - Site n°24 Marais de Pampin et n°27 Chef de Baie (Fonctionnement) La Rochelle - L'Hourneau | NATURE : ACTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES                              |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2023_00515 | Dispositif P[art]cours, arts et culture pour le jeune public rochelais, saison 2022-2023  | MANIFESTATIONS CULTURELLES  |                  |              | 0,00            | Enregistré             |

| Canton        | Bénéficiaires   | N° Dossier | Objet de la demande  | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|---------------|-----------------|------------|--|--|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2017_02061 | Construction d'un conservatoire de musique et de danse à La Rochelle   | PROGRAMMES PARTICULIERS (patrimoine)                   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2022_02396 | Etude sur la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau du Gô, de la Moulinette et de l'Otus   | ETUDE COURS D'EAU                                      |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2022_02397 | Etude de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages   | ETUDE COURS D'EAU                                      |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2022_03653 | Etude de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages   | ETUDE COURS D'EAU                                      |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2022_02123 | Etude sur l'aménagement durable des plages de l'Agglomération de La Rochelle   | HORS PLAN QUALITE PLAGES                               |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2022_03810 | Programme Re-Sources : Télédétection au titre de l'année 2023  | RESSOURCE (EAU POTABLE)                                |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2022_03811 | Programme Re-Sources : Suivi et inventaire ornithologique et odonate au titre de l'année 2023  | RESSOURCE (EAU POTABLE)                                |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2014_01635 | Etude de définition de l'impact des marais sur l'hydraulique des inondations et préconisation d'entretien et de gestion PAPI La Rochelle (Angoulins, Aytré, La Rochelle, L'houmeau et Nieul sur Mer) | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 26/09/2014       | 16 000,00    | 12 568,00       | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2016_00198 | Etude pour le confortement du trait de côte et protection des enjeux du secteur de Port Neuf PAPI La Rochelle  | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 12/02/2016       | 200 000,00   | 110 000,00      | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2019_01111 | Travaux pour le Confortement du trait de côte et la protection des enjeux du secteur de Port Neuf PAPI La Rochelle   | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 24/05/2019       | 1 720 000,00 | 1 376 000,00    | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2020_02437 | Protection des populations du quartier de Port Neuf - Secteur Croix Rouge (PAPI Agglomération rochelaise - Axe 7.06)   | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 27/11/2020       | 100 000,00   | 80 000,00       | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2021_03005 | Programme Re-Sources : Suivi et inventaire naturaliste : nidification et piège photographique  | RESSOURCE (EAU POTABLE)                                | 19/11/2021       | 812,00       | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE | 2021_03006 | Programme Re-Sources : Suivi des couverts hivernaux par télédétection  | RESSOURCE (EAU POTABLE)                                | 19/11/2021       | 3 700,00     | 0,00            | Voté                   |

| Canton        | Bénéficiaires          | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé                                      | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|---------------|------------------------|------------|---|---|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2021_03007 | Programme Re-Sources : APILAB<br>Bio surveillance de l'environnement - suivi pesticides   | RESSOURCE (EAU POTABLE)                           | 19/11/2021       | 2 338,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2021_03721 | Acquisition d instruments de musique pour le conservatoire  | PROGRAMMES PARTICULIERS<br>(patrimoine)           | 19/11/2021       | 5 750,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2022_02454 | Pôle d'échanges multimodal de la Gare de La Rochelle  | POLE ECHANGE MULTIMODAL<br>TRAVAUX                | 16/12/2021       | 2 429 178,00 | 1 664 080,65    | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2022_01466 | Programme Re-Sources : Etude préalable à la révision des périmètres de protection sur le captage «Les Mortiers»                 | RESSOURCE (EAU POTABLE)                           | 16/09/2022       | 7 600,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2022_01666 | Programme Re-Sources : Télédétection au titre de l'année 2022   | RESSOURCE (EAU POTABLE)                           | 16/09/2022       | 3 955,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2022_02398 | Acquisition d'instruments de musique et de matériels pour l'apprentissage de la musique et de la danse pour le conservatoire    | PROGRAMMES PARTICULIERS<br>(patrimoine)           | 21/10/2022       | 2 000,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2022_01667 | Programme Re-Sources : Suivi et inventaire ornithologique et odonate au titre de l'année 2022                                   | RESSOURCE (EAU POTABLE)                           | 25/11/2022       | 1 972,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | CDA LA ROCHELLE        | 2022_02185 | Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles 2022   | LUTTE EEE ANIMALES<br>AQUATIQUES                  | 25/11/2022       | 1 500,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2017_02047 | Construction d'un centre d'archives municipales et de réserves muséales mutualisées   | PROGRAMMES PARTICULIERS<br>(patrimoine)           |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_00609 | Entretien des navires classés : France 1, Saint Gilles, Angoumois, Joshua, Duperré et Manuel Joël                               | PLAN PATRIMOINE                                   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_02262 | Restauration des navires classés : France 1, Saint Gilles, Angoumois, Joshua, Duperré et Manuel Joël                            | PLAN PATRIMOINE                                   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_03216 | Acquisition de nouveaux fauteuils pour la salle de spectacle du Carré Amelot  | PROGRAMMES PARTICULIERS<br>(patrimoine)           |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_03763 | Stade Marcel Deflandre : aménagement, extension de la tribune présidentielle et rénovation de la tribune Port Neuf (complément) | PROGRAMMES PARTICULIERS<br>(EQUIPEMENTS SPORTIFS) |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |

| Canton        | Bénéficiaires          | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier    |
|---------------|------------------------|------------|---|--|------------------|--------------|-----------------|----------------------|
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_00386 | Extension et réhabilitation du gymnase de la Pinelière  | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)                                 |                  |              | 0,00            | Instruction terminée |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2018_02396 | Rénovation d'une plateforme sportive dédiée aux sports nautiques aux Minimes  | PROGRAMMES PARTICULIERS (EQUIPEMENTS SPORTIFS)         |                  |              | 0,00            | Instruction terminée |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2014_02313 | Etude pour la réduction de la vulnérabilité face aux risques d'inondations des secteurs du Vieux Port et du parc Charruyer PAPI La Rochelle | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 26/09/2014       | 27 000,00    | 20 538,00       | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2016_00560 | Travaux de protection de la Ville en Bois et du Gabut à La Rochelle dans le cadre PAPI La Rochelle (complément)                             | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 24/03/2016       | 1 320 000,00 | 1 144 271,68    | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2013_00634 | Restauration du slipway du port de La Rochelle  | MONUMENTS (patrimoine protégé)                         | 24/06/2016       | 5 000,00     | 0,00            | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2017_01617 | Travaux de requalification du Vieux Port de La Rochelle (tranche 2018 - Etudes Vieux Port/Quai Valin/Passerelle Bonaventure Godet)          | PROGRAMMES PARTICULIERS (patrimoine)                   | 18/06/2018       | 1 030 000,00 | 515 000,00      | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2017_01913 | Travaux de restructuration des espace d'accueil du Muséum d'Histoire Naturelle  | PLAN PATRIMOINE  | 17/04/2020       | 101 606,00   | 0,00            | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_00618 | Stade Marcel Deflandre : aménagement, extension de la tribune présidentielle et rénovation de la tribune Port Neuf                          | PROGRAMMES PARTICULIERS (EQUIPEMENTS SPORTIFS)         | 25/05/2020       | 1 100 000,00 | 0,00            | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_01987 | Espaces Naturels Sensibles - Contrat d'objectifs 2020-2021-2022 par convention avec la Ville de La Rochelle (fonctionnement)                | NATURE : ACTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES               | 10/07/2020       | 22 890,00    | 1 163,50        | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_01988 | Espaces Naturels Sensibles - Contrat d'objectifs 2020-2021-2022 par convention avec la Ville de La Rochelle (investissement)                | NATURE : ACTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES               | 10/07/2020       | 38 057,80    | 11 451,80       | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2020_02828 | Travaux au musée des Beaux-Arts de La Rochelle - 1ère tranche: toiture, charpente et façades  | PLAN PATRIMOINE  | 04/02/2022       | 585 273,00   | 87 790,95       | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2021_00260 | Restauration du clocher, des cloches et du beffroi de l'église Saint Sauveur de La Rochelle   | PLAN PATRIMOINE  | 13/05/2022       | 393 266,00   | 0,00            | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2021_03818 | Construction d un skate-park à l Encan  | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)                                 | 13/05/2022       | 10 000,00    | 0,00            | Voté                 |

| Canton        | Bénéficiaires          | N° Dossier | Objet de la demande  | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier    |
|---------------|------------------------|------------|--|--|------------------|--------------|-----------------|----------------------|
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_00350 | Espaces Naturels Sensibles - Avenant 2022 - Ville de La Rochelle (investissement) - contrat objectifs 2020/2023 - installation toilettes sèches Chef de Baie | NATURE : ACTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES               | 13/05/2022       | 20 000,00    | 0,00            | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_03079 | Stade Marcel Deflandre : aménagement, extension de la tribune présidentielle et rénovation de la tribune Port Neuf   | PROGRAMMES PARTICULIERS (EQUIPEMENTS SPORTIFS)         | 16/09/2022       | 731 250,00   | 0,00            | Voté                 |
| La Rochelle I | COMMUNE DE LA ROCHELLE | 2022_01356 | Restauration du navire classé « Le Joshua »  | PLAN PATRIMOINE  | 25/11/2022       | 29 489,00    | 0,00            | Voté                 |
| Lagord        | CDA LA ROCHELLE        | 2021_02541 | Réalisation des travaux de protections individuelles sur le bassin à risque de Lauzières - L'houmeau et Nieul sur Mer  | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS | 23/07/2021       | 200 000,00   | 0,00            | Voté                 |
| Lagord        | COMMUNE DE L HOUMEAU   | 2018_03356 | Création d'une rampe d'accès, isolation et mise en place d'un sol amortissant à l'aire de jeux de l'école élémentaire  | CONSTRUCTIONS MATERNELLES ET PRIMAIRES                 | 22/03/2019       | 8 743,00     | 0,00            | Voté                 |
| Lagord        | COMMUNE DE L HOUMEAU   | 2022_02302 | Etude préalable pour un projet de chaufferie par géothermie sur nappe pour les locaux scolaires  | ECONOMIES D'ENERGIE : ETUDES                           | 25/11/2022       | 360,00       | 0,00            | Voté                 |
| Lagord        | COMMUNE DE L HOUMEAU   | 2022_03518 | Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale   | VEHICULES ELECTRIQUES                                  | 16/12/2022       | 6 000,00     | 0,00            | Voté                 |
| Lagord        | COMMUNE DE MARSILLY    | 2023_00470 | Plantation d'arbres dans les quartiers d'habitation à Marsilly   | GUICHET  |                  |              | 0,00            | Enregistré           |
| Lagord        | COMMUNE DE MARSILLY    | 2022_03757 | Restructuration des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat   | CONSTRUCTIONS MATERNELLES ET PRIMAIRES                 |                  |              | 0,00            | Instruction terminée |
| Lagord        | COMMUNE DE MARSILLY    | 2016_03130 | Renforcement de la digue sud de la zone de La Pelle à Marsilly   | ENTRETIEN DES DIGUES                                   | 17/02/2017       | 1 291,50     | 913,50          | Voté                 |
| Lagord        | COMMUNE DE MARSILLY    | 2021_02386 | Travaux de réfection de la façade des salles 3 et 4 classes de l'école élémentaire Jean Ferrat   | CONSTRUCTIONS MATERNELLES ET PRIMAIRES                 | 17/12/2021       | 5 572,00     | 0,00            | Voté                 |
| Lagord        | COMMUNE DE MARSILLY    | 2021_03197 | Installation de systèmes de pilotage du chauffage de six bâtiments communaux   | ECONOMIES D'ENERGIE : TRAVAUX                          | 04/02/2022       | 3 423,00     | 1 711,50        | Voté                 |
| La Jarrie     | COMMUNE DE MONTROY     | 2023_00290 | Création d'un city stade   | CREATION (Z.A.P.S)                                     |                  |              | 0,00            | Instruction terminée |

| Canton    | Bénéficiaires               | N° Dossier | Objet de la demande  | Aide Libellé  | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|-----------|-----------------------------|------------|--|---|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| La Jarrie | COMMUNE DE MONTROY          | 2023_00291 | Rénovation de l'aire de jeux   | ESPACES VERTS ET JARDINS PUBLICS (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) |                  |              | 0,00            | Instruction terminée   |
| Lagord    | COMMUNE DE NIEUL SUR MER    | 2023_00500 | Restauration de la toiture et des murs intérieurs de la Chapelle de Lauzières  | PLAN PATRIMOINE   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Lagord    | CDA LA ROCHELLE             | 2020_02400 | Accompagnement des riverains du marais de Lauzières pour la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité face au risque de submersion (études) - L'houmeau et Nieul sur Mer | PAPI PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INNONDATIONS        | 27/11/2020       | 100 000,00   | 5 000,00        | Voté                   |
| Lagord    | COMMUNE DE NIEUL SUR MER    | 2022_03986 | Restauration de la statue commémorative de la première guerre mondiale dite «Le Poilu de Lauzières»  | PLAN PATRIMOINE   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Lagord    | COMMUNE DE NIEUL SUR MER    | 2019_01134 | Mise en accessibilité et extension de la bibliothèque de Nieul sur Mer   | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE                                       | 25/10/2019       | 77 230,00    | 73 812,56       | Voté                   |
| Aytré     | CDA LA ROCHELLE             | 2022_03813 | Programme Re-Resources : Inventaire des IAE au titre de l'année 2023 (Clavette et Périgny)   | RESSOURCE (EAU POTABLE)                                       |                  |              | 0,00            | Enregistré             |
| Aytré     | CDA LA ROCHELLE             | 2022_01665 | Programme Re-Resources : Intervention SAFER (Varaize, Casse-Mortier) au titre de l'année 2022 (Clavette et Périgny)  | RESSOURCE (EAU POTABLE)                                       | 16/09/2022       | 1 300,00     | 0,00            | Voté                   |
| Aytré     | COMMUNE DE PERIGNY          | 2022_03516 | Création d'une aire de sports «Street Work Out» à l'esplanade de la Coulée Verte   | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)  |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Aytré     | COMMUNE DE PERIGNY          | 2022_02143 | Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle - Spectacle « Lughna », par la compagnie l'Arche en sel, le 13 juillet 2022   | FONDS D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE                        | 16/09/2022       | 690,00       | 0,00            | Voté                   |
| Aytré     | COMMUNE DE PUILBOREAU       | 2021_00956 | Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle - Spectacle «Duo Berimba» par la Cie Toumbac, le 9 avril 2021, à Puilboreau   | FONDS D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE                        |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| Aytré     | COMMUNE DE PUILBOREAU       | 2021_00558 | Création d'une salle multi-culturelle et d'un espace jeunesse  | PROGRAMMES PARTICULIERS (patrimoine)                          | 16/12/2021       | 144 900,00   | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie | COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE | 2020_03079 | Acquisition d'un bâtiment afin de créer une salle associative  | BATIMENTS (URBANISME - ACQUISITION)                           | 26/03/2021       | 12 880,00    | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie | COMMUNE DE SAINT ROGATIEN   | 2019_03710 | Travaux d'économie d'énergie, de réfection du sol du préau, de sécurisation et d'installation d'une cloison amovible   | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                          | 17/04/2020       | 15 660,00    | 7 830,00        | Voté                   |

| Canton            | Bénéficiaires             | N° Dossier | Objet de la demande  | Aide Libellé   | Date de décision | Montant<br>Voté | Montant<br>Mandaté | Statut du<br>dossier   |
|-------------------|---------------------------|------------|--|--|------------------|-----------------|--------------------|------------------------|
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINT ROGATIEN | 2021_00438 | Construction d'une boulangerie   | REHABILIT. BATIMENT, MAINTIEN COMMERCE PROX. ((EQUIPEMENT RURAL)   | 21/05/2021       | 54 000,00       | 27 000,00          | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINT ROGATIEN | 2021_00599 | Acquisition d'équipements sportifs en plein air pour un parcours de santé                                      | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)   | 21/05/2021       | 3 567,00        | 0,00               | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINT ROGATIEN | 2022_01800 | Travaux de sécurisation, d'isolation et de pose de stores occultants dans les locaux scolaires                 | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                               | 25/11/2022       | 12 046,00       | 0,00               | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINT ROGATIEN | 2022_02455 | Réfection de la cour de l'école  | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                               | 25/11/2022       | 6 401,00        | 0,00               | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SAINT VIVIEN   | 2023_00543 | Aménagements paysagers du giratoire situé RD 113   | GUICHET  |                  |                 | 0,00               | Enregistré             |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SAINT VIVIEN   | 2021_02441 | Création d'une salle associative   | REHABILITATION/EXTENS. DES SALLES REUNIONS (EQUIPEMENT RURAL)      | 19/11/2021       | 63 000,00       | 0,00               | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SAINT VIVIEN   | 2021_02444 | Travaux d'un aménagement extérieur entre la bibliothèque, la salle associative et face aux ateliers municipaux | EXTENS./REHAB. BATIMENTS CIVILS COMMUN./MAIRIE((EQUIPEMENT RURAL)  | 17/12/2021       | 26 775,00       | 0,00               | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SAINT VIVIEN   | 2021_03435 | Socle numérique 2021 : équipement informatique   | EQUIPEMENTS  | 17/12/2021       | 1 703,00        | 0,00               | Voté                   |
| Lagord            | COMMUNE DE SAINT XANDRE   | 2022_02528 | Rénovation du court de tennis couvert  | AMENAGEMENTS (TENNIS)  |                  |                 | 0,00               | En cours d'instruction |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINTE SOULLE  | 2022_03883 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, route de Nantes et rue des Prés Carrés                    | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) |                  |                 | 0,00               | En cours d'instruction |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINTE SOULLE  | 2022_03884 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, route de La Rochelle et chemin du Moulin                  | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) |                  |                 | 0,00               | En cours d'instruction |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINTE SOULLE  | 2022_03914 | Remplacement des éclairages par des LED dans les bâtiments communaux   | EXTENS./REHAB. BATIMENTS CIVILS COMMUN./MAIRIE((EQUIPEMENT RURAL)  |                  |                 | 0,00               | En cours d'instruction |
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINTE SOULLE  | 2022_03937 | Construction d'un gymnase  | CONSTRUCTION - EXTENSION (SALLES DE SPORT)                         |                  |                 | 0,00               | Instruction terminée   |

| Canton    | Bénéficiaires               | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé  | Date de décision | Montant<br>Voté | Montant<br>Mandaté | Statut du<br>dossier |
|-----------|-----------------------------|------------|---|---|------------------|-----------------|--------------------|----------------------|
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2020_02287 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunications rue des Prés Mollés  | MISES EN SOUTERRAIN DU<br>RESEAU TELECOM<br>(ENVIRONNEMENT CENTRE<br>BOURG) | 27/11/2020       | 3 608,00        | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2021_00251 | Aménagement d'une aire loisirs et de jeux pour enfants  | FONDS TOURISTIQUES<br>AMENAGt AIRES DE LOISIRS -<br>HORS BOURG              | 26/03/2021       | 26 056,00       | 13 028,00          | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2021_01354 | Aménagement du Bois de Longueil en espace détente et sportif en plein air (aire de jeux, terrain de pétanque, clairières thématiques et jardins aromatiques dans le parc boisé) | FONDS TOURISTIQUES<br>AMENAGt AIRES DE LOISIRS -<br>HORS BOURG              | 23/07/2021       | 27 600,00       | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2020_00383 | Rénovation de l'église Saint-Laurent à Sainte-Soulle (Tranche 2)  | PLAN PATRIMOINE   | 24/09/2021       | 44 386,00       | 22 193,00          | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_00317 | Installation d'une tourelle d'extraction à la maison des associations   | REHABILITATION/EXTENS. DES<br>SALLES REUNIONS<br>(EQUIPEMENT RURAL)         | 18/03/2022       | 420,00          | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_00965 | Aménagement d'un local jeunes rue de l'Aunis  | REHABILITATION/EXTENS. DES<br>SALLES REUNIONS<br>(EQUIPEMENT RURAL)         | 18/03/2022       | 36 000,00       | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_00966 | Gros travaux de rénovation de la maison des activités associatives  | REHABILITATION/EXTENS. DES<br>SALLES REUNIONS<br>(EQUIPEMENT RURAL)         | 18/03/2022       | 36 000,00       | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_02194 | Aménagement d'une maison France Services  | EXTENS./REHAB. BATIMENTS<br>CIVILS<br>COMMUN./MAIRIE((EQUIPEME<br>NT RURAL) | 12/07/2022       | 22 289,00       | 11 144,50          | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_02019 | Aménagement d un parcours fitness au bois de Longueil   | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)  | 21/10/2022       | 6 734,00        | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_01806 | Création de sanitaires et de signalétique au Bois de Longueil   | FONDS TOURISTIQUES<br>AMENAGt AIRES DE LOISIRS -<br>HORS BOURG              | 25/11/2022       | 17 499,00       | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_03088 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, rue des Fortines   | MISES EN SOUTERRAIN DU<br>RESEAU TELECOM<br>(ENVIRONNEMENT CENTRE<br>BOURG) | 16/12/2022       | 12 544,00       | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_03089 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, rue du Clos Fleuri et impasse de la Fleurie  | MISES EN SOUTERRAIN DU<br>RESEAU TELECOM<br>(ENVIRONNEMENT CENTRE<br>BOURG) | 16/12/2022       | 7 640,00        | 0,00               | Voté                 |
| La Jarrie | COMMUNE DE<br>SAINTE SOULLE | 2022_03281 | Travaux de rénovation énergétique de la maison des associations   | REHABILITATION/EXTENS. DES<br>SALLES REUNIONS<br>(EQUIPEMENT RURAL)         | 16/12/2022       | 6 337,00        | 0,00               | Voté                 |

| Canton            | Bénéficiaires             | N° Dossier | Objet de la demande  | Aide Libellé   | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier      |
|-------------------|---------------------------|------------|--|--|------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| La Jarrie         | COMMUNE DE SAINTE SOULLE  | 2022_03282 | Travaux de rénovation énergétique des écoles   | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                               | 16/12/2022       | 12 500,00    | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SALLES SUR MER | 2022_02055 | Réhabilitation du terrain de football (bungalows, forage et pompe pour l'arrosage)           | AMENAGEMENTS (EQUIPEMENTS ACCUEIL SPORTIF)                         | 21/10/2022       | 7 509,00     | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SALLES SUR MER | 2022_02023 | Changement des menuiseries de l'école élémentaire et construction d'une pergola dans la cour | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                               | 25/11/2022       | 13 203,00    | 0,00            | Voté                   |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE DE SALLES SUR MER | 2022_02066 | Agrandissement de la bibliothèque municipale   | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  | 25/11/2022       | 3 243,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE THAIRE         | 2015_02317 | Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales secondaires            | ETUDES EAU PLUVIALE  | 13/11/2015       | 7 500,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE THAIRE         | 2018_02333 | Travaux pour la création d'une huitième classe à l'école de Thairé                           | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                               | 26/10/2018       | 9 002,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE THAIRE         | 2022_02053 | Rééquipement de la plaine de jeux située rue Jasse Perdrix                                   | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)   | 21/10/2022       | 2 669,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE THAIRE         | 2022_02394 | Création d'une 9ème classe à l'école   | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES                               | 25/11/2022       | 800,00       | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE THAIRE         | 2022_02418 | Acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale                                      | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  | 25/11/2022       | 718,00       | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE THAIRE         | 2022_02594 | Aménagement de l'aire de jeux située dans le parc municipal                                  | ESPACES VERTS ET JARDINS PUBLICS (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG)      | 25/11/2022       | 4 070,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE VERINES        | 2022_02509 | Création d'un skatepark et d'un parcours sportif   | AMENAGEMENTS (Z.A.P.S)   |                  |              | 0,00            | En cours d'instruction |
| La Jarrie         | COMMUNE DE VERINES        | 2021_02593 | Enfouissement des réseaux de télécommunications, chemin des Egaux                            | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) | 19/11/2021       | 5 204,00     | 0,00            | Voté                   |
| La Jarrie         | COMMUNE DE VERINES        | 2022_00489 | Mise en souterrain des réseaux de télécommunications chemin des Caillerottes                 | MISES EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOM (ENVIRONNEMENT CENTRE BOURG) | 13/05/2022       | 4 243,00     | 0,00            | Voté                   |

| Canton            | Bénéficiaires      | N° Dossier | Objet de la demande   | Aide Libellé                           | Date de décision | Montant Voté | Montant Mandaté | Statut du dossier    |
|-------------------|--------------------|------------|---|--|------------------|--------------|-----------------|----------------------|
| La Jarrie         | COMMUNE DE VERINES | 2022_02521 | Travaux de restauration de la toiture et du clocher de l'église   | PLAN PATRIMOINE                        | 25/11/2022       | 10 249,00    | 0,00            | Voté                 |
| La Jarrie         | COMMUNE DE VERINES | 2022_02537 | Changement d'une porte à l'école élémentaire  | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES   | 25/11/2022       | 714,00       | 0,00            | Voté                 |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE D YVES     | 2022_03920 | Travaux d'acoustique au restaurant scolaire   | GROSSES REPARATIONS LOCAUX SCOLAIRES   |                  |              | 0,00            | Instruction terminée |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE D YVES     | 2020_02829 | Installation de l éclairage public sur le terrain d honneur de football à Yves                                    | AMENAGEMENTS (TERRAINS DE GRANDS JEUX) | 21/05/2021       | 8 982,00     | 0,00            | Voté                 |
| Châtelailon-Plage | COMMUNE D YVES     | 2021_00229 | Acquisition d'une maison située 2 avenue de la Cabane des Sables afin de créer un logement communal à loyer libre | ACQUISITIONS (LOGEMENT A LOYER LIBRE)  | 21/05/2021       | 14 000,00    | 0,00            | Voté                 |

## Etude et accompagnement des collectivités dans leurs projets énergétiques

| TERRITOIRE<br>CDC / CDA | Communes          | Intitulé projet  | Mission Ingénierie | Projet<br>intégré au<br>CDT CD17 |
|-------------------------|-------------------|--|--------------------|----------------------------------|
| 01-Territoire rochelais | Clavette          | Aménagement d'une chaufferie collective pour les bâtiments scolaires et périscolaires, la mairie       | ET                 | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | Dompierre-sur-Mer | Réhabilitation du foyer Ferdinand Rieux et production de chaleur renouvelable pour plusieurs bâtiments | ACC                | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | L'Houmeau         | Recours à la géothermie sur nappe pour plusieurs bâtiments communaux                                   | ACC                | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | La Jarrie         | Réhabilitation de la mairie et création d'une maison France Service                                    | ET                 | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | La Jarrie         | Rénovation du gymnase Pericaud   | C                  | 0                                |
| 01-Territoire rochelais | Lagord            | Organisation du pôle enfance-jeunesse (rénovation / construction / chaufferie collective)              | ET / ACC           | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | Nieul-sur-Mer     | Rénovation énergétique de l'école maternelle F.Dolto et du CLSH + Production mutualisée                | ET / ACC           | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | Puilboreau        | Amélioration énergétique de l'école maternelle   | ET                 | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | Sainte-Soulle     | Rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux  | C                  | 0                                |
| 01-Territoire rochelais | Saint-Vivien      | Amélioration énergétique du groupe scolaire  | ET                 | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | Saint-Xandre      | Rénovation et extension de la Maison de l'Enfance  | ET                 | 1                                |
| 01-Territoire rochelais | Unima Périgny     | Amélioration énergétique des bâtiments de son siège  | C                  | 0                                |

| Légende Mission Ingénierie |   |
|----------------------------|---|
| C                          | Conseil simplifié - Note de recommandations techniques et énergétiques            |
| ACC                        | Projet accompagné - Etude faite - Projet en cours de réalisation                  |
| ET                         | Etude demandée / documents nécessaires demandés en attente                        |
| ET                         | Etude demandée / à faire  |
| ET                         | Etude faite - Attente décision de la collectivité pour un éventuel accompagnement |
| ET                         | Etude faite - Décision de faire de la collectivité sans accompagnement            |
| ET DICL                    | Etude en lien avec des bâtiments de la DICL (Collège)                             |
| ET DICL                    | Etude faite - Attente décision de la collectivité pour un éventuel accompagnement |
| ET DCST                    | Etude en lien avec la direction Culture, Sport et Tourisme                        |

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL pour la production de chaleur renouvelable**

| TERRITOIRE<br>CDC / CDA | NOM Porteur de Projet  | CIBLE<br>(Collectivité / Département / Médico-social / Tourisme / Entreprise) | Intitulé projet   | PROJET  |  |
|-------------------------|--|---|---|---|--|
|                         |  |   |   | Filière<br>énergétique<br>envisagée pour le<br>recensement du<br>CDT<br>(bois, géothermie, solaire<br>thermique, chaleur fatale,<br>réseau chaleur) | Degré de<br>réalisation du<br>projet<br>(1/ quasi certain - 2/<br>possible - 3/ difficile) |
| 01-Territoire rochelais | Clavette   | Commune   | Aménagement d'une chaufferie collective pour les bâtiments scolaires et périscolaires, la mairie                        | NAPPE   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Dompierre-sur-Mer  | Commune   | Aménagement d'une chaufferie bois collective pour plusieurs bâtiments communaux (scénario 2)                            | BD  | 1  |
| 01-Territoire rochelais | L'Houmeau  | Commune   | Création d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour les bâtiments scolaires et périscolaires et la salle polyvalente | NAPPE   | 1  |
| 01-Territoire rochelais | La Jarrie  | Commune   | Réhabilitation de la mairie et création d'une maison France Service   | NAPPE   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Lagord   | Commune   | Aménagement d'une chaufferie collective pour les bâtiments du pôle enfance  | BD  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Nieul-sur-Mer  | Commune   | Aménagement d'une chaufferie collective pour le site Dolto, l'EMC, le futur club house, et la crèche                    | NAPPE   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Puilboreau   | Commune   | Amélioration énergétique de l'école maternelle  | BD  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Saint-Vivien   | Commune   | Amélioration énergétique du groupe scolaire   | GRANU   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Saint-Xandre   | Commune   | Amélioration énergétique de la maison de l'enfance et du centre social  | GRANU   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Vérines  | Commune   | Remplacement de la chaudière fioul de la salle des fêtes et de l'école  | GRANU   | 3  |
| 01-Territoire rochelais | UNIMA Siège Périgny (CRER)   | Entreprise  | Amélioration énergétique des bâtiments du siège de Périgny  | BD  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Domaine de Coureilles - La Rochelle (BE ABAQUE)                                  | Privé   | Rénovation du domaine de Coureilles à La Rochelle, quartier Les Minimes   | NAPPE   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | CH La Rochelle (CRER)  | Médico-social   | Construction nouvel hôpital   | SOLAIRE TH  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | CH La Rochelle (CRER)  | Médico-social   | Construction nouvel hôpital   | NAPPE   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Porte Dauphine Auto - Puilboreau (CRER)  | Entreprise  | Remplacement de la production de chaleur  | NAPPE   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Résidence Beaulieu - Puilboreau (CRER)   | Médico social   | Remplacement des équipements de production d'ECS  | SOLAIRE TH  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | AEC Bois SARL Badupe - Saint-Médard-d'Aunis (CCI)                                | Entreprise  | Recours à la géothermie pour le chauffage des nouveaux locaux de l'entreprise   | SONDES  | 1  |
| 01-Territoire rochelais | OPH La Rochelle - Résidence étudiants/social Les Minimes La Rochelle (Baill.Soc) | Logement social   | Aménagement d'une chaufferie bois pour un projet neuf de 180 logements  | BOIS  | 1  |
| 01-Territoire rochelais | Association Trema - EHPAD Domaine Rieux Coudreau - Dompierre-sur-Mer             | Médico-social   | Remplacement des équipements de production d'ECS  | SOLAIRE TH  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | CCAS Périgny - EHPAD La Pommeraie - Périgny                                      | Médico-social   | Remplacement des équipements de production d'ECS  | SOLAIRE TH  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | EHPAD du Bois d'Huré - Lagord  | Médico-social   | Production de chaleur renouvelable pour le site de Lagord   | GEOTH   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Unapei 17 - ESAT Le Breuil - Saint-Ouen-d'Aunis                                  | Médico-social   | Remplacement des équipements fioul du site du Breuil  | BOIS  | 2  |
| 01-Territoire rochelais | Association Trema - Résidence Valspastour - Saint-Médard-d'Aunis                 | Médico-social   | Production de chaleur renouvelable  | GEOTH   | 2  |
| 01-Territoire rochelais | CCAS La Rochelle - EHPAD des Minimes - La Rochelle                               | Médico-social   | Remplacement des équipements de production d'ECS  | SOLAIRE TH  | 2  |

**AR Prefecture**

017-211700281-20240215-DEL04\_150224-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024